
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Sixième séance – Lundi 27 juin 2016, à 20 h 30

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Alain de Kalbermatten et Gazi Sahin.*

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Sandrine Salerno*, *M^{me} Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 16 juin 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 27 juin et mardi 28 juin 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

4.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 848 100 francs destiné au réaménagement de la place des Grottes sur la commune de Genève Cité (PR-1160 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

La proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 15 janvier 2016. Elle a été traitée les 1^{er} mars, 12 et 19 avril, 3 et 10 mai 2016, sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la rapporteuse remercie vivement pour la qualité de ses notes.

Séance du 1^{er} mars 2016

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Marie-Hélène Girod, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil et de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction au Service du génie civil

Ce projet émane d'une concertation dans le cadre du contrat de quartier avec les habitants et les commerçants des Grottes qui y ont été conviés, même si tous n'y sont pas venus.

Il a été élargi au travers de trois ateliers urbains, avec une présentation finale en juin 2015.

De nombreuses fêtes se déroulent dans ce quartier, le cœur de la place sera préservé et restera piéton, la fontaine déplacée un peu plus haut sera visible de tous les axes entrants et de nouvelles plantations d'arbres, dix cerisiers, entourés de bancs en L en pierre qui auront peut-être des dossiers, selon. Les véhicules de secours et les vélos pourront toujours traverser cette place, avec une facilité pour les personnes à mobilité réduite vu que la place sera aplanie.

Des mâts semblables à ceux de l'île Rousseau remplaceront le cordon lumineux, un enrobé bitumineux grenailé ainsi qu'un béton balayé dont l'entretien est aisé remplaceront le goudron actuel.

Les travaux de génie civil ne concerneront que la surface ainsi que la préparation des fosses de plantations, les bancs et le drainage des eaux, le reste ayant déjà été réalisé. Les travaux se montent à 1,5 million HT, ainsi que les honoraires,

¹ «Mémorial 173^e année»: Proposition, 3847.

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

soit 1,930 million TTC, pour un total brut de 2 millions dont il faut retrancher le crédit d'étude.

Questions-réponses des commissaires

Les rues vont rester fermées à la circulation des véhicules motorisés.

Les travaux dureront une année pendant laquelle le marché du jeudi devra être déplacé, certainement sur le parking voisin, cela nécessitera une bonne gestion du stationnement.

Ce projet agrandira le marché de cinq places et la Ville mettra à disposition deux bornes électriques alors qu'il n'y en a qu'une actuellement.

Cinq places de parking seront supprimées et les bornes rétractables seront déplacées, le projet ne change rien à la situation actuelle, et tant les habitants que les commerçants pourront continuer d'accéder au quartier, des places de livraisons et de dépannages sont prévues dans tout le secteur.

Ce projet est différent de celui que notre conseil avait refusé précédemment, qui prévoyait de mettre l'ensemble du quartier en zone 20 km/h.

L'encaissement de la chaussée doit être repris sur soixante centimètres et le très mauvais état de la place explique le coût de 870 francs le mètre carré, qui est équivalent à d'autres aménagements.

Il serait possible de retirer les montants de végétalisation de ce projet et de prendre sur le budget de M. Barazzone, mais les deux départements mènent des projets distincts.

Les projets émanent du contrat de quartier, les habitants ayant identifié le réaménagement de cette place, comme cela se passe de plus en plus dans notre ville, mais les grands projets comme ceux liés au tram sont souvent déclencheurs tandis que ceux des parkings en sous-sol entraînent un réaménagement de surface.

L'eau de la fontaine est potable et le restera.

Les arbres mettront du temps pour atteindre la taille sur les images de synthèse, et le département travaille avec le Service des espaces verts (SEVE) pour le choix des arbres en essayant de ne pas mettre d'essences trop allergènes, mais qui s'adaptent à notre climat qui s'est passablement modifié ces dernières années.

En annexe à la demande d'un commissaire, le tableau comparatif des coûts d'aménagements au mètre carré.

Les services de la Ville sont attentifs aux demandes de la population, mais sans favoritisme à l'égard de ceux qui sont grand demandeur.

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

Si le projet s'arrête abruptement au sud de la place, c'est que la parcelle est privée et que ce n'est pas à la Ville de la refaire.

L'enrobé grenailé a une durée de vie de quinze à vingt ans.

La commission décide d'auditionner M. Willy Cretegy, représentant du marché des Grottes, par 9 oui (2 LR, 2 MCG, 1 UDC, 1 S, 2 EàG, 1 Ve) et 6 abstentions (2 DC, 1 LR, 3 S).

Elle décide d'auditionner l'association des habitants du quartier par 9 oui (2 DC, 2 LR, 2 S, 1 Ve, 2 EàG) contre 3 non (1 UDC et 2 MCG) et 3 abstentions (1 LR et 2 S).

Séance du 12 avril 2016

Audition de MM. Sébastien Cramer, animateur de l'association Pré-en-bulle, et Mathieu Siroud, stagiaire auprès de Pré-en-bulle

La présidente n'ayant pas trouvé l'association des habitants du quartier, nous auditionnons cette association qui est et a été impliquée dans le contrat de quartier, M. Cramer étant un habitant du quartier des Grottes.

Trois ateliers participatifs ont travaillé sur le réaménagement de cette place, les relations entre les différents intervenants se sont consolidées et le projet final est relevant des besoins de l'association et du quartier. Des modifications sont intervenues pour des raisons techniques. Le projet sauvegarde la fontaine, volonté des habitants, tout en respectant les normes du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS), et libérera beaucoup de place pour les différentes manifestations.

Questions-réponses des commissaires

La nouvelle orientation de la fontaine est centrale pour le quartier, l'aménagement oblige les voitures à rouler au pas, protégeant les enfants.

Quatre-vingts personnes ont participé aux séances, puis l'architecte est revenue avec un projet prenant en compte les différentes propositions, mais l'idée de piétonner la place a vite été abandonnée.

Les marchands du jeudi n'ayant pas été conviés à participer aux ateliers, certains aménagements ont dû être revus.

La place des Grottes est un peu la «place du village», elle n'a pas été rénovée depuis les années 80, sauf l'ajout du cordon lumineux il y a cinq ans, remplaçant un lampadaire dans un plot en béton datant des années 60, précédemment c'était un parking. Cette rénovation englobe les problèmes sécuritaires.

Le projet proposé tient compte de tous les usagers de cette place.

Le cordon lumineux était une solution d'urgence, les quatre lampadaires prévu seront plus conviviaux avec les nouvelles plantations d'arbres.

Séance du 19 avril 2016

Audition de M^{me} Daniela Liengme, architecte du projet

M^{me} Liengme a été mandatée par la Ville suite à un appel d'offres. Le premier atelier participatif avait commencé avant qu'elle ne termine l'étude, et un rapport de synthèse a été rédigé.

La sécurisation, la convivialité, la polyvalence, l'accessibilité de la place ainsi que l'augmentation de la verdure sont les éléments qui en sont ressortis.

Le projet a évolué également suite aux demandes des marchands, la fontaine sera déplacée et un revêtement bitumineux aisé d'entretien sera sur l'esplanade centrale, les arbres plantés sur les plates-bandes végétalisées avec l'éclairage placé au-dessus des bancs.

Questions-réponses

Le bitume peut durer entre 10 et 100 ans selon l'usage qui en est fait.

Les bornes actuelles seront déplacées et conservées selon leur état.

Des espaces seront réservés pour les cafés-restaurants de la place s'ils le demandent.

La variation du prix des bitumes dépend de s'il est destiné à des piétons ou à des poids lourds.

La fontaine se trouvait à la place du Molard jusqu'en 1760, et lorsqu'elle a été déplacée aux Grottes, le second bassin y a été rajouté.

D'après M^{me} Liengme ce projet est «bon marché», si on compare le prix au mètre carré à la réfection de la place Longemalle, ce qui n'est pas l'avis de tous. Les frais sont dus aux normes de sécurité, et aux couches sous le bitume qu'il convient de créer.

Séance du 3 mai 2016

L'audition de M. Cretegy est reportée à la semaine suivante, suite à un empêchement de dernière minute.

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

Séance du 10 mai 2016*Audition de M. Willy Cretegny, président de l'Association des marchés de Genève*

Nous commençons directement par les questions-réponses des commissaires, M. Cretegny n'ayant aucune déclaration préalable.

Il nous dit avoir vu le projet sur internet, a un doute sur l'implantation des îlots, mais les marchands sont satisfaits du projet qui leur permettra de s'agrandir. L'éclairage lui semble néanmoins un peu faible. Il n'a pas vu de calendrier des travaux et nous informe qu'il serait préférable qu'ils aient lieu l'hiver.

Ils auraient souhaité que ce projet inclue des toilettes publiques, plus de poubelles, la surface n'a pas non plus l'«air» facile à balayer, l'implantation sur la place ne permet pas aux gens alentour de passer derrière les stands, ils sont néanmoins conscients que c'est les contraintes de passage SIS qui ont fait ce projet.

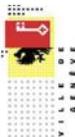
Discussion et vote

Personne ne souhaitant prendre la parole, la présidente met cette proposition au vote qui est acceptée à l'unanimité, soit par 15 oui (2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC, 2 EàG, 4 S et 1 Ve). (Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)

- Annexes:*
- plan coffrets place des Grottes
 - place des Grottes
 - tableau comparatif coûts aménagements

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes



PLACE DES GROTTES

PR N°1160 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Service du génie civil – Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
1^{er} mars 2016

Mandataires:

Daniela Liernig, architectes
CERA SA, ingénieurs civils
•••equiterre



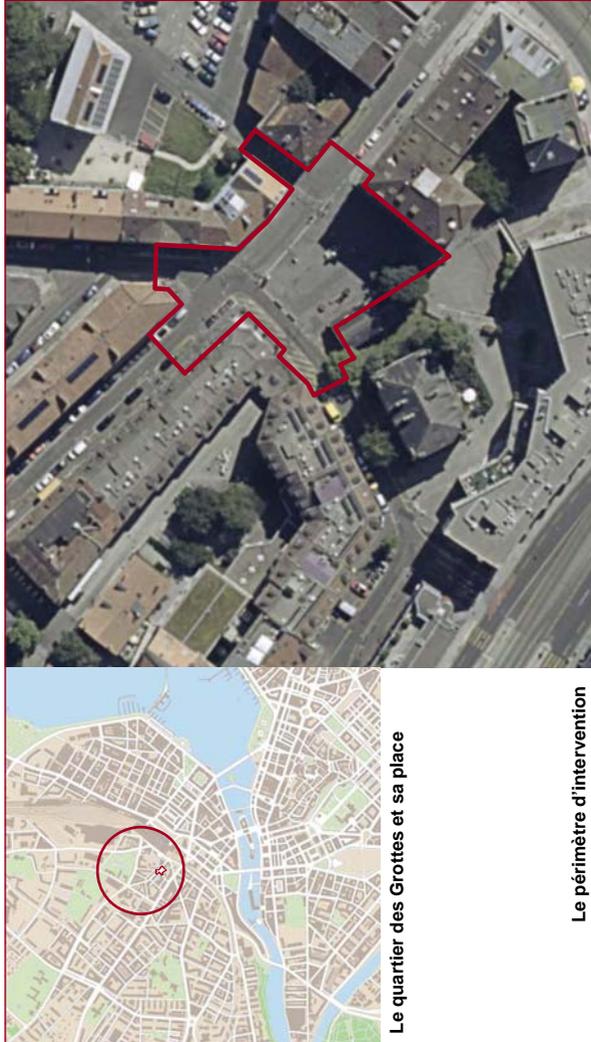
SOMMAIRE

1. Situation
2. Contexte
3. Description du projet
4. Description des travaux
5. Coûts



3.

SITUATION





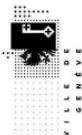
4.

CONTEXTE

Contrat de quartier des Grottes et projet participatif

Dans le cadre du Contrat de quartier des Grottes, le développement du projet d'aménagement de la place a fait l'objet d'un processus participatif au travers de trois ateliers urbains ouverts à la population (11 juin 2012, 8 octobre 2012 et 7 février 2013) et d'une présentation finale au quartier (9 juin 2015).





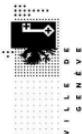
5.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'aménagement de la place



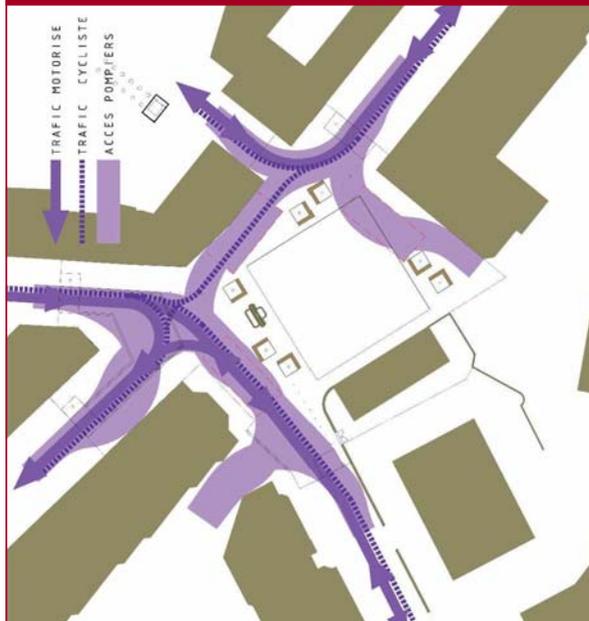
- Aménagement de façade à façade sans différence de niveau (PMR).
- Dégagement de l'espace central (20 x 20 m.) pour la tenue des animations qui ont lieu tout au long de l'année (marché tous les jeudis).
- Déplacement de la fontaine historique dans la perspective des rues adjacentes.
- Sécurisation de l'espace central réservé aux piétons par l'implantation de 7 modules composés de plates-bandes, d'arbres et de bancs publics.
- Végétalisation de la place et des seuils d'accès à la place (plantation de 10 arbres avec plates-bandes fleuries).



6.

DESCRIPTION DU PROJET

Mobilité

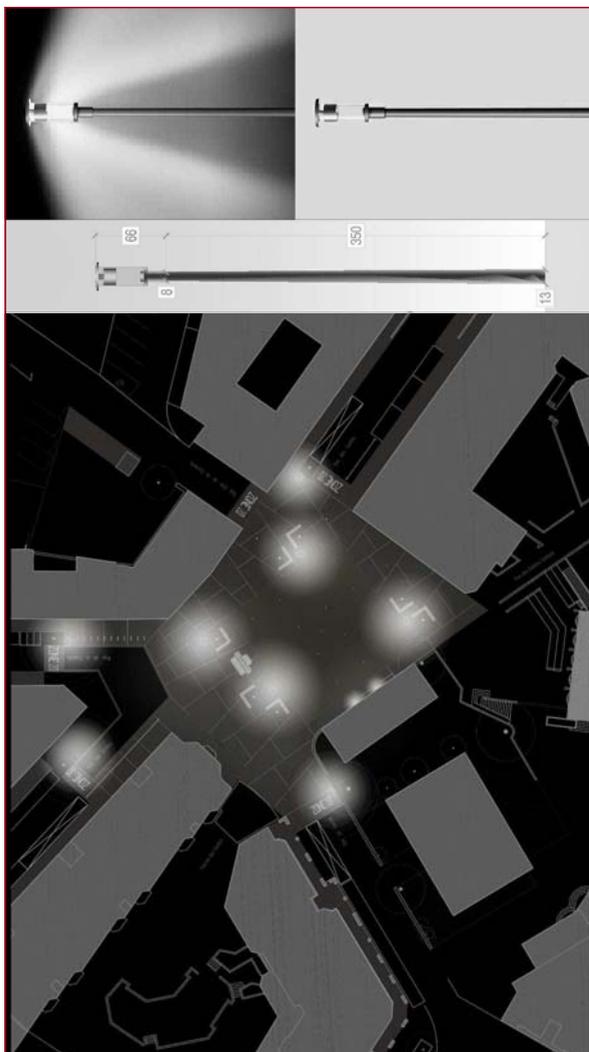


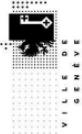
- Le schéma de circulation actuel est maintenu.
- Sécurisation des piétons par la mise en zone de rencontre des parties de la place empruntées par les véhicules (trafic motorisé).
- 5 places de stationnement sont supprimées pour garantir le passage du SIS et sécuriser l'accès à la place. Ces 5 places sont compensées dans les parkings souterrains voisins (GIM et HEPIA).

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

DESCRIPTION DU PROJET
Eclairage public





8.

DESCRIPTION DU PROJET

Matérialité



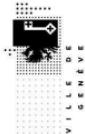
Pourtour de la place en béton balayé



Espace central en enrobé bitumineux



Des surfaces faciles à entretenir et faciles à s'approprier



9.

DESCRIPTION DU PROJET

Végétalisation



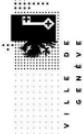
Prunus avium plena (cerisier)



Changement de couleurs en fonction des saisons



Plates-bandes végétalisées aux pieds des arbres



10.

IMAGE

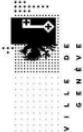
La place des Grottes aujourd'hui



Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

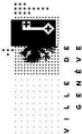
11.



IMAGES DE SYNTHÈSE

La place des Grottes demain





12.

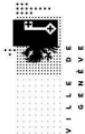
IMAGE

La place des Grottes aujourd'hui



Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

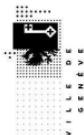


13.

IMAGES DE SYNTHÈSE

La place des Grottes demain



**14.****DESCRIPTION DES TRAVAUX****Travaux de génie civil**

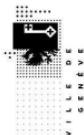
Surface à aménager: 2'200 m²

Principaux travaux:

- Réseaux de collecte des eaux pluviales
- Aménagements de surface (revêtements divers, bancs, murets, bornes escamotables, mobiliers urbains divers)
- Éclairage
- Plantations

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes



15.

COÛTS**Réaménagement de la place**

Travaux de génie civil (HT)	env. 2'200 m ²	1'500'000
Honoraires et information-communication (HT)		290'000
Coût total de l'aménagement (HT)		1'790'000
+TVA 8 % (arrondi)		143'200
Coût total de l'investissement (TTC)		1'933'200
Prestations du personnel en faveur des investissements 4% (arrondi)		77'300
Intérêts intercalaires: $(1'933'200 + 77'300) \times 12 \text{ mois} \times 2.25\%$		22'600
	2 x 12	
Coût total brut du réaménagement (TTC)		2'033'100
A déduire:		
- Crédit d'étude PR-816, voté le 22.03.2011		-185'000
(étude d'un projet de réaménagement de la place des Grottes)		
Total TTC du crédit demandé		1'848'100

Tableau récapitulatif des coûts d'aménagements d'espaces publics au m2
 Montant brut de la demande de crédit ramené à la surface aménagée

Espaces publics	Surface concernée m2	Coût d'aménagement TTC par m2
Rue Voltaire	5'200	376
Village Suisse	4'700	405
Chemin Rigot	11'450	416
Mon soleil-Colombettes	2'160	420
Chemin du Velours	12'400	482
Place du Vélodrome 2	1'000	669
Square Chantepoulet	3'120	683
Kazem Radjavi	1'150	794
Espace Ste Clothilde	6'000	820
Place des Grottes	2'200	840
Ecoquartier arrêté 1	6'900	854
Place du Petit Saconnex	3'407	918
Place Goullard	3'800	1'141
Place Longemalle	4'550	1'201
	Coût moyen	716

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

4.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 7 septembre 2015: «Pour que la Ville installe avant l'automne des toilettes au marché des Grottes» (P-344 A)¹.

Rapport de M^{me} Jannick Frigenti Empana.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 7 septembre 2015. La commission l'a traitée lors des séances des 12 octobre et 30 novembre 2015 sous la présidence de M. Grégoire Carasso. La rapporteuse remercie M. François Courvoisier, procès-verbaliste, pour l'excellente qualité de ses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe).

Contexte

Le marché de la place des Grottes connaît un succès croissant. Ouvert depuis 2010 les jeudis de 18 h à 20 h 30, ce marché à ciel ouvert et fort populaire voit sa fréquentation s'élever fortement certains soirs. La place des Grottes étant dépourvue de toilettes publiques, ce sont les bistrotts avoisinants qui accueillent à titre gracieux les clients du marché.

Séance du 12 octobre 2015

Audition de M. Willy Cretegny, président de l'Association des marchés de Genève

M. Cretegny expose la situation du manque de toilettes au marché de la place des Grottes et de l'insatisfaction générale induite par le manque de WC publics accessibles dans cette zone, tant pour les usagers que pour les restaurateurs. En effet ces derniers supportent les coûts et les désagréments sans y voir aucun bénéfice, les usagers se contentant d'utiliser les toilettes sans pour autant consommer dans l'établissement. Suite au lancement de la pétition, des WC mobiles ont été installés. Ils ont néanmoins rapidement disparu étant donné le coût élevé, soit 6000 francs par mois.

M. Cretegny indique qu'il a lancé cette pétition puisqu'un projet de réfection de la place des Grottes est en cours et que celui-ci ne contient apparemment pas de WC publics. Cette absence de toilettes publiques dans un secteur à forte fréquen-

¹ «Mémorial 173^e année»: Commission, 647.

tation est selon lui un problème qui doit être pris en compte. Il ajoute que lors de la présence des WC mobiles, ceux-ci n'ont pas fait les frais d'un quelconque vandalisme et ont été fortement utilisés.

M. Cretegny conclut en informant les commissaires de la solution choisie par la Ville de Bienne pour pallier ce problème. La Ville de Bienne remet des macarons aux cafetiers-restaurateurs qui mettent à disposition leurs toilettes; en échange, ils reçoivent un dédommagement de la municipalité. C'est selon lui une solution qui comporte l'avantage d'être moins onéreuse que la création de WC publics et qui est satisfaisante pour les cafetiers-restaurateurs car elle permet d'attirer de la clientèle dans les établissements.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si l'intéressé a pensé à un système de toilettes payantes et autonettoyantes, étant donné la population fréquentant le Quai 9 à proximité. La question de l'investissement financier de la Ville est également posée.

M. Cretegny répond que des toilettes autonettoyantes sont chères. Il insiste sur le fait que le marché étant organisé par la Ville de Genève, c'est de sa responsabilité de prévoir quelque chose, et de l'inclure dans le projet de réfection de la place des Grottes.

Une commissaire demande si dans le cas de la solution retenue à Bienne un défraiement est proposé aux cafetiers-restaurateurs et si la somme de ce défraiement est connue de M. Cretegny.

M. Cretegny répond par l'affirmative sans pouvoir donner de somme.

Une commissaire demande si l'intéressé a pu discuter de la solution adoptée par la Ville de Bienne avec les cafetiers-restaurateurs des Grottes et si ces derniers sont intéressés.

M. Cretegny répond qu'ils en ont parlé mais que le système est mal connu des cafetiers-restaurateurs. Il estime donc qu'il vaudrait la peine de présenter cette solution en détail.

Un commissaire demande si ces macarons existent dans l'ensemble de la ville de Bienne ou s'ils sont destinés à un quartier spécifique.

M. Cretegny lui répond que c'est bien pour l'ensemble de la ville et pas uniquement dans le cadre d'un quartier ou d'une manifestation que ce système est appliqué.

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

Discussion et suite des travaux

Le président interroge les commissaires sur la suite à donner en indiquant deux voies: d'une part procéder à des auditions afin d'approfondir le dossier; d'autre part renvoyer l'objet au Conseil administratif directement afin de relayer le signal politique de cette pétition.

Un commissaire estime que la commission devrait demander au Conseil administratif s'il a des projets d'aménagement de WC publics aux Grottes avant de lui renvoyer la pétition.

Une commissaire suggère de demander des informations complémentaires à la Ville de Bienne par courrier.

Une commissaire se prononce sur une audition de l'Unité des marchés, car cette organisation est en train de changer et dans le cas d'espèce il serait intéressant de les rencontrer.

Une commissaire considère que de renvoyer cette pétition en l'état n'est pas faire un travail complet à ses yeux compte tenu de la fréquentation toujours plus importante de ce marché et des aménagements insuffisants. De surcroît elle estime que ce n'est pas au privé d'assumer le manque d'infrastructures nécessaires à la convivialité. Il s'agit donc de se renseigner sur les pratiques de la Ville de Bienne.

Le président relève qu'une audition de la Ville de Bienne ainsi que du magistrat en charge des marchés peut s'avérer contre-productive à cette pétition étant donné les délais impartis pour organiser de telles auditions ainsi que les calendriers.

Le président soumet au vote des commissaires le principe de procéder à des auditions pour cet objet. Si tel devait être le cas, il poursuivrait en demandant aux commissaires de se déterminer sur les auditions.

Par 6 non (2 MCG, 1 UDC, 2 DC, 1 Ve) et 6 abstentions (3 S, 2 LR, 1 EàG), la commission décide de ne pas procéder à des auditions supplémentaires.

Le président, se référant à la demande d'une commissaire, demande si la commission souhaite solliciter la Ville de Bienne par écrit.

La commission accepte de solliciter la Ville de Bienne par écrit, à l'unanimité des membres présents.

Le président, se référant à la demande d'un commissaire, demande si la commission souhaite solliciter le Conseil administratif par écrit afin de savoir si des projets concernant des WC publics sont en cours aux Grottes.

La commission accepte de solliciter le Conseil administratif par écrit, à l'unanimité des membres présents.

Séance du 30 novembre 2015*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif*

Le président rappelle qu'un courrier a été adressé à la Ville de Bienne le 3 novembre 2015 au sujet du concept de «Nette toilette». Cette dernière n'a pas répondu à ce jour.

M. Pagani interroge le président afin de savoir si le Service Voirie – Ville propre a été auditionné. Il lui est répondu par la négative.

A la suite, M. Pagani lit un courriel provenant de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM). Cette dernière, faisant référence à la pétition sous revue, indique n'avoir reçu aucune demande particulière dans le cadre de l'aménagement de la place des Grottes. De fait, la demande formulée dans la pétition lui échappe.

M. Pagani reprend en informant qu'il a tenté de réunir les commerçants autour de la place des Grottes afin de proposer qu'en échange d'un défraiement, les cafetiers-restaurateurs tolèrent l'usage de leurs toilettes. Toutefois, hormis l'Université ouvrière de Genève (UOG), personne n'est venu à cette séance. Il s'engage cependant à prendre contact et à rencontrer tous les commerçants un à un.

Il ajoute que le projet d'un WC autonettoyant ne résoudra pas la problématique posée par la tenue du marché. En effet ce type de WC ne peut accueillir qu'une personne à la fois et comprend un temps entre chaque personne dédié au nettoyage. Ce n'est donc pas assez rapide, étant donné l'affluence.

Une commissaire, se référant à la solution en cours à Bienne, interroge le magistrat afin de connaître son opinion sur le système de défraiement contre usage des toilettes.

M. Pagani répond que selon lui ce système ne répondra pas au problème puisque les cafetiers-restaurateurs ouvrent déjà leurs WC et que l'affluence génère des bouchons. De surcroît ils ont à charge l'entretien de leurs toilettes, qui, dans ce contexte, sont vite obstruées. Il ajoute que l'installation de toilettes provisoires ne serait également pas appropriée, puisque la manifestation est récurrente.

Une commissaire demande si un partenariat serait envisageable avec la maison de quartier avoisinante (Maison verte).

M. Pagani lui répond que cette dernière fait face aux mêmes problèmes que les cafetiers-restaurateurs.

Un commissaire demande si un partenariat entre les marchands et les commerçants pourrait être envisagé.

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

M. Pagani répond que cela lui semble difficilement réalisable puisqu'ils sont en concurrence.

Un commissaire demande au magistrat comment il envisage de répondre à la demande de la pétition sous revue si les commerçants refusent de mettre leurs toilettes à disposition.

M. Pagani répond que les pratiques évoluent et qu'il faut un temps d'adaptation pour tout. Néanmoins il ne voit pas de solution miracle.

Discussion

A la suggestion d'auditionner le Service Voirie – Ville propre ou une éventuelle association des cafetiers-restaurateurs de la place des Grottes, le président rétorque que le problème étant lié à la coopération des cafetiers-restaurateurs, il estime qu'une audition du Service Voirie – Ville propre n'apporterait rien de substantiel au débat. Par ailleurs, il n'y a à sa connaissance aucune association de cafetiers-restaurateurs; cela étant, il estime à titre personnel que ce n'est pas à la commission d'investiguer à la place du magistrat ou de ses services, mais simplement de décider s'il faut qu'une solution soit trouvée d'une manière ou d'une autre à cette problématique, et envoyer un signal politique dans ce sens.

L'ensemble des membres de la commission abonde dans ce sens.

Un commissaire estime que la Ville doit installer sa propre infrastructure.

Une commissaire rappelle que le marché des Grottes n'est pas le plus grand marché qui se déroule sur le territoire de la Ville de Genève. Les marchés de Plainpalais et de Rive ne connaissent pas cette problématique de WC publics. Elle estime qu'il faudrait trouver une solution proportionnelle à la taille de ce marché.

Vote

En l'absence d'autres interventions, le président soumet la pétition au vote.

La commission renvoie la pétition P-344 pour traitement au Conseil administratif, à l'unanimité des membres présents, soit par 15 oui (2 EàG, 4 S, 2 DC, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG).

Annexe: pétition P-344

Pétition pour que la ville installe avant l'automne des toilettes au marché des Grottes.

P-344

Les soussigné-e-s demandent aux autorités municipales d'inclure dans le projet de réfection de la place des Grottes des toilettes et des poubelles pour le marché. Une solution provisoire pour les toilettes doit être trouvée avant le 1^{er} octobre 2015.

Nom	Prénom	Adresse	signature
			<i>[Signature]</i>

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes



Association des marchés
de Genève
c/o Willy Cretegny
101 rte du Mandement
1242 Satigny

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
28 JUN. 2015
Assché par:
Copie:

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 25 juillet 2015

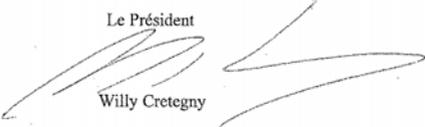
Madame, Monsieur,

Notre association a lancé une pétition demandant que nos autorités municipales ajoutent au projet de réfection de la place des Grottes des toilettes et des poubelles pour le marché. Cette pétition, que vous trouvez en dossier joint, a récolté 336 signatures.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Nous vous prions, d'agrèer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président


Willy Cretegny

Annexe : 21 feuilles de signatures avec 336 parafes au total.

Le président. Il a été suggéré de lier notre prochain point à l'ordre du jour, le rapport PR-1160 A, avec le rapport P-344 A.

Mise aux voix, la liaison du rapport PR-1160 A avec le rapport P-344 A est acceptée sans opposition (34 oui et 1 abstention).

Premier débat

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche soutient cette proposition de réaménagement de la place des Grottes. Elle nous paraît particulièrement intéressante, à plusieurs titres. Tout d'abord, par sa démarche exemplaire issue du contrat de quartier, poursuivie par des ateliers participatifs réunissant 80 personnes. Cette démarche a pris en compte les souhaits et besoins des habitants, les propositions des associations de quartier et on a négocié ensuite avec les commerçants et les personnes participant au marché en fonction de leurs besoins, ce qui est en lien avec le rapport de la pétition traité en même temps. Ce n'est donc pas une proposition de technicien, mais une proposition élaborée en fonction des besoins et des souhaits des utilisateurs. Ce réaménagement permet de réaliser plusieurs objectifs, notamment celui de rendre cette place et ce qui l'entoure plus sûrs, en intégrant au niveau visuel et concret les bouts de rues qui mènent à la place. Cela permettrait à tous les véhicules motorisés de savoir à quel moment ils entrent dans l'univers des piétons.

Un autre objectif est de rendre cette place plus conviviale. Ensemble à gauche soutient toujours l'attention portée à la vie de quartier. Il est donc essentiel de créer les infrastructures qui la favorisent. Ce réaménagement permet une utilisation polyvalente, autant pour les commerçants lors des jours de marché que pour les gens qui viennent au marché – et vous savez tous qu'ils sont nombreux –, et favorise également l'organisation de manifestations très diverses. Cette place doit être utile pour les habitants qui s'y installent tous les jours, y compris les enfants qui y jouent. La proposition vise à la rendre davantage végétalisée et plus verte.

Le coût nous paraît raisonnable vu l'état actuel de la place qui n'a pas été touchée depuis des dizaines d'années et dont la rénovation demande un travail important sous la surface. Il s'agit d'un aménagement simple qui correspond à ce quartier et qui améliorera pour beaucoup d'utilisateurs l'usage de cette place. Ensemble à gauche soutient cette proposition et souhaite que le Conseil municipal suive l'avis de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui, après toutes les auditions, a accepté à l'unanimité cette proposition.

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

M^{me} Helena Rigotti (LR). Cette place n'a pas été rénovée depuis les années 1980 et elle est en assez mauvais état. Le projet proposé tient compte de l'avis des habitants, des usagers et des commerçants. A peu près tout le monde concerné par cette place a été consulté pour ce projet qui agrandira le marché en proposant cinq places supplémentaires et sera complété par deux bornes électriques au lieu d'une. Des arbres et des bancs publics y seront implantés. Un bitume un peu différent sera mis en place pour différencier la place du marché et la place destinée aux véhicules. Le Parti libéral-radical acceptera cette proposition, néanmoins il trouve que réaliser cette place maintenant n'était pas une urgence absolue, car d'autres projets étaient plus impératifs. Dorénavant il sera davantage attentif aux priorités.

M^{me} Albane Schlechten (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, très nombreuses et nombreux ce soir, le Parti socialiste soutient cette proposition et salue aussi le processus participatif dont mes préopinantes ont déjà parlé. Les habitants se sont beaucoup engagés, ainsi que les associations de quartier et les commerçants représentés en groupes. Nous saluons la démarche participative et nous ne jugeons pas que ce n'était pas une urgence, contrairement à M^{me} Rigotti -vous transmettez, Monsieur le président -, puisque c'est un quartier qui mérite cette place. C'est une place au sein de laquelle des activités appréciées par les habitants se passent, mais aussi par l'ensemble des habitantes et des habitants de la ville. Je vois quelques personnes qui sourient, on sait très bien pourquoi. Ce marché des Grottes, très convivial, demandait que cette place soit également réaménagée pour des activités différentes, variées et pour tous les âges. Le Parti socialiste accepte ce projet de réaménagement de la place des Grottes avec beaucoup d'enthousiasme.

M. Jean-Luc von Arx (DC). Je serai très bref, car vous avez remarqué que nous étions tous d'accord sur cet aménagement de la place des Grottes. La seule question restée en suspens était de savoir si nous dépenserions un montant de 1 848 100 francs. C'est évidemment un montant assez important. Il faut aussi savoir qu'une population associative a largement participé à cette mise en forme opérationnelle et satisfaisante. J'ai envie d'encourager toutes les personnes qui ont des places sur le marché, de tous se mettre au travail et de faire des propositions, parce qu'au cœur des Grottes, le Cœur des Grottes – excusez-moi, je fais un lapsus – et que le quartier des Grottes profite de ce genre de choses. C'est très bien. Bien entendu, je pense que le Parti démocrate-chrétien peut tout à fait se joindre à des projets tels que celui-là. (*Rires.*)

Le président. Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste. Les derniers intervenants seront M^{me} Burger, M. Leisi, M^{me} Frigenti, M. Bärtschi et M. Pagani. J'en profite pour saluer à la tribune notre ancien collègue Gary Bennaim. (*Applaudissements.*) La parole est à M^{me} Sandrine Burger.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Merci, Monsieur le président. Je commence par parler de la proposition PR-1160 relative à l'aménagement de la place des Grottes, qui est en fait l'aboutissement du travail que la Ville a effectué sur ce quartier depuis maintenant un certain nombre d'années, notamment en rénovant pas mal d'immeubles et en modifiant la circulation pour faire en sorte que ce ne soit plus un lieu de passage, mais bien un lieu de circulation dans le quartier. Cela ayant été fait, on pouvait effectivement s'attaquer à la place.

Soyons sincères, quand nous, les Verts, avons reçu cette proposition à 1 848 100 francs, nous n'étions d'abord pas très favorables. (*Rires.*) Nous étions même opposés et nous nous disions: «Ouh là là, encore aux Grottes?! Cette place coûtera une fortune...» Toutefois, nous avons été convaincus en commission. En effet, ce travail a été fait en concertation avec les habitants et les gens de ce marché qui est un de ceux qui ont le plus de succès sur Genève. J'en perds mes mots... Cela a aussi été fait avec toutes les personnes concernées, car il y avait un besoin. Apparemment, cela a été travaillé de manière correcte. Les Verts approuveront cette proposition. Nous sommes cependant un peu étonnés du parallèle de la pétition car, effectivement, là, pour une fois, nous avons eu une proposition d'aménagement des Grottes faite en concertation. Nous avons également auditionné énormément de gens en commission. Nous avons tenu cinq séances, mais jamais, à aucun moment, quelqu'un ne nous a parlé de ce besoin de toilettes. Je peux tout à fait être convaincue qu'avec la foule du jeudi soir il faille des toilettes – et nous soutiendrons cette pétition –, en revanche, s'il vous plaît, ne nous faites pas des toilettes à 500 000 francs pour un soir par semaine. Trouvez une solution qui soit pertinente et pas trop coûteuse!

M. Laurent Leisi (MCG). Tout d'abord, j'aimerais revenir sur le coût. Deux millions, soit 900 francs le mètre carré pour une place avec du goudron. Cette place a été modifiée il y a quelques années à peine. Elle a été fermée complètement à la circulation. La circulation au sein des Grottes se fait beaucoup plus difficilement depuis cette fermeture. Certes, il y a un aspect positif: on y a implanté un beau marché qui fonctionne bien et qui est tout à l'avantage de la collectivité locale. Toutefois je ne pense pas qu'actuellement une rénovation de cette place remette en cause la tenue de ce magnifique marché. Dépenser 2 millions de francs des deniers publics par petit plaisir et se demander pourquoi ne pas refaire cette place me pose quand même un problème.

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

Par ailleurs, la position du Mouvement citoyens genevois a toujours été claire: cinq places de parking sont éliminées suite à ce projet. Comme d'habitude, c'est progressif. A chaque fois que l'on fait une rénovation ou une modification quelque part, on élimine deux, trois, cinq, voire dix places de parking, ou encore 50 places, comme à Simon-Goulart. On est gentiment en train de supprimer progressivement les possibilités de places de parking pour les utilisateurs de notre Ville. Cela devient inacceptable. Le Mouvement citoyens genevois s'oppose de manière claire à ce projet.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Je souhaite réagir sur la pétition liée à la proposition d'aménagement de la place des Grottes. Tout à l'heure il a été soulevé par ma préopinante, M^{me} Burger, que lors des auditions, il n'a pas été question d'aménagement de toilettes. Or, dans le rapport de la proposition, il est stipulé que M. Cretegny l'avait évoqué lors de son audition. Cette pétition demande que l'on amène cette thématique sur le devant de la scène. Le marché de Grottes est extrêmement couru le jeudi soir. Cela pose un certain nombre de problèmes. La pétition demande expressément au Conseil administratif de prendre en charge cette thématique. Celui-ci a proposé aux cafetiers-restaurateurs des environs d'accueillir la clientèle avec une modique somme de défraiement. Néanmoins, selon l'article de la semaine passée paru dans le *Genève Home Informations* (GHI), cette possibilité est pour l'instant court-circuitée par une fin de non-recevoir, si j'ai bien compris. J'espère que M. Pagani pourra nous apporter quelques éléments de précision. Tout ce que demande cette pétition est que cette thématique soit prise en compte, que l'on ne laisse pas ces choses-là de côté, car les habitants des Grottes méritent autre chose que des gens qui rentrent dans les cafés aux alentours ou qui utilisent éventuellement les petites ruelles.

M. François Bärtschi (MCG). Outre le fait qu'a bien mentionné Laurent Leisi sur le coût dispendieux du projet, il y a également un grave problème plus général qui apparaît ici, même s'il apparaît de manière limitée: on se trouve face à une politique coupant par petites tranches toute possibilité, pour certains commerces et activités, d'exister au centre de Genève. On ne garde que des activités pour les bobos et on enlève certaines activités plus traditionnelles d'artisanat. Je me souviens qu'il y avait un plombier ou un ferblantier dans le quartier qui ne pouvait absolument plus travailler tellement on avait changé les sens de circulation et tellement il devenait impossible d'avoir une activité. On continue toujours à couper un petit peu plus de manière douce et légère, à utiliser la politique du salami, comme on le disait dans l'Allemagne de l'Est d'une certaine époque, c'est-à-dire que, petit à petit, on enlève, on enlève... On enlève la mobilité, on enlève l'activité, on n'augmente pas la qualité de la vie dans les quartiers. C'est

ce genre de politique sournoise que le Mouvement citoyens genevois dénonce. Dans le cas de figure, nous nous opposerons à ce projet.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je précise d'abord un certain nombre de faits: cette place des Grottes, d'aussi loin que je m'en souviens, n'a pas été rénovée. Je crois que cela fait cent ans que nous n'y avons pas touché. En effet, de vieilles gravures existent encore sur la fontaine historique. Il y a quarante ans de cela, quand j'étais membre de l'association des habitants des Grottes, dite Action populaire aux Grottes, j'ai émis l'hypothèse – j'en viens au fond – d'avoir un architecte à la disposition des habitants, prêté par la Ville de Genève pour pouvoir aménager cette place. C'est dire si elle n'a pas beaucoup changé, depuis en tout cas quarante ans. Cela fait donc quarante ans que certains s'emploient à dire que rien n'a besoin de changer et que tout va très bien. Sauf que, Mesdames et Messieurs, tout d'un coup ce quartier, comme cette place, a pris une importance considérable pour nos concitoyennes et concitoyens. J'en veux pour preuve la foule qui déambule le jeudi soir, à partir de 17 h. Or, pour la qualité de vie de ces gens – notamment du point de vue des supports hygiéniques, car il faut le voir, des gens s'assoient par terre sur les trottoirs –, cette place nécessitait et nécessite d'être aménagée correctement pour accueillir avant tout les habitants des Grottes, mais aussi toute la population extérieure qui se rend le jeudi soir et d'autres jours dans ce quartier et sur cette place qui a, à n'en pas douter, un cachet intéressant.

Je ne pense donc pas que les 1 800 000 francs seront dépensés à mauvais escient. Cela étant, Mesdames et Messieurs, je rappelle que ce quartier était traversé, il n'y a pas très longtemps, par un trafic de transit qui a fait disparaître le commerce de proximité, notamment les petits artisans et commerçants, car ils n'avaient pas la possibilité de vaquer correctement à leurs occupations. Je vous rappelle qu'il existe encore des petits commerçants autour de la place des Grottes, je parle du boucher par exemple, en revanche il n'y en a plus en Vieille-Ville. Je parle notamment du vitrier, mais je pourrais vous citer de nombreux exemples prouvant que les commerçants du quartier des Grottes développent leur activité grâce aux livraisons qui peuvent être effectuées sur des cases prévues à cet effet. Ce qui n'était pas le cas auparavant, puisqu'en fait cette place a été fermée à la circulation des véhicules motorisés il y a six ans, avec l'accord des habitants et des commerçants. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que j'avais à dire concernant ce beau projet. Je me réjouis de le réaliser grâce à vous, avec les habitants et les commerçants.

Enfin, il convient de dire quelque chose sur les vespasiennes: effectivement, le département dont j'ai la charge et moi-même nous sommes mis en quatre, si j'ose dire, pour aller démarcher auprès des commerçants et des restaurateurs, afin qu'ils mettent à disposition leurs toilettes, contre une petite rémunération, comme

Proposition: réaménagement de la place des Grottes

Pétition: toilettes au marché des Grottes

ça se fait régulièrement en Suisse alémanique. On s'est aperçu que 90% des personnes qui viennent dans le restaurant pour profiter des toilettes consomment. Des statistiques le prouvent. C'était donc à la fois un revenu appréciable et à la fois une petite indemnité versée par la Ville. Malheureusement, et je le regrette, ce nouveau mode de convivialité n'a pas été accepté par les responsables. Toutefois, je ne désespère pas. De toute façon, pendant et après les travaux, le jeudi soir notamment, nous mettons à disposition des toilettes provisoires pour essayer d'endiguer les incivilités.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 63 oui contre 11 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 848 100 francs destiné au réaménagement de la place des Grottes sur la commune de Genève Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 848 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 185 000 francs de la part du crédit d'étude voté le 22 mars 2011 (proposition PR-816 N° PFI 102.750.25), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-344 au Conseil administratif sont acceptées par 62 oui contre 12 non.

5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 20 000 000 de francs, destiné à l'octroi d'un prêt remboursable sur trente ans, sans intérêt, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la rénovation de l'Office des Nations unies à Genève (ONUG), sis Palais des Nations (PR-1180 A)¹.

Rapport de M^{me} Christina Kitsos.

La proposition PR-1180 a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 avril 2016. La commission s'est réunie le 15 juin 2016 sous la présidence de M. Daniel Sormanni. Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz. Nous les remercions ici tous les deux pour la qualité remarquable de leur prestation.

Contexte

La proposition du Conseil administratif consiste à l'ouverture d'un crédit de 20 000 000 de francs, destiné à l'octroi d'un prêt remboursable sur trente ans, sans intérêt, en vue du projet de rénovation du Palais des Nations, navire amiral des bâtiments du système des Nations Unies domiciliés à Genève. La Suisse s'est engagée dans ce projet avec un prêt de 400 millions de francs. Le Conseil national a voté sa contribution le 15 juin 2016. Le Grand Conseil genevois a voté sa tranche le 3 juin dernier. Il reste à la Ville de Genève de voter sa propre part du prêt suisse. Il s'agit non seulement d'un acte symbolique d'attachement à la Genève internationale mais aussi d'un acte financier. Dans le contexte actuel, il

¹ «Mémorial 173^e année»: Proposition, 6872.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

apparaît fondamental de promouvoir le multilatéralisme et de renforcer la place particulière que tient la Suisse, et en particulier Genève, au niveau international et qui lui confère une activité diplomatique et un poids politique d'importance dépassant ses propres frontières. Outre le rayonnement international, le rôle de Ville hôte des organisations internationales (OI) apporte à Genève de vraies retombées économiques à hauteur de 1,8 milliard pour la Ville seule (soit un total de 3,3 milliards de francs pour l'ensemble du Canton), notamment par la création d'emplois directs, indirects et induits, des dépenses directes des OI, organisations non gouvernementales (ONG) et missions permanentes.

Séance du 15 juin 2016

Audition de M^{me} Véronique Neiss, architecte et directrice adjointe du Strategic Heritage Plan, à l'Office des Nations Unies à Genève (SHP/UNOG-ONUG)

Le plan stratégique patrimonial (*Strategic Heritage Plan-SHP*) de l'Office des Nations Unies à Genève, que vous trouverez en annexe, expose le projet de rénovation et de construction de l'Office des Nations Unies à Genève, deuxième plus grand siège de l'ONU. Il comporte un volet de rénovation, un volet de construction et un volet paysager. L'objectif est de rendre le bâtiment plus sécurisé, plus sain, plus fonctionnel, plus moderne, plus accessible et de réduire les coûts sur le long terme afin que le siège de l'ONU à Genève soit compétitif par rapport aux autres sièges dans le monde.

Garantir la sécurité

Force est de constater la nécessité de remettre à jour le bâtiment historique du Palais des Nations, ensemble architectural de première importance. En effet, depuis l'achèvement de sa construction en 1937, le Palais des Nations n'a jamais été rénové. L'obsolescence des salles de conférences, des panneaux électriques, des canalisations, du système de ventilation, la présence d'amiante, des équipements défaillants, etc., montrent l'urgence de réaliser une rénovation complète pour garantir non seulement la sécurité, notamment contre les incendies, mais aussi pour éviter que les coûts se multiplient au fil du temps par la série de travaux de réparations non suffisants, effectués au gré des besoins. Les archives et la bibliothèque de l'ONU doivent être également sécurisées contre les risques d'incendie et contre l'humidité.

Optimiser et moderniser l'espace

L'objectif consiste à créer des espaces de travail plus sûrs et plus flexibles pour répondre à des critères d'efficacité et d'optimisation des locaux et pour modi-

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

fier également, par l'architecture également, la manière de travailler, par exemple par la création d'open spaces. Il s'agit aussi d'augmenter le nombre de salles de réunion et de moderniser les réseaux d'information et de communication, les moyens de radiodiffusion et les systèmes de conférences. Si Genève veut être tout aussi compétitive que d'autres sièges dans le monde, ce projet de rénovation et d'extension doit être urgemment entrepris. La cafétéria existante sera étendue, et l'ensemble des salles de conférence seront rénovées dans le but d'optimiser et de moderniser l'utilisation de l'espace. La restauration du bâtiment historique commencera après la construction d'un nouveau bâtiment à l'extrémité du site du Palais des Nations, qui abritera notamment 1400 places de travail, la plupart en open-space, et des salles de réunion (*Strategic Heritage Plan*, images 24-31).

Favoriser l'accès et réduire les frais de consommation d'énergie

L'ensemble du projet prévoit d'améliorer considérablement les conditions d'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR). Aujourd'hui, seulement 7% des salles sont accessibles aux PMR. Il s'agit aussi de faire basculer l'ensemble du complexe dans de hauts standards de performance énergétique, dans le respect de Minergie, notamment avec des matériaux durables, etc. Décidé à se conformer aux normes en vigueur en Suisse, l'ONUG a choisi de demander au Canton de Genève un permis de construire volontaire, ce qui amène l'équipe de projet à rencontrer les différents acteurs cantonaux compétents, tels que l'Office cantonal de l'énergie (OCEN). Dès la finalisation du cahier des charges architectural, la maîtrise d'ouvrage lancera les appels d'offres internationaux pour le nouveau bâtiment. Les travaux d'excavation devraient commencer en janvier ou février 2017. Le projet prévoit également la destruction des étages du bâtiment E, qui est énergivore, contient de l'amiante et n'est pas aux normes en termes d'occupation de l'espace.

Réaliser une architecture fine et paysagère

Le projet paysager doit mettre en évidence l'ONU du XXI^e siècle sans faire de l'ombre au Palais des Nations historique par le respect des rythmes de façade du Palais et un travail en terrasses pour la nouvelle structure qui entrera dans le sol. Il sera réalisé avec les remblais de l'excavation du site du nouveau bâtiment, qui seront distribués à différents endroits du parc de l'Ariana (*SHP*, images 22-23). Il prévoit également de doter le nouveau bâtiment de toitures et de cours intérieures végétalisées, qui participeront à son inertie thermique, et de requalifier les espaces extérieurs existants, notamment la cour d'honneur devant la Salle des assemblées. A ce propos, il est prévu de retrouver le plan d'accès d'origine sur l'axe entrée Prégny-Salle des assemblées. En outre, les œuvres d'art du Palais seront également restaurées, tout comme le mobilier d'époque.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Respecter un budget total de 836,5 millions de francs

Le budget total du projet se monte à 836,5 millions de francs, auquel la Suisse participe avec un prêt remboursable de 400 millions de francs. En détaillant les coûts, on peut relever que 110 millions (au cours actuel) seront consacrés à la construction du nouveau bâtiment; la rénovation du bâtiment de 1936 coûtera 352 millions, la déconstruction du bâtiment E est estimée à 20 millions. En tout, 482 millions sont consacrés au gros œuvre, alors que 40% à 50% du budget est consacré aux canalisations, gaines techniques et équipements électroniques.

Les phases de réalisation du projet entre 2017 et 2023 sont explicitées dans le *Strategic Heritage Plan* (images 11-18) tout comme l'organigramme du projet *SHP*, où l'on trouve notamment Daniel Hogan, directeur du projet, Clemence Adams, directeur de l'administration de l'ONUG, Michael Møller, directeur général de l'ONUG et le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon (image 9). L'ONUG a mis en place une équipe spécialisée, composée de divers métiers, pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet. M^{me} Neiss en fait partie (Gouvernance: «Design and Construction», image 9).

Suite à l'audition, un commissaire demande s'il est prévu, dans le cadre du projet, de créer des places pour accueillir des migrants. M^{me} Neiss répond que ce volet n'est pas compris dans le programme. En revanche, les personnes qui travaillent dans le bâtiment de l'ONUG travaillent précisément sur cette problématique.

Une commissaire demande des précisions sur le «permis de construire volontaire». M^{me} Neiss explique que cela signifie que l'ONUG a décidé de se soumettre volontairement aux exigences des requêtes en autorisation de construire. Elle rappelle que les OI bénéficient d'un statut d'extra-territorialité qui les libère, en principe, de la législation cantonale. M^{me} Neiss est d'avis que le permis volontaire permet aux ingénieurs et architectes du *SHP* de rencontrer les acteurs cantonaux compétents, qui ont des exigences de qualité élevées, et de bénéficier de leur regard. Pour M^{me} Neiss, tous les sujets ne sont pas sensibles, mais avec la demande de permis volontaire, le *SHP* peut garantir un haut niveau de qualité en matière de santé et de sécurité, en adoptant les normes locales sur la protection des travailleurs et des travailleuses ou sur la sécurité contre les incendies.

Un commissaire observe que la rénovation et extension du Palais des Nations s'ajoute au projet de la Route des Nations, sur lequel 2 milliards de francs devraient être engagés dans les prochaines années. Cela ouvre de belles perspectives pour les entreprises. Il souhaite en savoir plus sur les appels d'offres internationaux qui seront bientôt lancés pour le *SHP*. M^{me} Neiss répond que les premiers grands appels d'offres, notamment pour la réalisation du nouveau bâtiment, devraient être lancés à la fin de l'année 2016. Dès l'achèvement du cahier des charges architectural, le maître d'ouvrage confiera le chantier à une entreprise générale, qui se

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

chargera du gros œuvre et engagera des sous-traitants. Des *business seminars* ont été organisés dans différents pays pour assurer aux soumissionnaires une compétition équitable. M^{me} Neiss précise que les entreprises devront se conformer à la législation locale, c'est pourquoi elle pense que les professionnels suisses, qui connaissent bien le terrain et les normes, ont toutes leurs chances. Elle les invite donc à se tenir prêts. Elle explique que le bureau Burckhardt+Partner, une société suisse, partage le mandat architectural avec la société Skidmore, Owings & Merrill, des Etats-Unis. Elle fait observer que Burckhardt+Partner a la responsabilité des démarches sur les permis de construire et pilote la rénovation du bâtiment historique. Elle signale également que 45% du budget des études d'ingénierie a été confié à des bureaux suisses.

Une commissaire souhaite savoir si la volonté d'ouvrir davantage à la population la partie du parc de l'Ariana accueillant le Palais des Nations est confirmée. M^{me} Neiss répond en précisant que le *SHP* concerne essentiellement le bâtiment. Elle confirme cependant que la direction de l'ONUG souhaite ouvrir le parc autant que possible. Il est même envisagé d'en rendre une partie à la Ville, mais ce n'est pas encore gagné car il faudra tenir compte des contraintes de sécurité du site. Une discussion doit avoir lieu prochainement sur ce sujet.

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M^{me} Valentina Wenger

Le *SHP* est un projet financièrement lourd, qui dépasse 836 millions de francs. Pour rappel, les péripéties de la rénovation du bâtiment du siège des Nations Unies, à New York, qui avait coûté beaucoup plus cher que prévu, avaient donné lieu à des discussions et des doutes sur l'urgence de rénover le Palais des Nations à Genève. La conseillère administrative Sandrine Salerno salue l'important travail diplomatique fourni par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour maintenir le programme de rénovation et d'extension du siège genevois, alors que le marché des organisations internationales est très concurrentiel.

Pour cela, le Conseil fédéral s'est engagé pour un prêt remboursable de 400 millions de francs sans intérêts. Elle relève aussi le rôle essentiel du directeur général de l'ONUG, Michael Møller, et du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon, qui se sont engagés en faveur du maintien du projet à Genève. L'engagement suisse se répartit entre la Confédération, le Canton de Genève et la Ville de Genève. La Confédération prête 73% des fonds, alors que le Canton avance 27%, soit 108 millions, dont 20 millions de la Ville. Il s'agit d'un prêt remboursable, dont la Confédération, le Canton et la Ville paient les intérêts. L'apport de la Ville est réservé exclusivement à la rénovation du bâtiment historique. Elle explique qu'elle a proposé que la Ville soit la dernière à entrer dans le prêt et la première à en sortir, de sorte à payer les intérêts le moins de temps possible. Le décaissement

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

sera opéré en 2022. La charge des intérêts grèvera le budget de fonctionnement de la Ville de 80 000 francs par an (taux actuel d'emprunt à 0,4%) pendant trente ans (PR-1180, page 8).

M^{me} Salerno relève que la direction générale de l'ONUG est très à l'écoute des autorités locales et ouverte à faire le lien avec la population genevoise. Pour autant, dans un contexte où les OI doivent se conformer à des standards internationaux en matière de sécurité, il faut au directeur de l'Office genevois une assise très confortable pour imposer ses souhaits d'ouvrir le site de l'Ariana à la population. Dans la négociation sur cette question, la Confédération fait valoir sa responsabilité sur la sécurité, ainsi que les risques financiers et d'image en cas de problème. Elle prévient aussi que les Etats membres ne sont pas d'accord de payer les surcoûts liés à l'ouverture du site à la population locale. Ceux-ci devraient donc probablement être pris en charge par Genève.

A ce propos, elle relève que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a récemment fait l'expérience de la mise en place d'un système de sécurité visuellement très discret, qui permet toutefois aux riverains d'utiliser les espaces verts des environs du bâtiment de l'OMPI. Les OI bénéficiant d'un statut d'extraterritorialité, M^{me} Salerno salue que l'ONU s'engage volontairement à respecter les procédures genevoises d'autorisations de travaux (même si le Canton accorde au projet *SHP* un traitement accéléré), et les normes en matière d'appels d'offres. D'entente avec le Canton, le chantier sera également ouvert aux inspections des commissions paritaires et des organes cantonaux. Enfin, M^{me} Salerno précise que sa collaboratrice, M^{me} Valentina Wenger, représente la Ville dans le Groupe permanent conjoint, réunissant la Confédération, le Canton et la Ville.

Suite à l'audition de la conseillère administrative Sandrine Salerno, un commissaire suggère de voter la proposition PR-1180 à cette séance et d'inscrire le rapport à l'ordre du jour de la prochaine plénière, soit les 27 et 28 juin 2016.

Une commissaire interpelle la magistrate au sujet des dysfonctionnements dans la Fondation immobilière pour les organisations internationales (FIPOI). Elle rappelle que, dans son rapport N° 90, la Cour des comptes fait état d'une «pratique généralisée d'utilisation des ressources de la FIPOI à des fins privées». Elle mentionne des problèmes d'éthique et de gestion déloyale, en soulignant que, pour moins que ça, des dénonciations pénales ont été lancées pour un service de la commune de Carouge. Elle déplore également la rétention d'informations. Elle aimerait savoir pourquoi le conseil de fondation n'a pas dénoncé les faits signalés au procureur général, et pourquoi le Conseil administratif de la Ville n'a pas pris position sur le sujet. Elle aimerait aussi savoir si la magistrate aurait dénoncé des faits semblables s'ils s'étaient produits en Ville de Genève. Elle demande quelles garanties peuvent être données que l'argent confié à la FIPOI sera bien destiné au projet de l'ONUG.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

M^{me} Salerno juge que ces questions sont très pertinentes. Elles ont été posées aux niveaux fédéral et cantonal; il est normal qu'elles soient aussi posées au niveau municipal. Elle explique qu'elle siège au conseil de la FIPOI en représentation du Conseil d'Etat et non de la Ville de Genève. En effet, la FIPOI est un organe financé par la Confédération et auquel le Canton contribue avec des droits de superficie. En tant que membre du conseil, M^{me} Salerno est tenue par une obligation de confidentialité. Elle ne peut donc pas répondre sur la FIPOI à un organe du Conseil municipal, sous peine de s'exposer à une dénonciation pénale. Elle rappelle que lorsqu'elle a été élue au Conseil administratif, elle a proposé de faire le lien avec les OI. M^{me} Salerno explique également qu'elle sera auditionnée sur la FIPOI, le 20 juin 2016, par une commission du Grand Conseil. Elle répondra aux questions dans ce cadre. Cela devrait clore les interpellations au Conseil municipal et au Conseil administratif.

M^{me} Salerno fait observer que la FIPOI a été auditée par les magistrats de la Cour des comptes, sur mandat du Contrôle fédéral des finances. L'ancien juge fédéral Claude Rouiller s'est aussi penché sur le dossier, sur demande du DFAE. Les uns comme les autres, ainsi que deux conseillers fédéraux et la sous-commission de la Délégation fédérale aux finances, ont reçu l'audit en entier, et aucune de ces instances n'a jugé pertinent de porter plainte. Elle rappelle que la Cour des comptes a le devoir de porter devant la justice les cas qu'elle estimerait justifiés. Or si personne n'a fait ce pas, c'est que, objectivement, il ne doit pas y avoir matière à plainte. Le président du Conseil d'Etat, M. François Longchamp a été auditionné à deux reprises par la Commission de contrôle de gestion du parlement cantonal. Il semble que ses réponses aient donné satisfaction, puisque tous les groupes ont accepté de voter les 88 millions de la part cantonale au projet *SHP*.

La commissaire est d'avis que M^{me} Salerno ou l'un de ses collègues du Conseil administratif, aurait pu lancer une dénonciation au vu du rapport accablant de la Cour des comptes. M^{me} Salerno répond que ses collègues du Conseil administratif n'ont pas eu accès aux documents de l'audit. Elle rappelle qu'ils sont restés confidentiels pendant six à neuf mois. A ce propos, elle tient à dire que personne, ni le Conseil de fondation de la FIPOI, ni le Canton, ni le Contrôle fédéral des finances, n'a demandé à la Cour des comptes de ne pas rendre public le rapport. Pendant l'embargo, M. Pagani a certes demandé que les documents de l'audit soient transmis au Conseil administratif, mais elle s'y est refusée, précisément parce qu'elle ne peut pas transmettre des documents qui ne sont pas publics. Le rapport du juge Rouiller reste encore confidentiel, à ce jour. La commissaire souhaiterait savoir quelles garanties peuvent être données que l'argent de la Ville sera utilisé comme il se doit.

Un commissaire appelle à faire la distinction entre les problèmes de la FIPOI, et le prêt à l'ONUG, cette distinction qu'a su faire le Grand Conseil en votant le

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

prêt à l'unanimité. Les questions sur la FIPOI sont légitimes, mais la Commission de contrôle de gestion du parlement reste saisie du dossier.

M^{me} Salerno souligne que, dans le *SHP*, la FIPOI n'est qu'un véhicule de transferts de sommes, le pilote étant l'ONU. S'agissant des problèmes de dysfonctionnement, elle reconnaît qu'il est urgent d'y remédier. Il faut toutefois rappeler que la FIPOI existe depuis cinquante ans, et qu'elle a contribué de manière non négligeable au développement de la Genève internationale et au rayonnement de la ville et que, dans les réalisations précédentes, elle a toujours respecté les coûts et les délais. Il n'est pas raisonnable de remettre en question son rôle. Il est essentiel de soutenir cet héritage qui a permis notamment à Genève le développement d'un espace pour les droits humains. A titre personnel, elle n'approuve pas non plus la manière dont l'affaire a été traitée dans la presse, notamment en livrant des noms. Elle aurait cependant préféré que le rapport de la Cour des comptes sorte tout de suite plutôt qu'à l'approche des votes sur les crédits. M^{me} Salerno fait observer qu'il n'est pas simple, dans le contexte du franc fort et de la hausse du coût de la vie, de défendre la place de Genève dans le système international. D'autres grandes villes seraient heureuses de récupérer une partie des organisations domiciliées à Genève. Si le Grand Conseil avait refusé le crédit, d'autres s'en seraient frottés les mains.

Un commissaire souhaite évoquer l'éventualité d'un refus du Conseil municipal de voter ce crédit. Il fait remarquer que la somme de 20 millions équivaut à seulement 5% du budget total. Il demande si la Ville a vraiment sa place dans le projet *SHP*.

M^{me} Salerno répond que si le Conseil municipal refuse le prêt, le Canton n'a aucun moyen de l'y forcer. Le Canton en prendrait acte avec regret, puis retournerait au parlement pour demander au Grand Conseil de compléter la somme. M^{me} Salerno explique que la Ville est dans ce projet, parce qu'elle a souhaité en être. Elle estime que 90% de son activité se déroule sur le territoire de la Ville. Genève a en outre un rôle de ville hôte des Nations Unies. Du point de vue de l'ONU, la participation de la Ville est parfaitement logique. En revanche, la Ville ne participe pas aux rénovations des bâtiments de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ni à celui du Bureau international du travail (BIT), ni à celui de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qu'il faudra sans doute rénover également. Ce sont pourtant des organisations et des bâtiments construits avec les contributions des Etats membres, dont la Suisse a largement profité en termes d'image, d'emplois et d'impôts.

Conclusion et votes

Suite à l'examen de la proposition PR-1180, le président soumet à l'approbation de la commission des finances le vote immédiat sur cet objet.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Le vote immédiat est décidé à la majorité, soit par 14 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 2 MCG, 4 S, 1 Ve, 1 EàG) et 1 abstention (EàG).

Une commissaire souhaite introduire la recommandation suivante: «conditionner le prêt de la Ville de Genève à des garanties de bonne gestion de la FIPOI». Le président la soumet à l'approbation de la commission des finances qui la refuse à la majorité, soit par 12 non (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 2 MCG, 4 S) contre 2 oui (EàG) et 1 abstention (Ve).

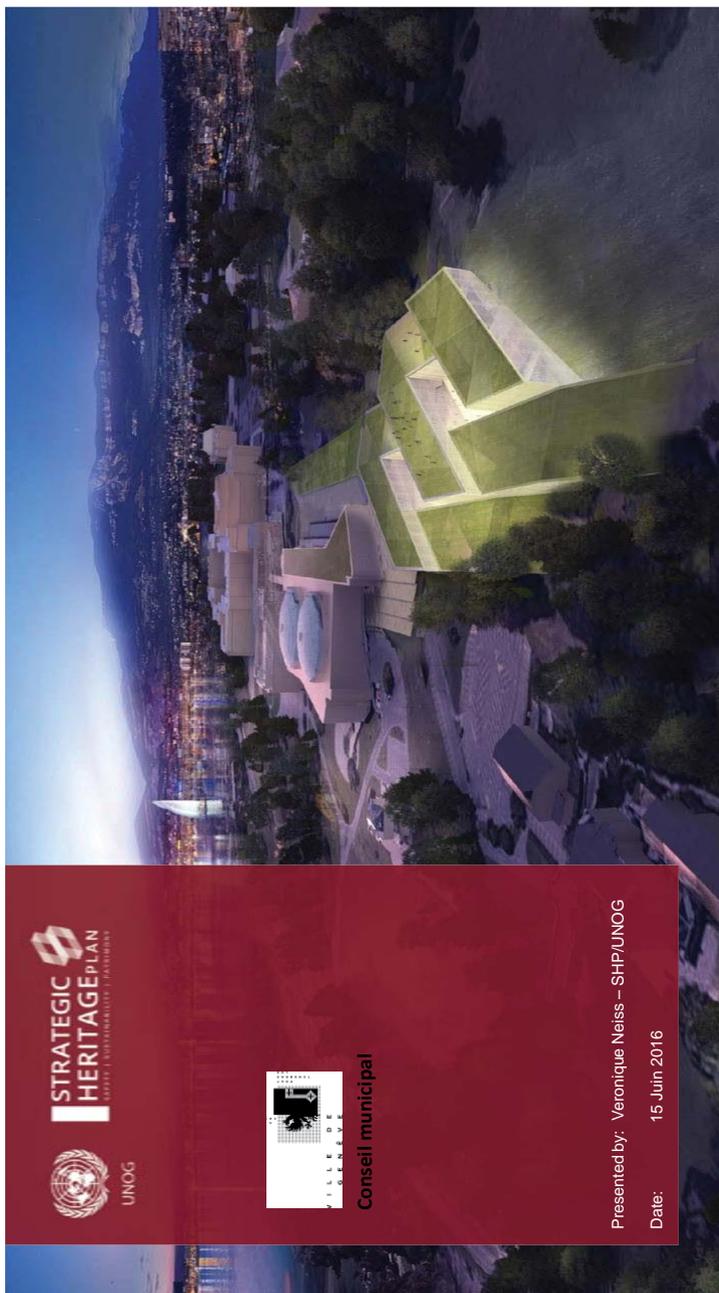
Le président soumet à l'approbation de la commission des finances la proposition PR-1180 qui est adoptée à la majorité, soit par 14 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 2 MCG, 4 S, 1 Ve, 1 EàG) et 1 abstention (EàG).

Les commissaires aux finances soulèvent l'importance de soumettre cet objet en urgence à la plénière des 27 et 28 juin 2016 dans le but de voter en faveur de l'ouverture d'un crédit de 20 000 000 de francs destiné à l'octroi d'un prêt remboursable sur trente ans, sans intérêt, en vue du projet de rénovation du Palais des Nations. Il s'agit ainsi non seulement de s'accorder avec le Conseil national et le Grand Conseil genevois, mais aussi de donner rapidement un signal fort de reconnaissance de la Genève internationale dans un contexte très concurrentiel. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

SÉANCE DU 27 JUN 2016 (soir)

679

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



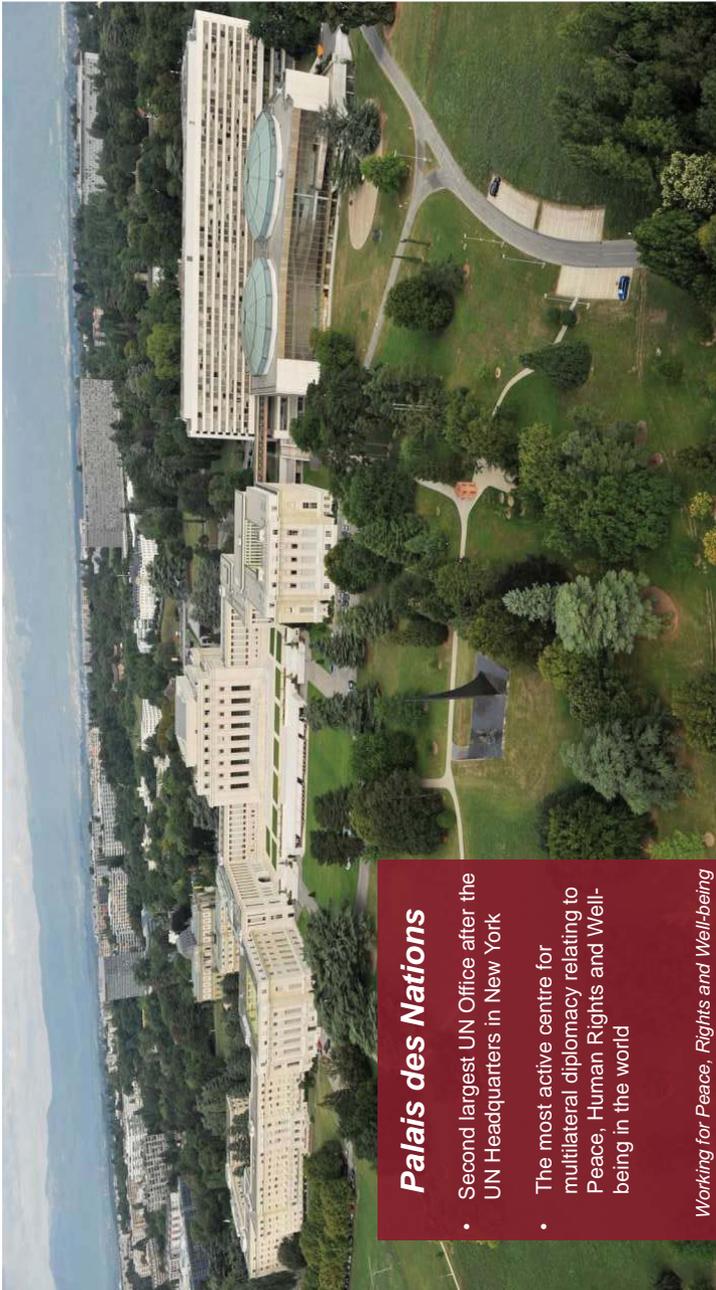
 **STRATEGIC
HERITAGE PLAN**
CITY OF INTERNATIONAL FINANCERS


VILLE DE
GENÈVE

Conseil municipal

Presented by: Veronique Neiss – SHP/UNOG
Date: 15 Juin 2016

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



Palais des Nations

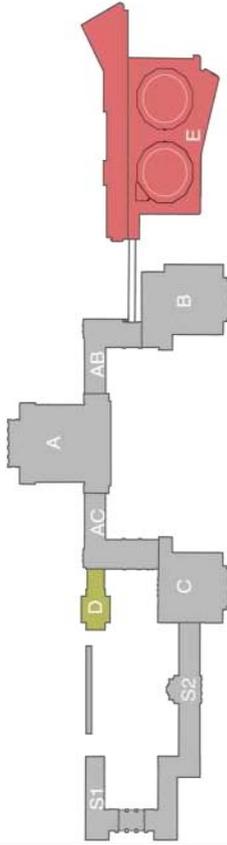
- Second largest UN Office after the UN Headquarters in New York
- The most active centre for multilateral diplomacy relating to Peace, Human Rights and Well-being in the world

Working for Peace, Rights and Well-being

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales

Palais des Nations Today

- Ariana Park: 46 hectares
- Total floor area of entire complex : 234,000m² (gross)
- Total floor area of main buildings: 180,000m² (gross)
- Conference rooms: 34
- Number of workplaces: 2,800
- Delegates: 75,000+/year
- Visitors: 100,000+/year
- Meetings: 10,000+/year
- Events: 6500/year



Original Buildings Constructed 1929-1936:

- Assembly Rooms (A+AB+AC)
- Library & Archives (B)
- Council Chamber Area (C)
- Secretariat Offices (S1+S2)

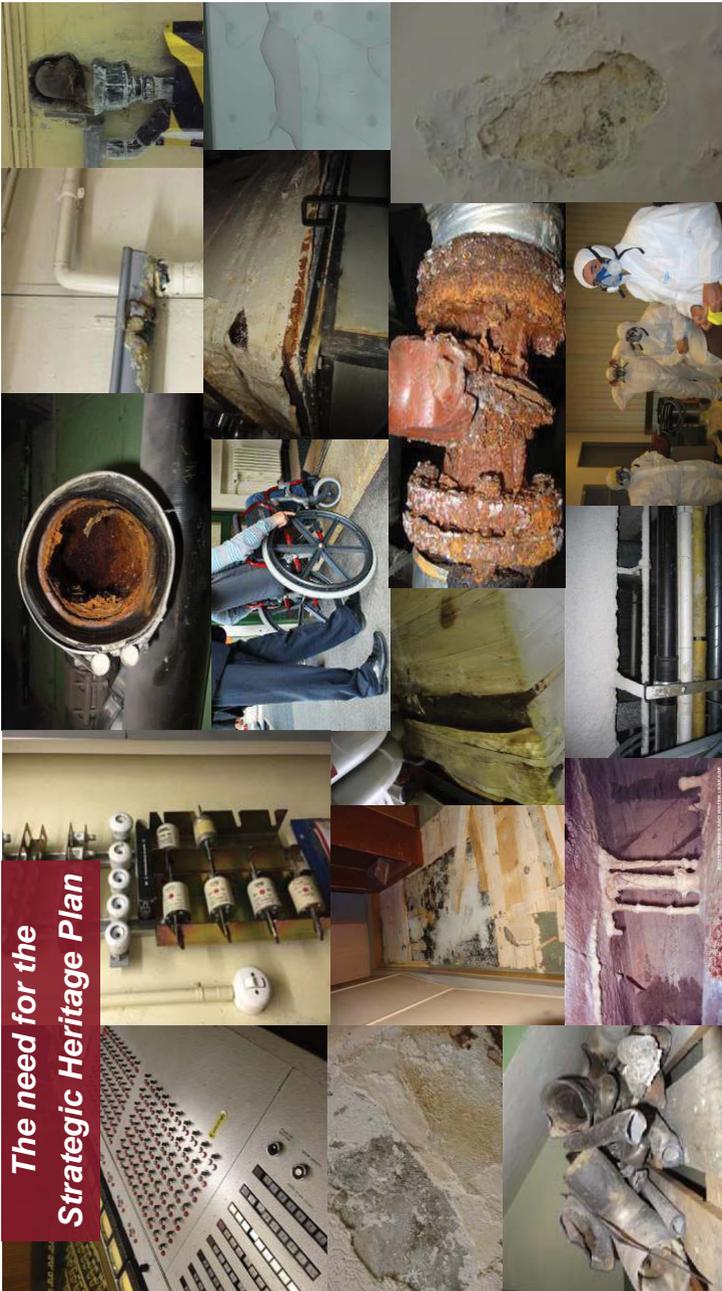
Extension Building Constructed 1950 -1952:

- Offices (D)

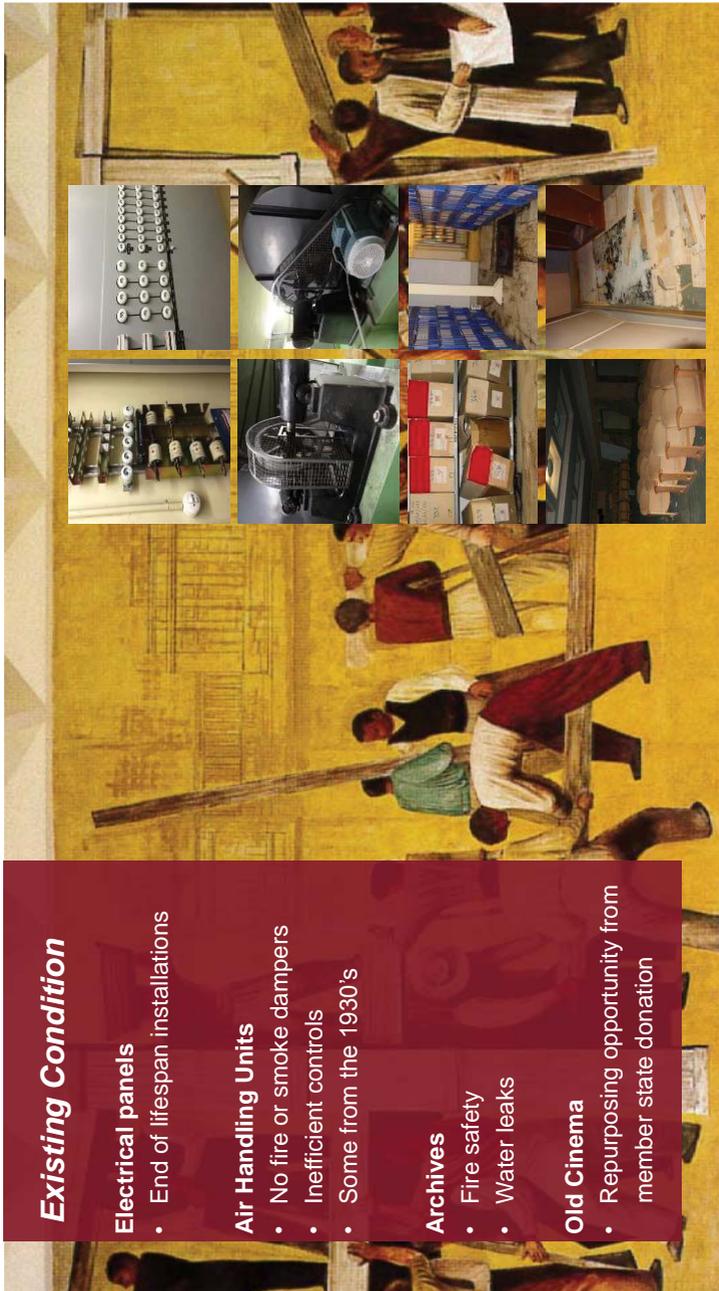
Additional Building Constructed 1968-1973:

- Conference Building (E)

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



Existing Condition

Library Archives

- Fire safety
- Protection of repository for humanity

Room XIX

- Obsolete congress systems
- Fire safety
- Disabled accessibility

Asbestos Removal

- Asbestos applied to structure
- Asbestos in miscellaneous materials

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



Objectives

- Making our workspace safer and more flexible.
- Making our buildings accessible to persons with disabilities.
- Reducing our energy costs and consumption.
- Preserving the heritage of the Palais des Nations.
- Upgrading the IT, broadcast and congress systems.
- Maintaining business and operational continuity
- Making sure we deliver on time and on schedule.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



SHP Approved by UN General Assembly 2015

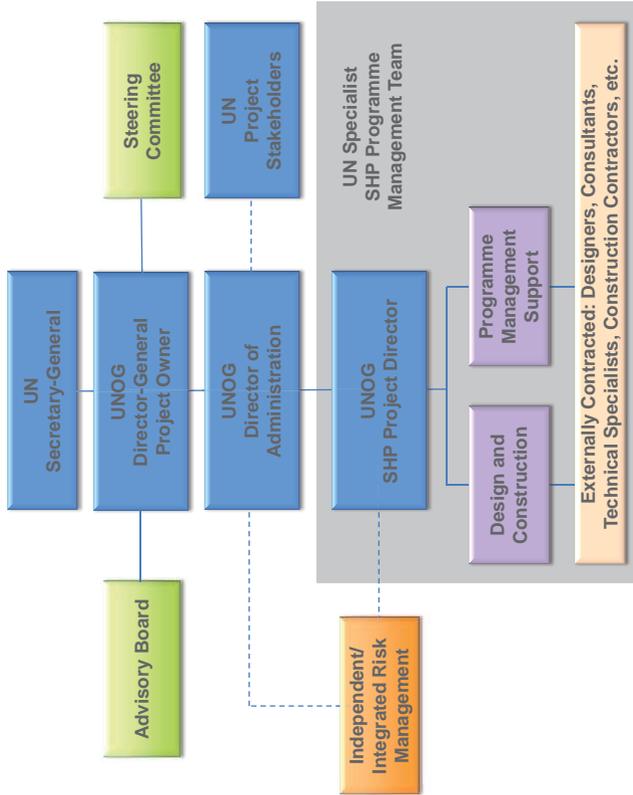
The Strategic Heritage Plan (SHP) scope, schedule and budget has now been approved for the following:

- Enabling /Site preparation works
- Construction of a new office building
- Renovation of existing Palais des Nations buildings
- Dismantling of E building office tower
- Final Completion in 2023
- **CHF 836.5 M** Approved Total cost
- Including use of Swiss loan for **CHF 400 M**

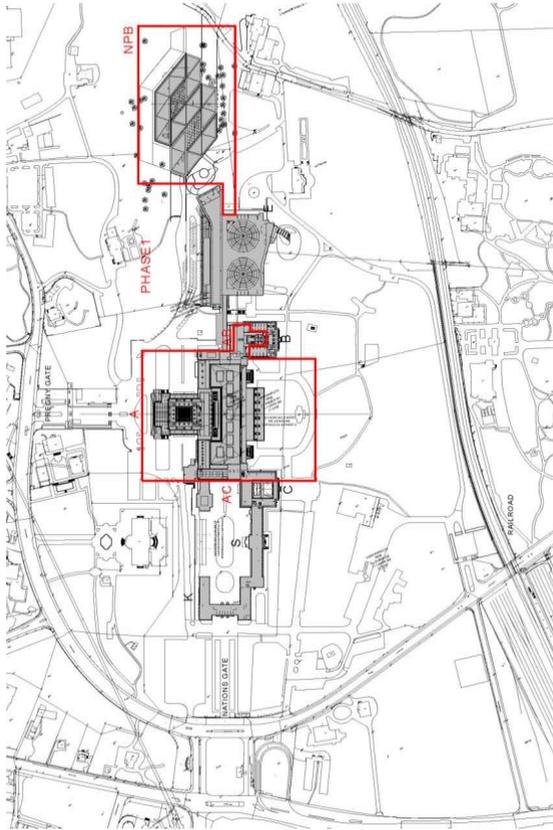
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales

Governance Structure

- High level project owner
- Strong Governance
- High level support and assistance from Swiss Federal Government, FIPOI, Canton and City of Geneva
- Experienced International UN specialist project delivery team led by the Project Director
- Leading international professional design and programme management teams



Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



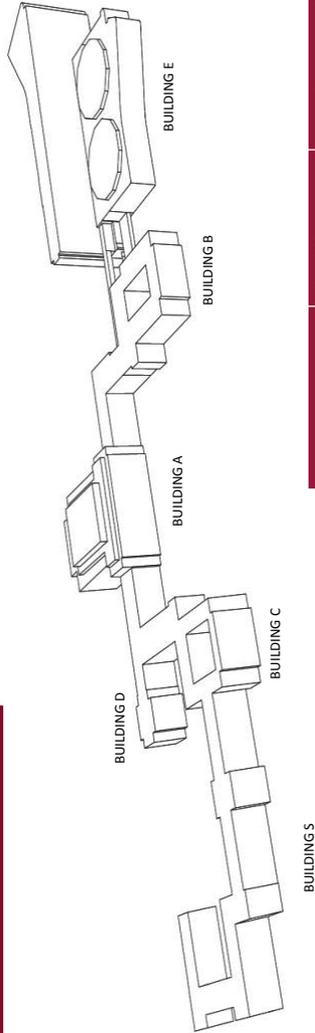
Currently at end of Detailed Design Stage

- New permanent office building
- Building A – Conference and Offices and Building B – Library Archive
- These areas prioritised due to the phasing strategy of utilising completed new building as temporary swing space
- Swing space allows the phased moves of staff to vacate areas to enable renovation of existing premises to take place

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales

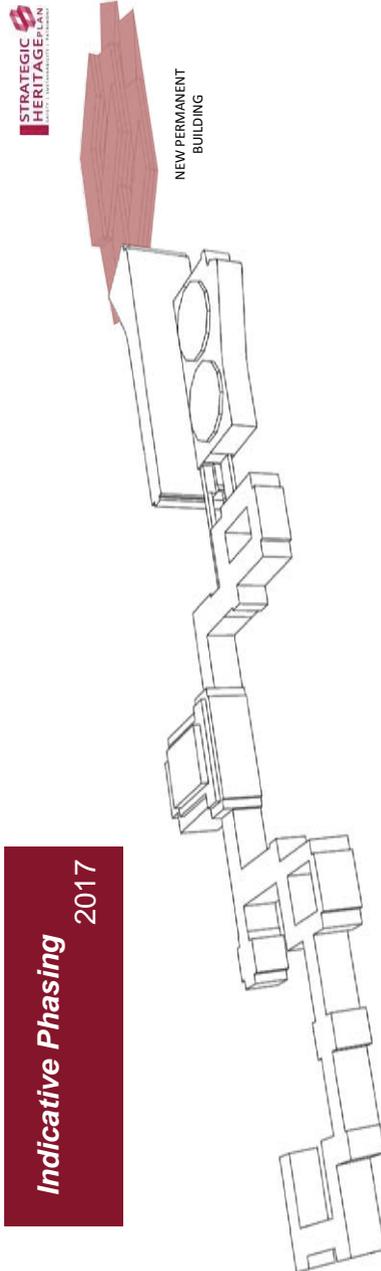


Indicative Phasing
Current



	Year of Construction	Gross Internal Area (m ² in 2016 / current)
BUILDING A	1937	39,746
BUILDING B	1937	15,757
BUILDING C	1937	15,325
BUILDING D	1952	5,088
BUILDING E	1973	79,725
BUILDING S	1937	23,673
		179,314

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



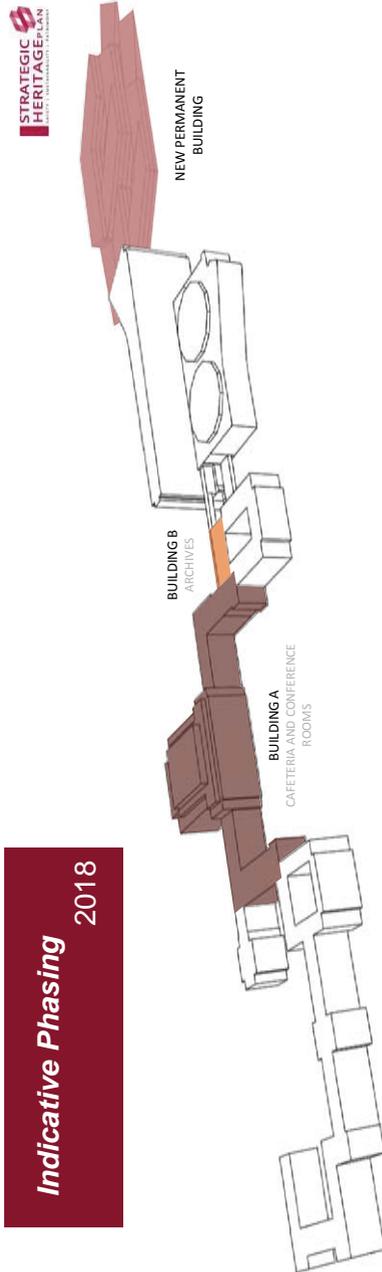
Indicative Phasing
2017

**STRATEGIC
HERITAGE PLAN**
2017-2023

INDICATIVE CONSTRUCTION PHASING (2017 - 2023)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
New area under Construction (m2)	22,371	22,371	22,371	-	-	-	-
Existing areas progressively under Refurbishment (m2)	-	37,626	37,626	54,086	97,962	70,919	59,101
Existing area being dismantled (m2)	-	-	-	-	(20,624)	(20,624)	-
GRAND TOTAL (m2)	22,371	59,997	59,997	54,086	97,962	70,919	59,101

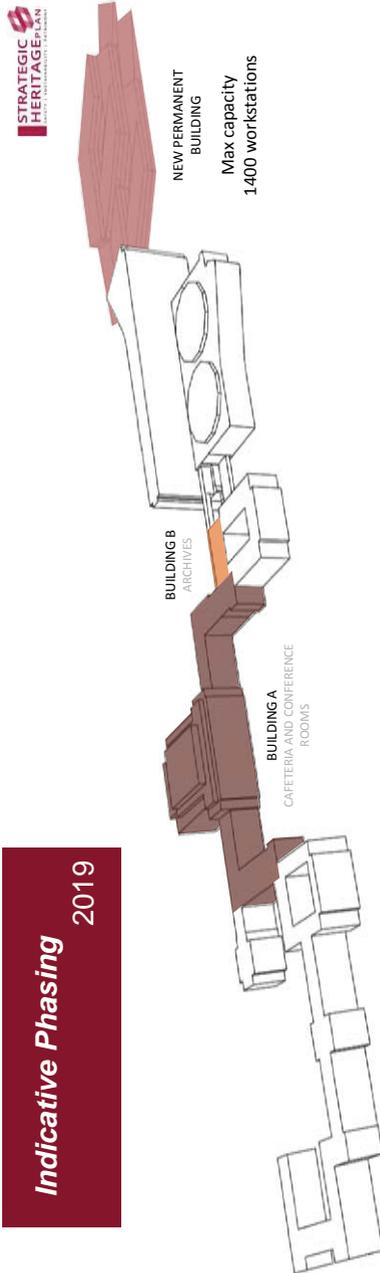
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



INDICATIVE CONSTRUCTION PHASING (2017 - 2023)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
New area under Construction (m2)	22,371	22,371	-	-	-	-	-
Existing areas progressively under Refurbishment (m2)	-	37,626	37,626	54,086	97,962	70,919	59,101
Existing area being dismantled (m2)	-	-	-	-	(20,624)	(20,624)	-
GRAND TOTAL (m2)	22,371	59,997	59,997	54,086	97,962	70,919	59,101

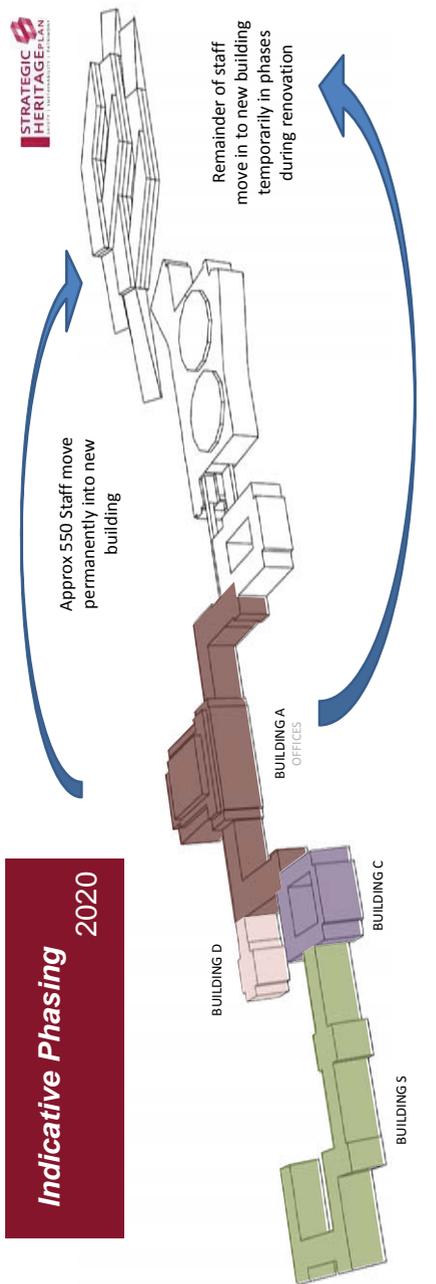
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



INDICATIVE CONSTRUCTION PHASING (2017 - 2023)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
New area under Construction (m2)	22,371	22,371	22,371	-	-	-	-
Existing areas progressively under Refurbishment (m2)	-	37,626	37,626	54,086	97,962	70,919	59,101
Existing area being dismantled (m2)	-	-	-	-	(20,624)	(20,624)	-
GRAND TOTAL (m2)	22,371	59,997	59,997	54,086	97,962	70,919	59,101

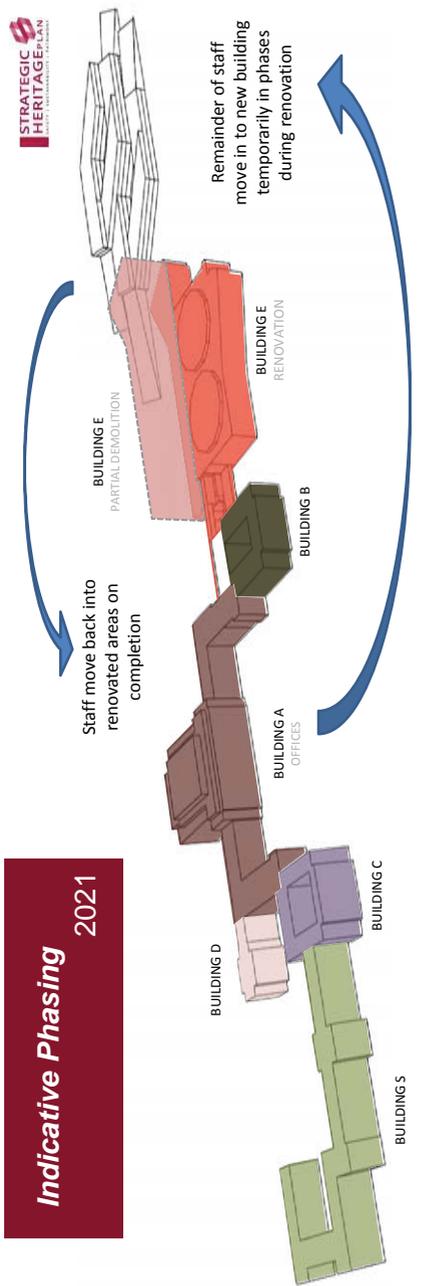
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



INDICATIVE CONSTRUCTION PHASING (2017 - 2023)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
New area under Construction (m2)	22,371	22,371	22,371	-	-	-	-
Existing areas progressively under Refurbishment (m2)	-	37,626	37,626	54,086	97,962	70,919	59,101
Existing area being dismantled (m2)	-	-	-	-	(20,624)	(20,624)	-
GRAND TOTAL (m2)	22,371	59,997	59,997	54,086	97,962	70,919	59,101

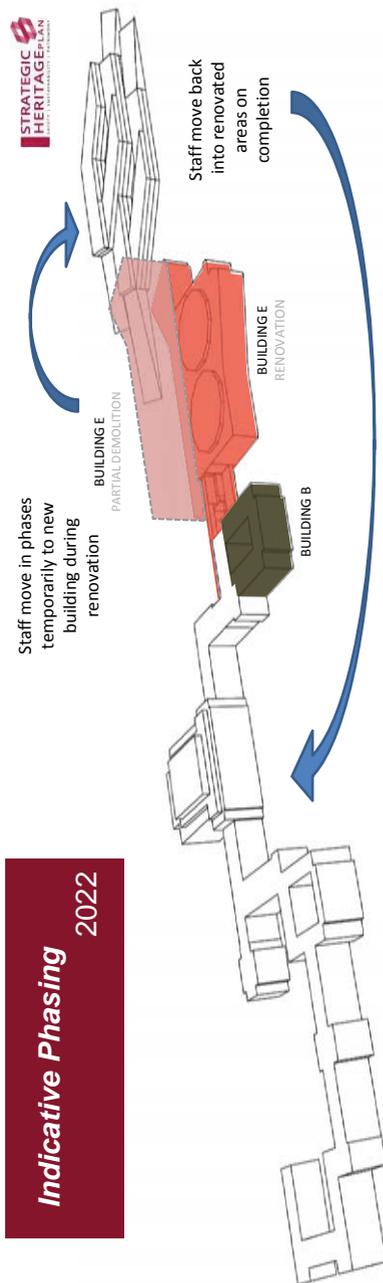
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



INDICATIVE CONSTRUCTION PHASING (2017 - 2023)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
New area under Construction (m2)	22,371	22,371	22,371	-	-	-	-
Existing areas progressively under Refurbishment (m2)	-	37,626	37,626	54,086	97,962	70,919	59,101
Existing area being dismantled (m2)	-	-	-	-	(20,624)	(20,624)	-
GRAND TOTAL (m2)	22,371	59,997	59,997	54,086	97,962	70,919	59,101

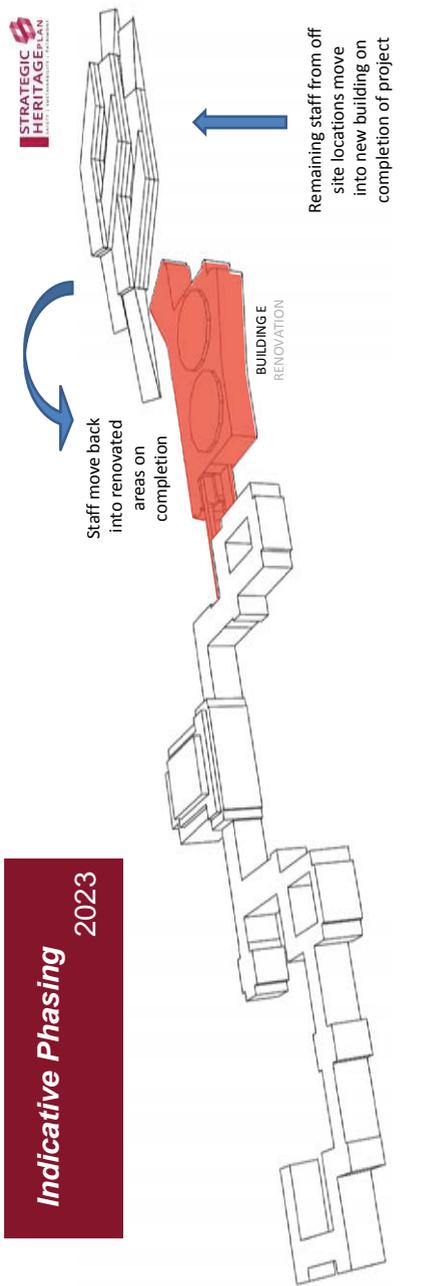
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



INDICATIVE CONSTRUCTION PHASING (2017 - 2023)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
New area under Construction (m2)	22,371	22,371	22,371	-	-	-	-
Existing areas progressively under Refurbishment (m2)	-	37,626	37,626	54,086	97,962	70,919	59,101
Existing area being dismantled (m2)	-	-	-	-	(20,624)	(20,624)	-
GRAND TOTAL (m2)	22,371	59,997	59,997	54,086	97,962	70,919	59,101

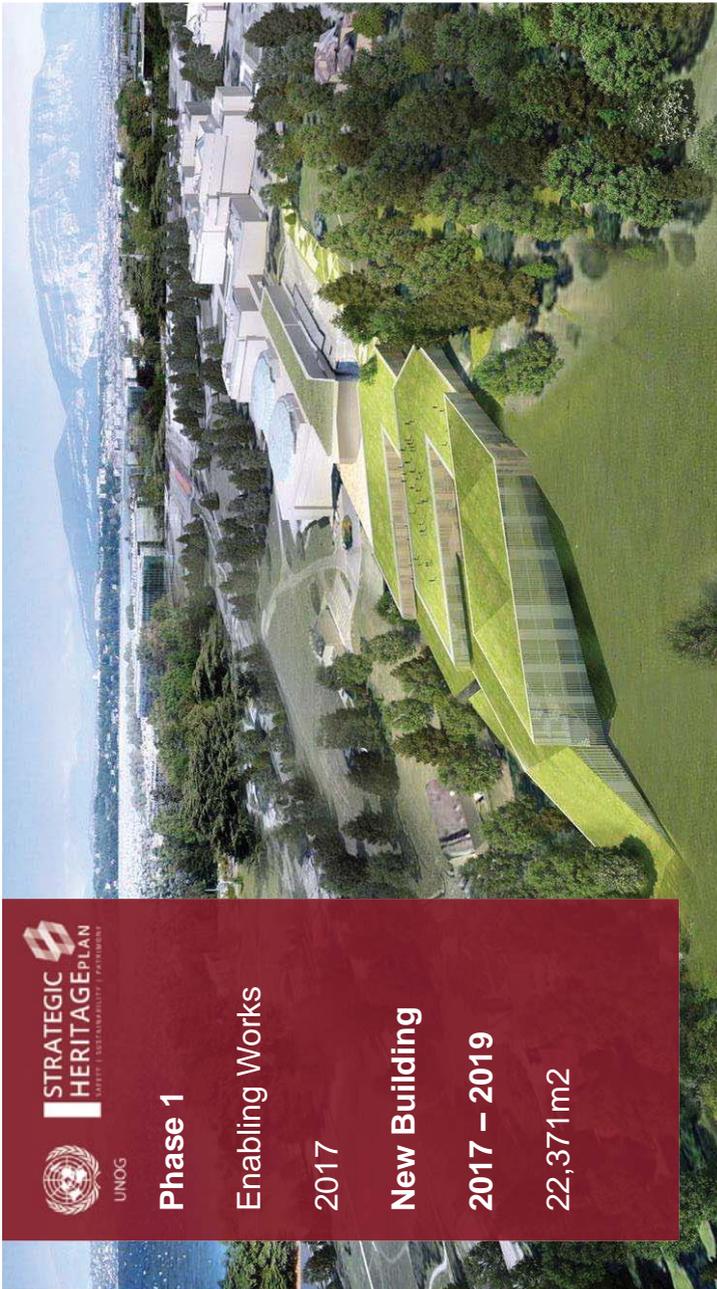
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



INDICATIVE CONSTRUCTION PHASING (2017 - 2023)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
New area under Construction (m2)	22,371	22,371	22,371	-	-	-	-
Existing areas progressively under Refurbishment (m2)	-	37,626	37,626	54,086	97,962	70,919	59,101
Existing area being dismantled (m2)	-	-	-	-	(20,624)	(20,624)	-
GRAND TOTAL (m2)	22,371	59,997	59,997	54,086	97,962	70,919	59,101

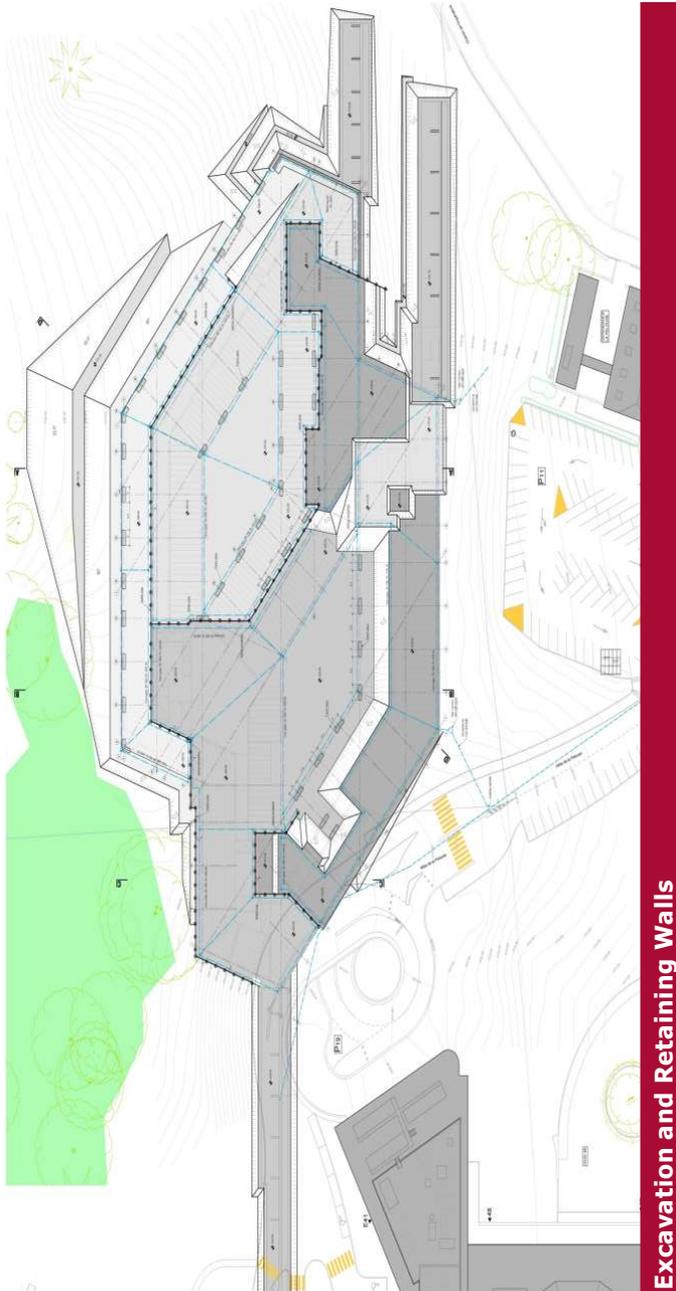
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales

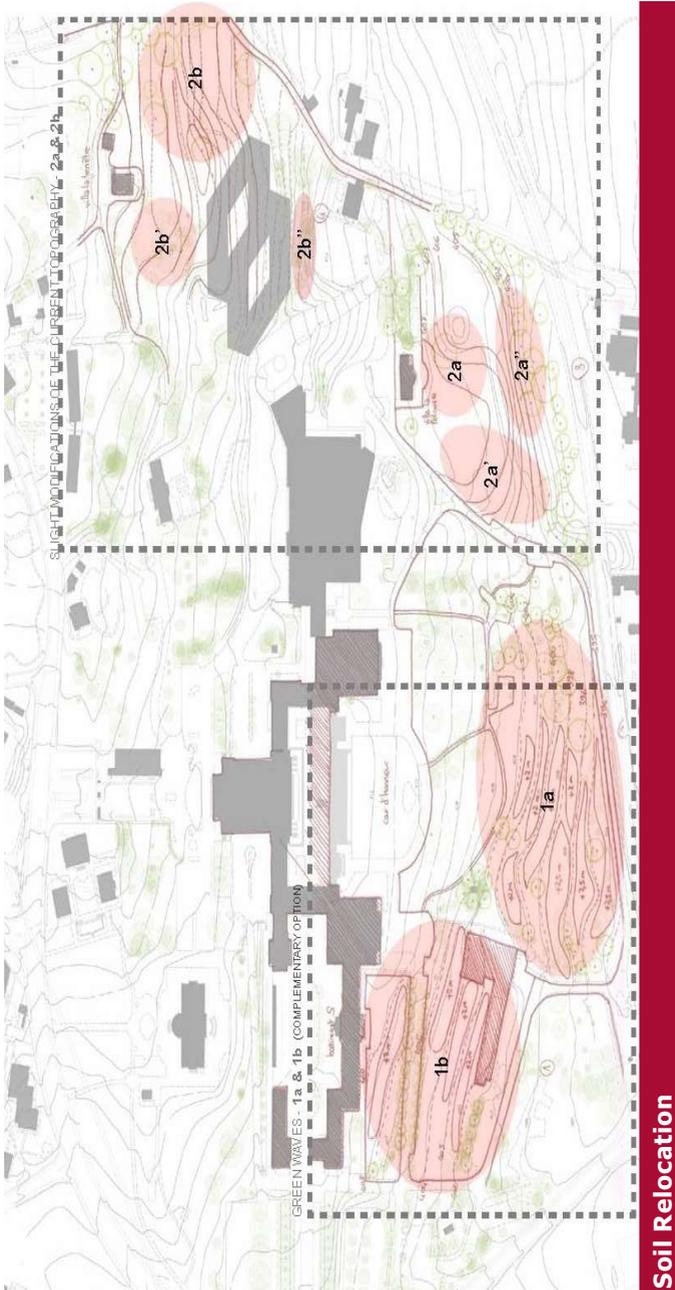


Scope of Work

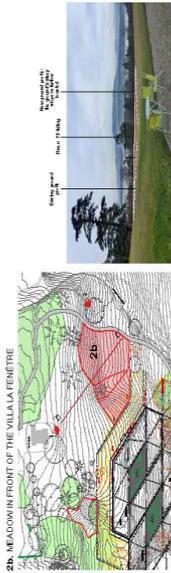
- **Excavation** of approximately 47,000 m³ of soil
- **Redistribution** of soil throughout the compound
 - Less costly
 - Better for environment
- Installation of **retaining walls**
- Installation of **dewatering system** for excavation
- Removal and/or protection of **trees**
- Relocation of **below grade utilities**
- Install new **storm sewer connection** for new building
- Removal of existing **antennae's**
- Installation of **truck washing facility**

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales





Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



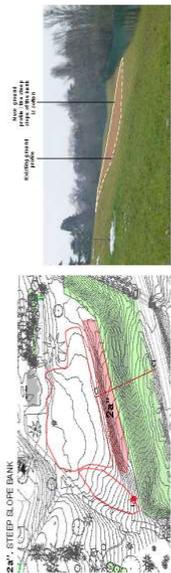
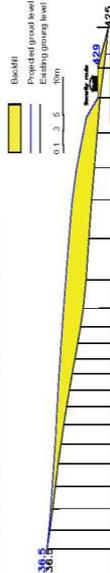
The surface is to be reduced along this road access to take in the slope of the meadow. The view is naturally explained by the panorama of the lake and the mountains.

Principle: identical to the Villa la Thuze. The security road could be hidden by three new ornamental trees. The natural slope of the ground is conserved so that to maintain the view through the lake.

Work required: identical to the Villa la Thuze's meadow

Estimated volume of surpiper: 39.47m³

- Observations
- CMS requirement
 - On that case the Paris geotechnics is not concerned
 - A consultation between SOILSAFE EBP is necessary regarding both the proposed bank and the existing ground for comparison with the new ground level indicated in the layout



Topography appears to already have been modified. A steep slope marks the limit between the Villa La Fenêtre meadow and the 'protection' zone.

The proposed security road is to be built on a sufficient slope from the Villa La Fenêtre meadow on the 'protection' zone.

Work required: accurate survey of the topography, existing bank's stabilisation.

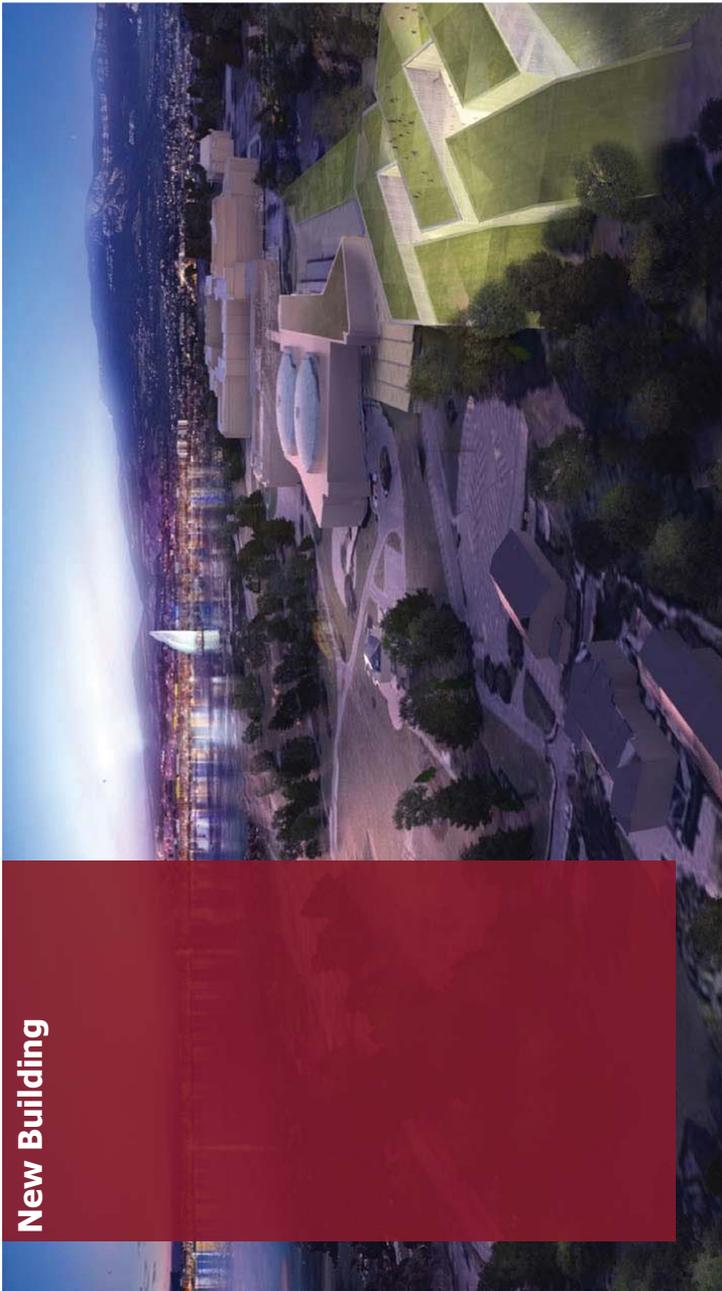
Estimated volume:
 (Average thickness 250 cm) 23.25 m³
 (Average thickness 300 cm) 21.62 m³

- Observations
- Area adjoining a CFF zone, distance to the roads: 55m
 - Existing buckfill at stabilisation study is required



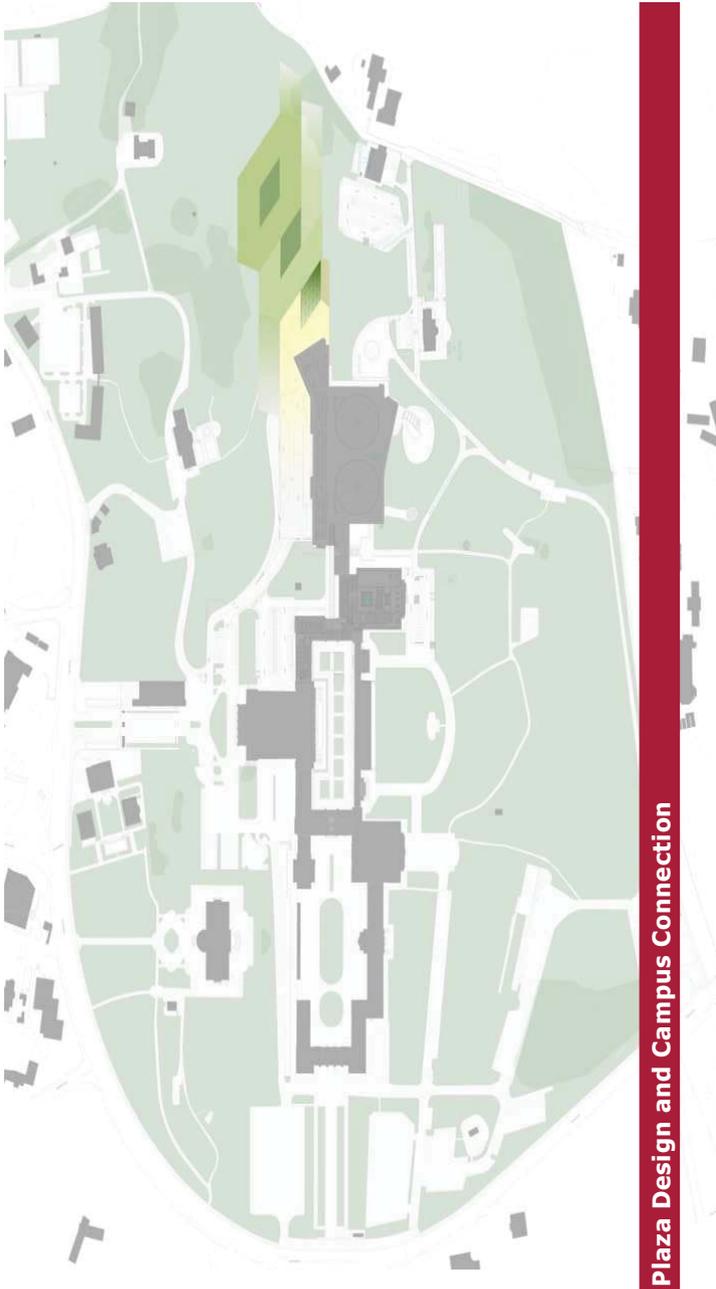
Soil Relocation

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



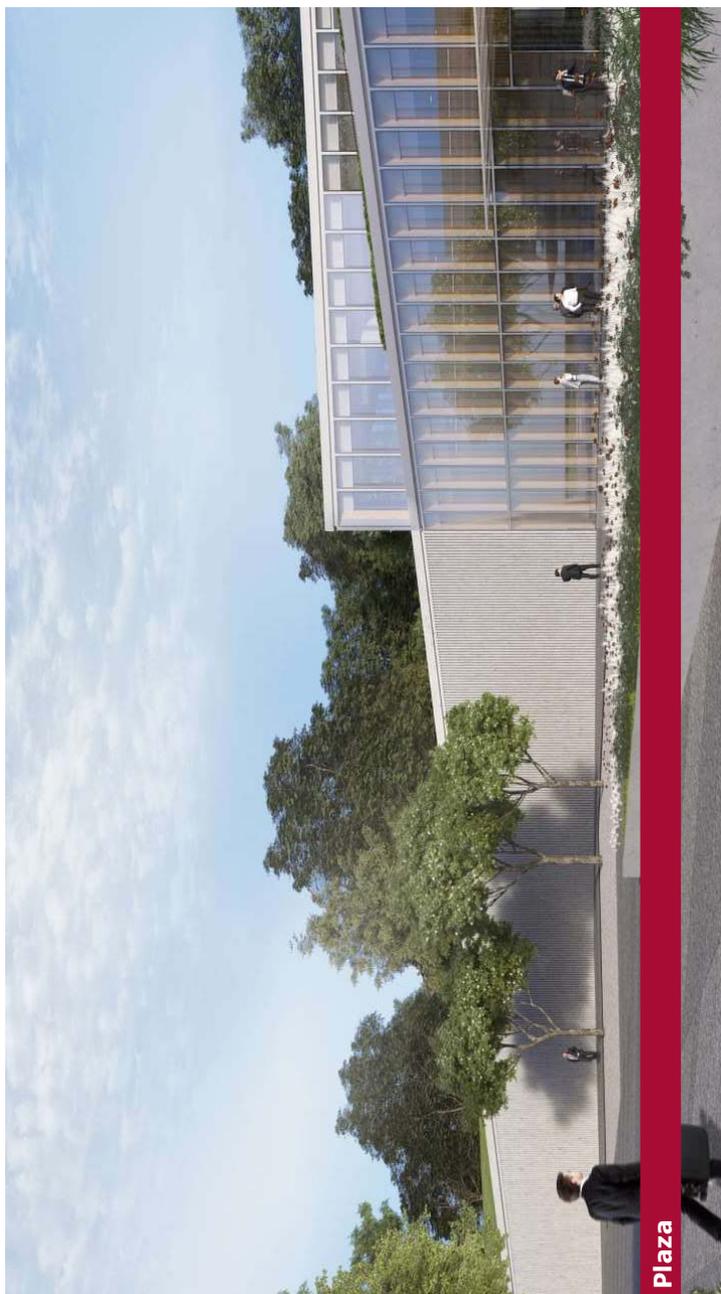
New Building

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



Plaza Design and Campus Connection

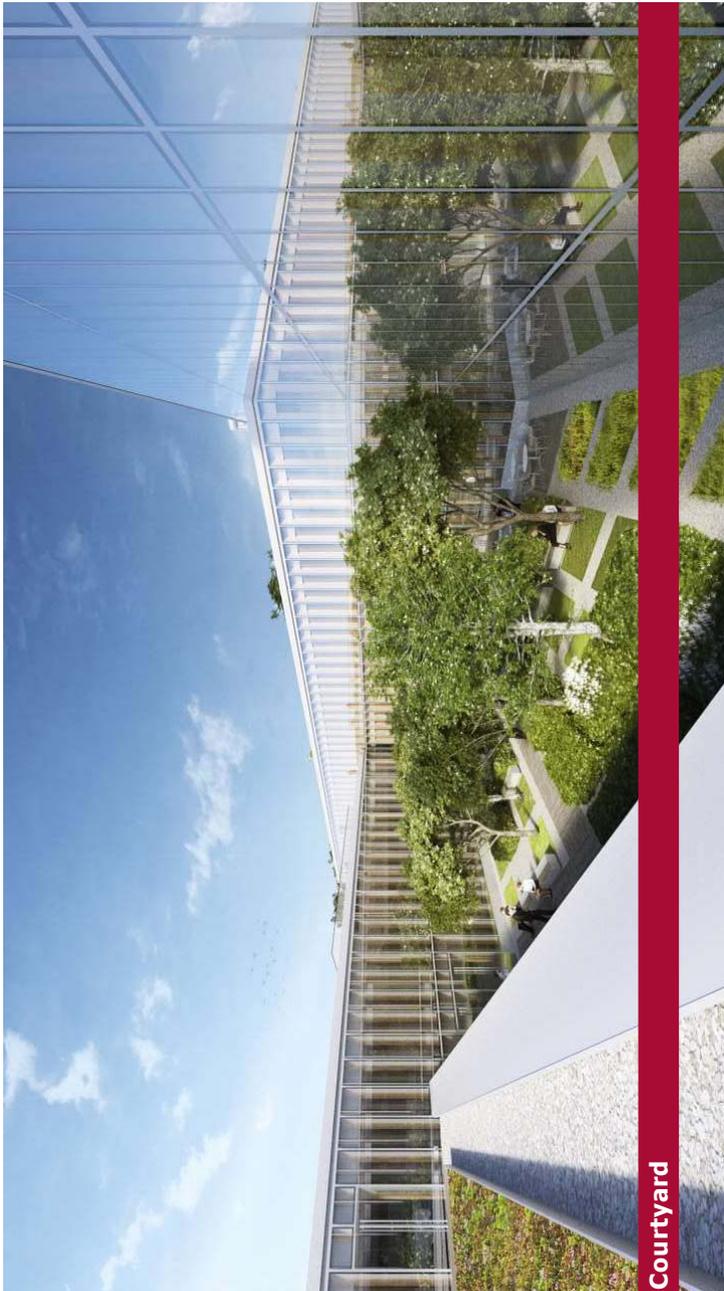
SÉANCE DU 27 JUIN 2016 (soir)
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



SÉANCE DU 27 JUIN 2016 (soir)
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

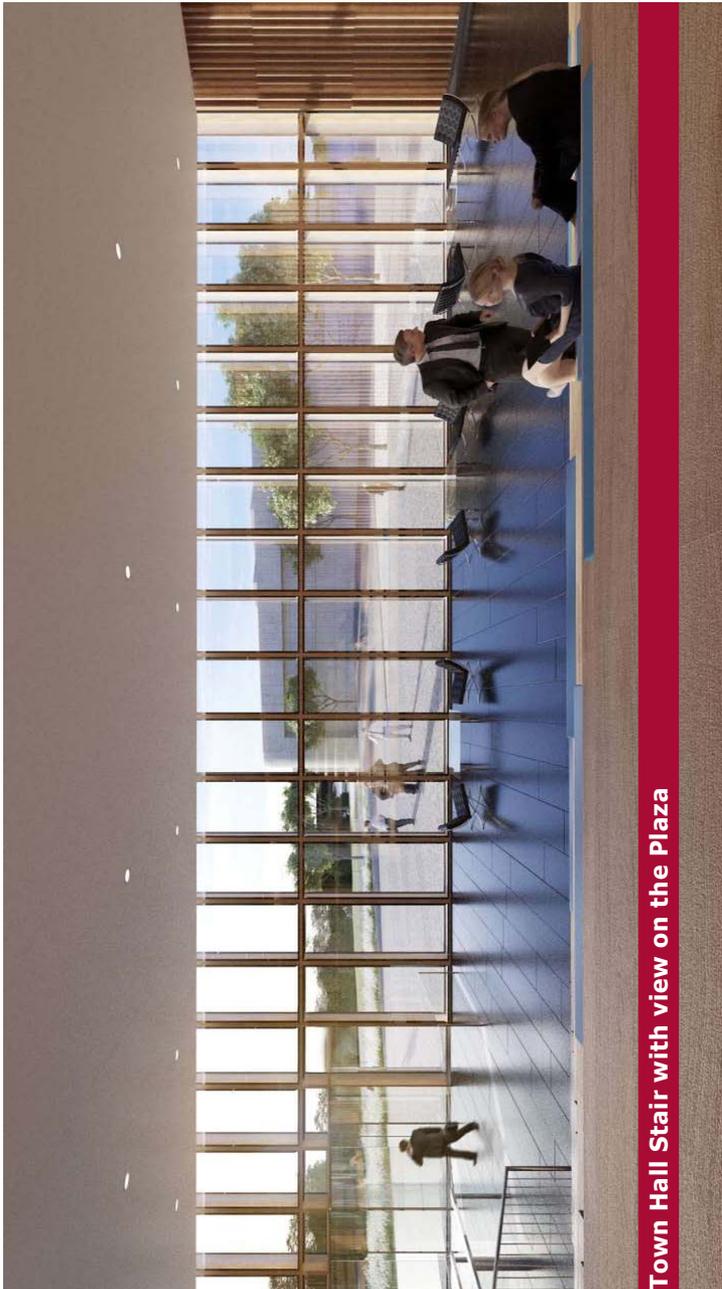


Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

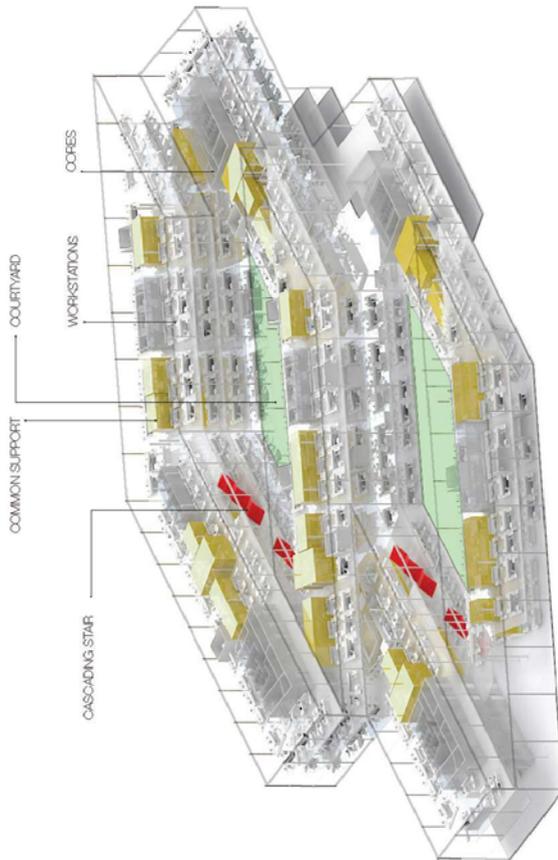


Town Hall Stair

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



FUNCTIONAL

FLEXIBLE

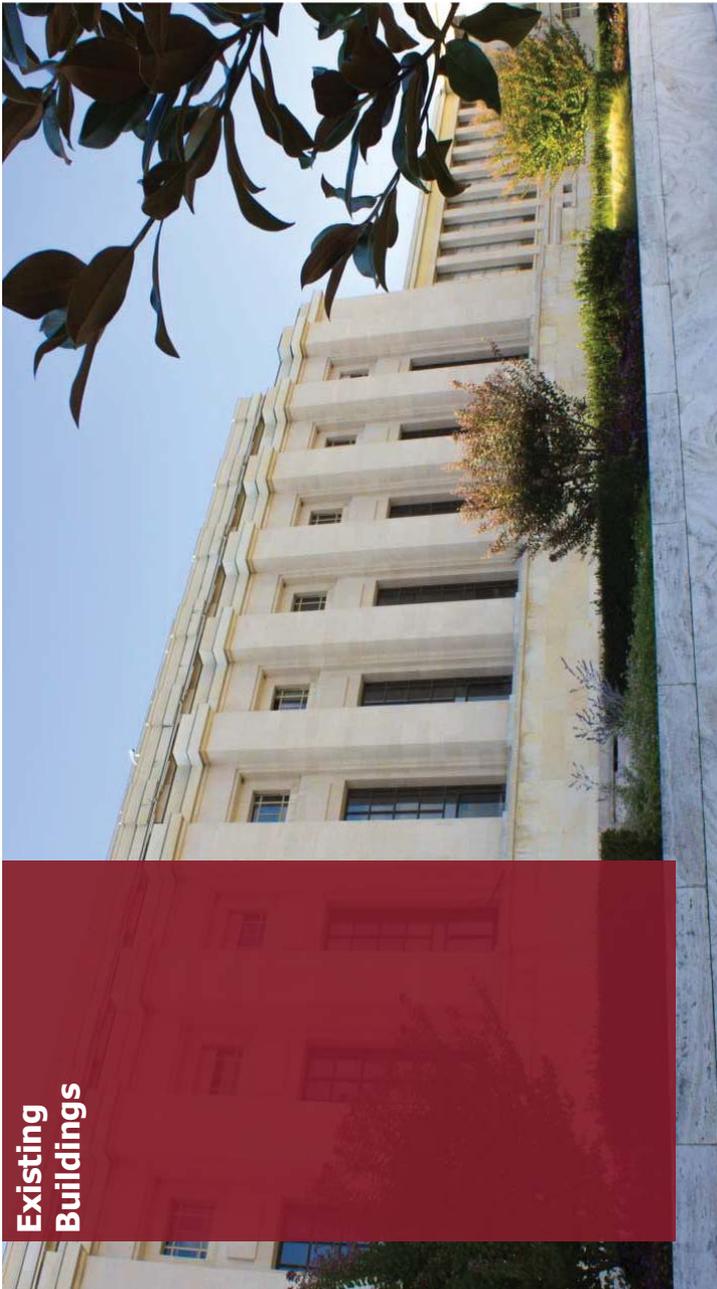
SUSTAINABLE

ENDURING

TIMELESS

Custom tailored support space per functional needs

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



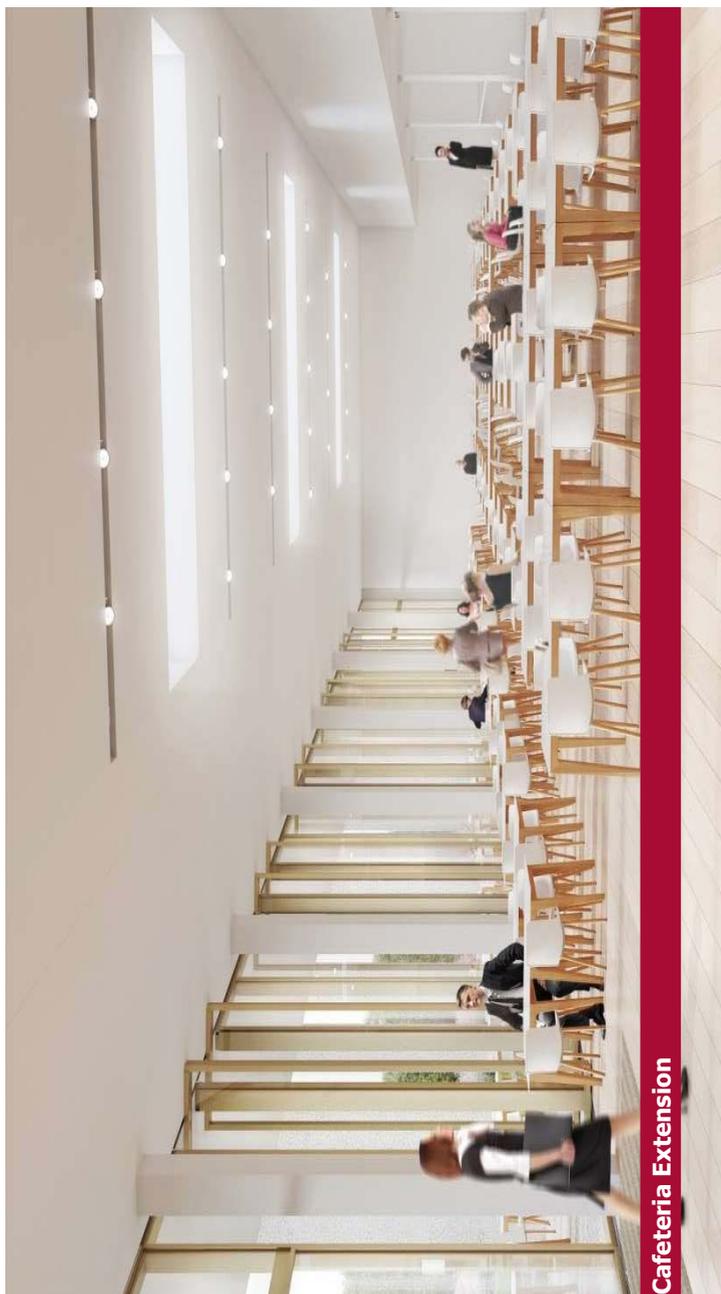
**Existing
Buildings**

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



Cafeteria Extension

SÉANCE DU 27 JUIIN 2016 (soir)
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



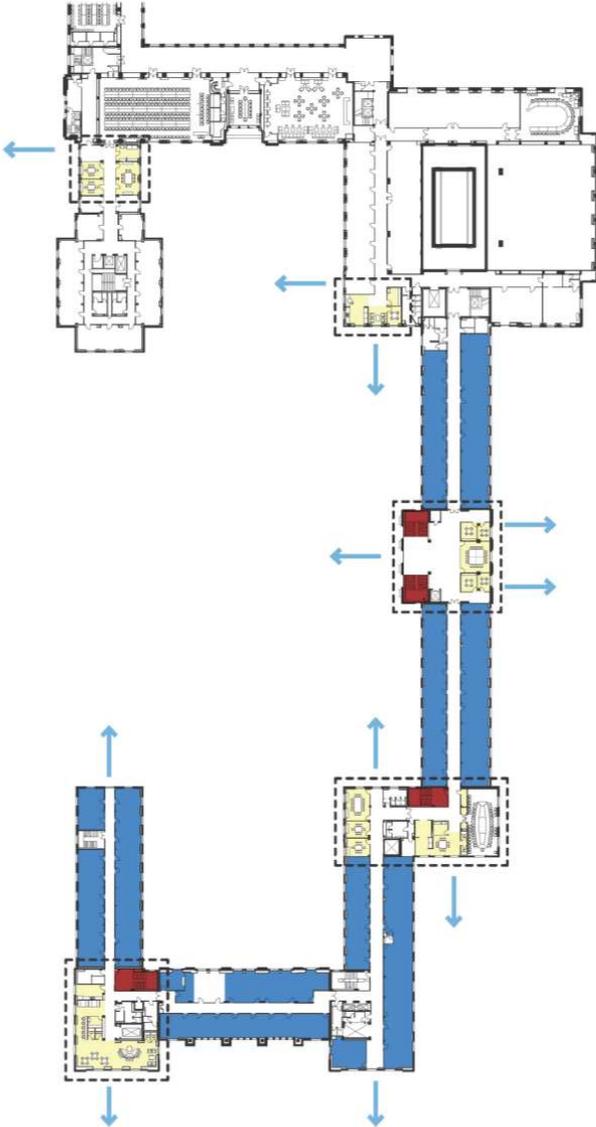
SÉANCE DU 27 JUIN 2016 (soir)

713

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales

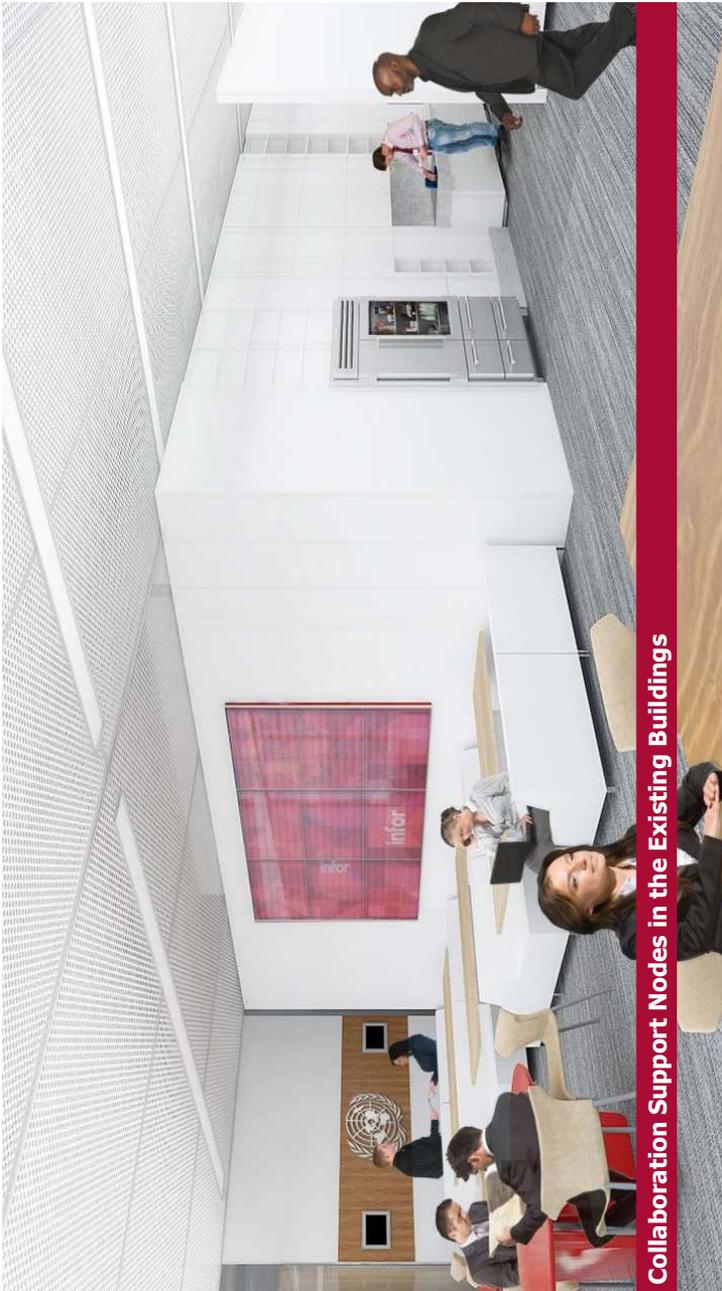


Collaboration Support Nodes in the Existing Buildings

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



SÉANCE DU 27 JUIN 2016 (soir)
Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

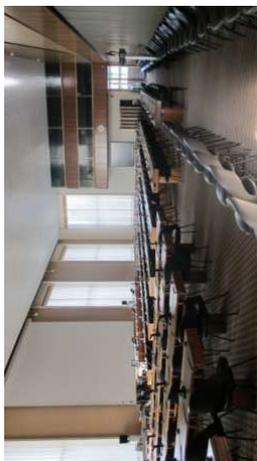


Collaboration Support Nodes in the Existing Buildings

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



Conference Rooms Up-grades – Room XII



Conference Rooms Up-grades – Room XVI

SÉANCE DU 27 JUIN 2016 (soir)

719

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales



Preservation of Heritage

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



Phase 2	Renovation	Dismantling
2018 – 2023	2022 – 2023	
158,690m ²	20,624m ²	

 **STRATEGIC HERITAGE PLAN**
SAFETY, SECURITY AND BUSINESS PATTERNS

Renovation

Conference Room Interventions

Predominantly upgrading Audio visual and conference systems

Accessibility upgrades

Interpreter booth upgrades

Cosmetic upgrades – new floor finishes, etc

ROOM XVIII
EXISTING CONDITION



Current State



2013



2006 Photo by ASH



2006 Photo by ASH



View from the podium



View from the wall



Room Name: Room XVIII
Room Type: Conference room
Room Number: 1801.2

Capacity: 250
Floor Area: 250 sqm

Dimensions: 25.00 m x 10.00 m

Volume: 2500 m³

Usage: 100% per year

Technical Features: AV equipment, lighting, acoustics, etc.

Accessibility: ADA compliant, wheelchair access, etc.

Historical Information: Room XVIII is a historic space with significant architectural value.

Historical Evolution: The room has undergone several renovations over the years, including the 2006 and 2013 updates.

Conference Systems: Current system includes a video conferencing system, a large screen, and a podium.

Accessibility: The room is currently not fully accessible, with limited wheelchair access and no hearing assistance.

Interpretation: The room is used for international conferences and meetings, requiring high-quality audio and video systems.

Cosmetic Upgrades: The room needs updates to its floor finishes, lighting, and wall treatments to improve its appearance.

Meeting Room XVIII
Room Name: Room XVIII
Room Type: Conference room
Room Number: 1801.2

Capacity: 250
Floor Area: 250 sqm

Dimensions: 25.00 m x 10.00 m

Volume: 2500 m³

Usage: 100% per year

Technical Features: AV equipment, lighting, acoustics, etc.

Accessibility: ADA compliant, wheelchair access, etc.

Historical Information: Room XVIII is a historic space with significant architectural value.

Historical Evolution: The room has undergone several renovations over the years, including the 2006 and 2013 updates.

Conference Systems: Current system includes a video conferencing system, a large screen, and a podium.

Accessibility: The room is currently not fully accessible, with limited wheelchair access and no hearing assistance.

Interpretation: The room is used for international conferences and meetings, requiring high-quality audio and video systems.

Cosmetic Upgrades: The room needs updates to its floor finishes, lighting, and wall treatments to improve its appearance.

Accessibility – Campus Wide



Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



**Sustainability Progress
Current (2013-2023)**
Sustainable Strategy:

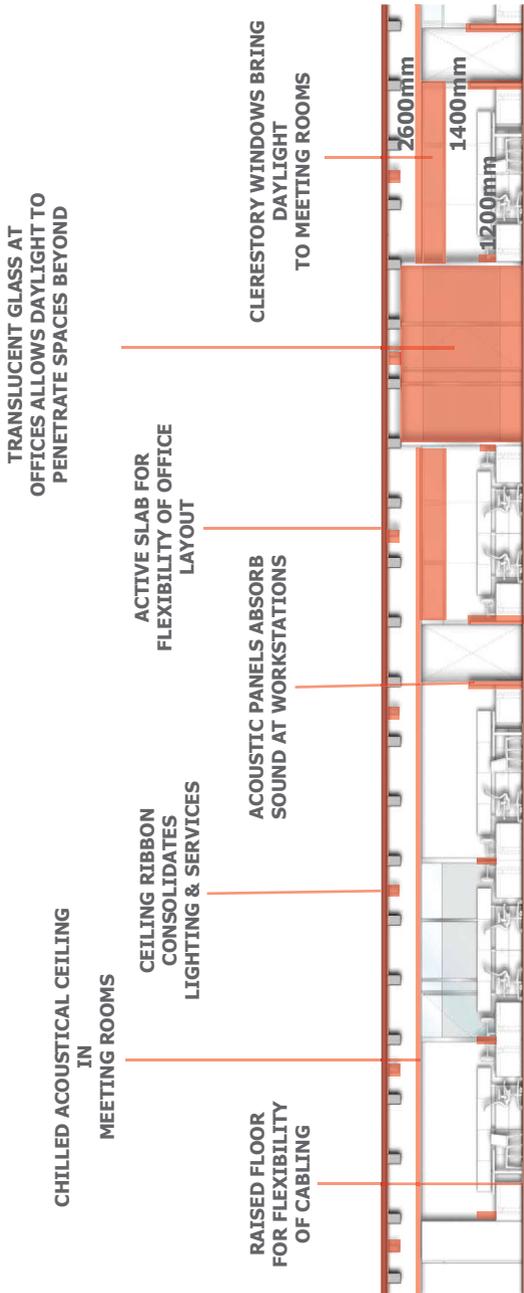
- In line with LEED Gold and MINERGIE;
- Reduce energy costs;

Measures being considered – Existing buildings:

- Replacement of E tower with a new building;
- Lower hot-water heating temperature;
- GLN water for heating (heat-pump);
- Replace balance of heritage windows;
- Insulate piping;
- Reduce air velocity in ductwork;
- Maintain natural ventilation and cooling;
- Additional lighting control;



Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales



New Building – Section

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales

Renovation Some Figures

50% of the estimated renovation budget comprises mechanical, electrical and plumbing installation works

Supply chain opportunities will exist within the large construction contracts.

Selected contractors will be required to advertise internationally all sub-contract and supply opportunities

Behind the scenes, we're replacing and installing...

- Air handling units 45+
- Cabling
 - Low voltage 1000+ km
 - IT voice & data 700+ km
 - Internal clock system 5+ km
 - CCTV and other security systems 10+ km
- Electrical panels 250+
- Pipework
 - Chilled water 3+ km
 - Heating 3+ km
 - Sanitary 1+ km
 - Domestic water 2.5+ km

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales

ON BOOKS,
HOUSED ON OVER 45 KM
OF SHELVES. INVALUABLE
KNOWLEDGE THAT
NEEDS PROTECTION

**STRATEGIC
HERITAGE
PLAN**
SAFETY | ACCESSIBILITY | EFFICIENCY

Key SHP Benefits

- Safer buildings for occupants,
 - Correction of fire safety deficiencies (including fire escape and egress routes)
 - Hazardous material removal
- **More functional** and modern conference facilities
- **Accessibility** and new technologies for persons with disabilities
- **Reduced operating cost** through greater energy efficiencies and lower long-term maintenance costs
- Termination of commercial leases outside of the Palais des Nations
- Additional, **more flexible workplaces** including collaboration spaces
- **25% office space efficiency gains**
 - (700 additional staff on site)
- **Preservation** of the historic site

ACE
TIO
CIAL

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

M^{me} Christina Kitsos, rapporteuse (S). Le sujet de ce soir nous a semblé très important lorsque nous l'avons traité au sein de la commission des finances, puisqu'il s'agit d'un crédit de 20 millions de francs pour un prêt remboursable sur trente ans, sans intérêt, dans le but de rénover le Palais des Nations, soit le bâtiment historique de l'Organisation des Nations unies (ONU), à Genève. Il faut dire qu'un important travail diplomatique a dû être effectué par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), c'est par ailleurs ce qu'a soulevé la conseillère administrative pendant nos travaux à la commission des finances.

Comme vous le savez, le contexte est très concurrentiel. Suite aux travaux effectués à New York, l'ONU avait justement quelques réticences à l'encontre de ce projet de rénovation et de construction à Genève, puisque le budget total s'élève à 836 500 000 francs. Pour Genève, accorder ce prêt est un acte symbolique fort, mais aussi un acte financier. Un acte symbolique car dans le contexte actuel, on voit que l'on a de plus en plus besoin de renforcer ce que l'on peut appeler le multilatéralisme sur un certain nombre de sujets, quant à la crise migratoire que nous traversons au niveau international, ou sur de nombreux autres sujets qui concernent les droits humains. En outre, cet acte est important puisqu'il accorde un poids politique et diplomatique conséquent non seulement à la Genève internationale, mais aussi à toute la Suisse. Cet impact-là dépasse outre mesure nos frontières. L'acte financier est également important, car les retombées économiques, pour la Ville de Genève seule, s'estiment à 1,8 milliard de francs. Cette somme comprend les emplois directs et indirects induits, les dépenses, les missions permanentes qui s'installeront ici, pas seulement les organisations internationales mais aussi les organisations non gouvernementales (ONG). Plusieurs structures s'installeront donc à Genève. Je pense que c'est important de le soulever.

Ainsi, la Suisse a décidé d'accorder 400 millions de francs, sous forme de prêt, pour la rénovation et la construction. Il faut savoir que le Conseil national et le Grand Conseil ont déjà soutenu ce projet. Pour la Ville de Genève, il s'agit maintenant d'aller dans le même sens et d'accepter ce soir ce crédit. Celui-ci ne concerne que la rénovation du bâtiment historique et non pas la construction. Il s'agit de garantir la sécurité de ces bâtiments. Plusieurs problèmes doivent être traités: tant des problèmes d'incendie mais aussi d'amiante, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de réduction des frais de consommation d'énergie, de modernisation et d'optimisation des espaces. Comme vous le savez, beaucoup de conférences internationales se tiennent au siège de l'ONU, à Genève. Il est important d'avoir des espaces qui soient vraiment modernisés et qui puissent répondre aux standards de notre siècle. En outre, il s'agit aussi de rendre accessible le parc de l'Ariana, tout en répondant aux standards de sécurité en renforcement perpétuel au vu du contexte actuel.

J'aimerais également préciser que, malgré le fait que l'on parle d'organisations internationales, une demande de permis de construire volontaire a été effec-

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

tuée pour ces travaux. Ce qui veut dire que les normes locales seront respectées. Cela implique une garantie de la protection des travailleurs et des travailleuses ainsi que des normes sur le plan sécuritaire. En outre, j'aimerais soulever que 45% du budget des études d'ingénierie est confié à des bureaux suisses. On voit donc que tout ce projet a aussi un impact direct sur notre économie genevoise.

En séance de commission des finances, un point a été soulevé par une commissaire concernant les dysfonctionnements de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). Ce qui est compréhensible, puisque cela a fait la une des médias durant le mois de juin, vous l'avez remarqué. On a vu que le conseil de fondation de la FIPOI n'était pas en désaccord avec le rapport de la Cour des comptes et que presque toutes les recommandations ont été mises en œuvre. Il y a également eu l'audit de l'ancien juge fédéral Claude Rouiller, sur mandat du DFAE. Pour terminer, la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil suit de manière très précise la concrétisation de ces recommandations.

Enfin, j'aimerais dire que la FIPOI existe depuis cinquante ans. C'est un peu le véhicule qui permet de transférer des sommes pour financer les infrastructures sur Genève, mais ce n'est en aucun cas le pilote sur ce projet. Le pilote reste l'ONU. Les problèmes que la FIPOI a pu rencontrer au niveau de la gouvernance sont maintenant gérés, puisque la direction a changé et qu'un certain nombre de recommandations ont été réalisées, comme je l'ai dit, ce qui a contribué au développement de la Genève internationale et a permis de créer cet espace en faveur des droits humains.

Au niveau technique, la FIPOI a toujours respecté les coûts et les délais. Vous l'aurez compris, la commission des finances a accepté ce crédit de 20 millions de francs, sans opposition, en se basant principalement sur trois mots-clés, à savoir l'image, donner un signal fort à la Genève internationale, l'emploi qu'elle crée, ainsi que les profits en termes d'impôts. Ce soir, la commission des finances souhaite adresser ce signal en acceptant en urgence ce crédit. (*Applaudissements.*)

Premier débat

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, c'est un moment important pour notre collectivité publique ce soir, c'est un vote stratégique, c'est un vote essentiel qui défend une partie de l'identité de notre ville, la ville internationale, la ville dans laquelle vous avez, les uns et les autres, la chance d'évoluer. Avant d'aller plus en avant dans ce dossier, je voulais remercier deux personnes: d'abord M. Sormanni, président de la commission des finances, puisqu'il a agendé promptement les débats en commission, à l'occasion d'une soirée durant laquelle nous avons pu nous expliquer auprès des membres de la commission des finances et recevoir également l'architecte qui porte le projet

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

de rénovation du Palais des Nations. La commission des finances a pu procéder au vote. La seconde personne que je souhaite remercier est votre collègue Christina Kitsos, qui a eu la gentillesse de prendre au débotté ce rapport et de le faire oralement, ce soir, devant vous.

C'est un enjeu essentiel pour notre collectivité publique, sur un point précis. On parlait de crédit, mais ce n'est pas un crédit, c'est un prêt que la Ville de Genève consentirait à la rénovation, et non pas à la construction. Il s'agirait uniquement du volet de la rénovation du Palais des Nations avec un prêt qui démarrerait en 2022. Notre collectivité publique serait la dernière à entrer dans la stratégie du prêt et serait la première à être remboursée, puisque les remboursements démarreraient à partir de 2025. Selon les taux d'intérêt actuels, la charge pour la collectivité publique de la Ville de Genève pèserait 80 000 francs par an. Nous l'avons dit, nous avons des garanties sur ce projet, c'est la raison pour laquelle je vous propose de rejeter le projet d'amendement déposé par le groupe Ensemble à gauche. Nous avons trois types de garantie: le premier est de savoir que les Nations unies ont accepté de jouer le jeu. Nous sommes sur un territoire extraterritorial. Les Nations unies n'auraient pas besoin de demander l'ensemble des autorisations de construire aux services cantonaux. Or, elles le font, elles jouent le jeu. Elles laisseront également un libre accès aux commissions paritaires pour venir contrôler les chantiers et leur respect des normes relatives aux travailleurs durant les différentes années de chantier. Cela s'explique en partie par le fait qu'elles feront un appel d'offres pour ces chantiers qui ne ressemble pas à nos marchés publics. Il s'agira d'un appel d'offres international qui est autrement plus compliqué, plus complexe et plus contraignant que les mesures que nous connaissons à Genève.

Nous savons aussi, et c'est un élément important, que s'il devait y avoir un dépassement sur les crédits, les Nations unies et les Etats membres s'engageraient à payer le différentiel. Pour la Ville de Genève, le vote que vous ferez ce soir est un vote stratégique, je le disais, c'est un vote essentiel. Il suit d'autres votes faits à la fois par le Conseil national et le Grand Conseil, avec la volonté du conseiller fédéral Didier Burkhalter d'avoir un engagement de l'ensemble des collectivités publiques suisses, à savoir la Confédération, le Canton et la Ville, pour une organisation phare dans le dispositif de la Genève internationale. Vous savez qu'économiquement elle pèse lourd pour notre canton, ce sont près de 50 000 emplois. Les retombées économiques sur la seule Ville de Genève sont très conséquentes. On parle de 1,8 milliard de francs de retombées économiques, uniquement pour la Ville de Genève.

Et puis vous le savez, depuis maintenant quelques années nous avons une stratégie conjointe entre la Confédération, le Canton et la Ville de Genève. Ça n'a pas été facile pour la Ville de Genève d'être partenaire dans cette stratégie. Cette dernière veut que la ville de Genève, qui est la ville hôte, qui bon an mal an 90% de l'activité internationale sur son territoire – n'est-ce pas, Madame Courvoisier? –,

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

fasse aussi un effort. Cet effort est symbolique, parfois financier, mais cet effort est à la fois à la hauteur des contributions économiques, je l'ai dit, qui sont à la source même de la Genève internationale, et un effort inscrit dans l'ADN de notre Canton, j'ai envie de dire. (*Exclamations extérieures.*) C'est but?! (*Rires.*) Genève ne serait pas ce qu'elle est, n'aurait pas l'activité universitaire, n'aurait pas l'aura internationale si elle n'avait pas ce volet d'activités internationales et d'autres activités dont elle peut s'enorgueillir.

Vous êtes nombreuses et nombreux à vous souvenir que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les conventions de Genève portent le nom même de la ville que vous représentez ce soir dans cette assemblée. Vous savez aussi que, depuis 2008, nous avons une concurrence entre pays, en tant que ville hôte pour accueillir des organisations internationales, afin d'assumer le développement de la gouvernance mondiale, de la résolution des conflits et des problématiques ayant des impacts concrets sur les politiques locales, qui sont des décisions d'Etats-nations. De cela nous sommes dépositaires, de cela nous devons être fiers, ce qui ne nous empêche bien évidemment pas d'être critiques au niveau politique. Toutefois, en tant que Ville de Genève, nous devons accorder un espace de réunion et de développement sur les problématiques internationales qui garantissent le bon fonctionnement de la Genève internationale, de ces Etats qui, ici à Genève, et de manière politique également à New York, décident pour de nombreux millions d'individus de par le monde des décisions-cadres et des politiques qui seront menées. C'est en tout cas le souhait du Conseil administratif.

Votre vote de ce soir est un vote stratégique, je le disais, il est essentiel, puisqu'il fait partie du deal proposé par la Suisse aux Nations unies. Je suis certaine que vous serez nombreuses et nombreux à accepter ce crédit, en définitive, car cela reflétera les débats qui ont eu lieu en commission des finances. Mon vœu personnel serait que ce crédit soit voté au-delà de la divergence qui peut porter sur le projet d'amendement qui, je l'imagine, n'obtiendra pas de majorité ce soir. Je souhaite que, sur le vote final, l'entier du Conseil municipal prenne ses responsabilités et accepte ce soir de manière unanime ce prêt, et non ce crédit, de 20 millions de francs aux Nations unies.

Le Conseil administratif demande d'ailleurs l'appel au vote nominal. Je vous remercie pour votre attention, Mesdames et Messieurs. Pour terminer, j'adresse encore mes chaleureux remerciements aux membres de la commission des finances qui ont vraiment travaillé de manière rigoureuse et professionnelle sur l'étude de cette proposition. Je remercie aussi M^{me} Kitsos pour la qualité de son rapport et la rapidité de la restitution des débats en commission, ainsi que M. Sormanni qui, ni une ni deux, bravant peut-être parfois la volonté de certains commissaires qui auraient préféré regarder le foot mais qui sont quand même venus relever et étudier ce projet, et bim!, a réussi à le faire accepter. Je les remercie chaleureusement l'un et l'autre.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Le président. Je vous remercie, Madame Salerno. Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. J'en profite pour saluer à la tribune le député Pierre Conne. (*Applaudissements.*) Nous avons été saisis d'un projet d'amendement du groupe Ensemble à gauche. Il a été distribué au bureau et aux chefs de groupe. Je donne la parole à M^{me} Anne Carron.

M^{me} Anne Carron (DC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette proposition est l'occasion de réaffirmer l'attachement du Parti démocrate-chrétien à la Genève internationale et le souhait de conserver l'ouverture au monde que nous apportent les organisations internationales installées ici. L'histoire de Genève est exemplaire à cet égard, et nous sommes fiers que Genève, patrie d'Henry Dunant, soit le berceau de la Croix-Rouge dont l'engagement infatigable se poursuit aujourd'hui encore à travers le monde. Nous sommes fiers de l'accueil fait à la Société des Nations, puis à d'autres ONG dont les engagements visent à améliorer l'existence des populations, ici et ailleurs. Nous sommes heureux de cette multiculturalité conférée à Genève par toutes les personnes en lien avec ces ONG, à un titre ou à un autre. La richesse apportée par cette diversité culturelle est telle que nous voulons continuer à vivre dans cette Genève multiple et variée. Cette Genève où, depuis longtemps, des populations venues de tous les horizons coexistent en bonne intelligence.

A l'heure où le repli sur soi est souvent considéré comme le meilleur réflexe pour régler les problèmes, nous sommes plus que jamais convaincus de l'utilité du travail de ces organisations. Nous pensons qu'elles doivent poursuivre leur mission à Genève, dans un environnement propice. La rénovation du bâtiment de l'ONU et les travaux d'extension prévus sont une nécessité qui va dans ce sens. Le Parti démocrate-chrétien est heureux que la Ville de Genève s'apprête à appuyer la Genève internationale dans une partie de ses démarches. La Genève internationale nous est chère pour des raisons certes sentimentales, mais les arguments qui plaident en faveur de la présence de ces organisations à Genève sont aussi d'ordre économique et politique, et viennent de nous être rappelés par la rapporteuse et la magistrate. Nous les estimons suffisamment solides pour que Genève reste une terre d'accueil pour toutes ces organisations. Alors que bien d'autres villes envient à Genève, cela vient de nous être rappelé, ce statut de ville internationale et mettraient tout en œuvre pour le devenir à leur tour, ne dormons pas sur nos lauriers. Dans cet esprit, le Parti démocrate-chrétien dit oui au prêt de 20 millions de francs destiné à la rénovation du bâtiment de l'ONU, dont le siège de Genève est d'importance mondiale. L'apport de la Genève internationale à la prospérité et au rayonnement de la ville vaut bien cette marque de reconnaissance. Enfin, nous rejeterons sans hésitation l'amendement d'Ensemble à gauche.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

M. Vincent Subilia (LR). Au nom du groupe libéral-radical, je tiens ici à vous témoigner le soutien très ferme de notre famille politique à ce projet d'ampleur, n'ayons pas peur des mots. Genève a également rendez-vous avec son histoire. Je ne partage pas toujours l'approche politique de notre grande argentine, mais je dois ici donner pleinement raison à l'excellent discours qui vient de nous être tenu. Il s'agit d'un vote qui représente cette double composante à la fois symbolique et stratégique. Stratégique, parce que vous le savez, la concurrence qui sévit en matière d'attractivité des différentes places susceptibles d'accueillir nos organisations internationales est extrêmement vive. Cela se vérifie au quotidien. Dès lors, une ville hôte telle que Genève se doit de permettre aux organisations que nous avons le privilège d'accueillir de se développer en parfaite sérénité en déployant le plus d'efficacité possible. Genève, la plus petite des grandes villes, est la capitale de la gouvernance mondiale. Ce n'est pas l'Office du tourisme qui me contredirait. Nous devons en être fiers. A ce titre, elle permet à notre ministre des Affaires étrangères de s'exprimer au nom de la Suisse internationale, bien qu'il soit souvent au bout du lac.

Mesdames et Messieurs, sans la présence des organisations internationales – je rappelle qu'elles sont au nombre de 100, si on y ajoute les fonds et autres organismes conjugués aux organisations, multinationales et sociétés internationales –, nous pourrions dire que Genève serait probablement un confetti sur la carte du monde, à l'image d'autres villes de la même taille, inversement proportionnelle au degré de rayonnement qui est celui de notre cité. C'est donc un vote qui s'inscrit véritablement dans l'ADN qui est le nôtre. Le terme *identitaire* a été rappelé, et je crois qu'il est bon de le souligner. Au-delà de la symbolique d'une ville dont la prospérité se nourrit de son ouverture au monde, qui accueille un habitant sur deux d'origine étrangère, il convient également de souligner les retombées économiques auxquelles nous ne pouvons, en ces temps conjoncturels contrastés, être sourds. Les retombées économiques engendrées par la Genève internationale représentent 1,8 milliard de francs, uniquement pour le strict périmètre de la Ville de Genève, dont chacun mesure aujourd'hui l'exiguïté. Elles constituent 10% du produit intérieur brut au niveau cantonal, et ces 50 000 emplois dont on parle souvent. C'est de toute cette richesse qu'il est question aujourd'hui.

Je le dis et je le rappelle, nous sommes le troisième échelon politique qui intervient sur ce débat. A l'instar de ce qui a été décidé sous la Coupole fédérale et dans cette même salle par nos députés il y a peu de temps, il s'agirait, dans un monde idéal, d'accepter cette proposition à l'unanimité. C'est pour cela que je me navre que certains sous cette coupole, pour des frustrations que l'on pourrait qualifier de personnelles, crachent dans cette même main qui, très souvent, les nourrit, en proposant un amendement, en y allant de leur rapport de minorité et en oubliant finalement la nature de notre ville et ce qui nous vaut d'être ici ce

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

soir et de servir des intérêts qui devraient transcender certains clivages partisans. Je me réjouis que nous puissions apporter à l'unanimité notre soutien à ce projet d'ampleur et montrer par là même, dans cette enceinte, qu'un petit nombre d'irréductibles choisit cette Genève isolée qui s'oppose absolument au projet qui est le nôtre. Je crois que le vote parlera de lui-même.

L'excellent rapport oral qui vous a été rendu rappelle que cette rénovation obéit à un impératif effectif – bien que l'histoire ait une mémoire courte – et qu'elle suit ce qui a été fait à New York. Cette rénovation répond également à la nécessité actuelle de doter Genève de moyens d'accueillir les organisations internationales dans des conditions respectables. Genève a le privilège d'être le siège de ces organisations qui traitent quotidiennement de problèmes économiques, sociaux, en lien avec les droits de l'homme ou l'environnement. Ce sont précisément des problèmes qui devraient être chers à l'extrême gauche de notre échiquier politique.

A cela s'ajoute le volet sécuritaire, il a été évoqué. Tout le monde a en tête les défis qui font peser la menace terroriste. Au-delà de ça, les projets qui nous sont soumis ce soir reflètent la volonté de rendre ces bâtiments énergétiquement plus viables. Les Nations unies ont le souci parfaitement louable d'assurer un accès accru aux personnes à mobilité restreinte. Ces éléments devraient faire sonner une fibre assez sensible. Ces projets sont portés avec conviction par les Nations unies. Nous avons d'ailleurs eu le plaisir d'entendre la responsable du projet. Ce projet porte un geste architectural extrêmement fort, mais peut-être que cela déplaira à certains. N'ayons pas peur de le dire, je crois que cela devrait finir de convaincre celles et ceux qui, par hypothèse, seraient tentés de s'y opposer pour des raisons qui m'échappent parfaitement, sous l'angle de la simple équation arithmétique, ce projet permettra des débouchés économiques majeurs à nos artisans et entrepreneurs, bien que notre richesse ne se résume pas à ça. En effet, les organisations internationales, bien que bénéficiant d'un statut extraterritorial, ont accepté de se plier à des processus d'adjudication qui pourront bénéficier à l'entier de nos entrepreneurs. Il faut le saluer ici.

Mesdames et Messieurs, et j'en termine par là, parce que tout a été dit et que règne dans cette enceinte une quasi-unanimité, pourrais-je dire. (*Brouhaha.*) Pardon? J'ai été interpellé sur ma gauche... Une unanimité rare, mais qui devrait nous encourager à porter ce type de projet. Ce soir c'est un vote stratégique et symbolique. C'est d'ailleurs le nom du projet «Strategic Heritage Plan», en mauvais français. A l'instar de ce qui s'est fait aux deux autres échelons politiques de notre belle démocratie fédéraliste, je vous encourage tous à lui emboîter le pas et à apporter, au niveau de notre collectivité locale, le plein soutien à ce réjouissant projet, en ayant toute la gratitude qui sied envers les organisations internationales présentes sur notre sol qui font de Genève ce que nous sommes aujourd'hui.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

M. Jacques Pagan (UDC). Je crois que l'excitation de notre collègue Subilia n'est pas de mise. Il me semble que la messe est largement dite par le fait que la Confédération a mis les fonds nécessaires à la disposition des promoteurs de ce projet, que le Canton a décidé de faire de même et que, nécessairement, la Ville ne peut que suivre, ce qui nous paraît tout à fait logique. Je ne vois pas l'anathème que mon collègue Subilia jette ici et là contre des opposants à ce projet de rénovation et d'extension du siège européen des Nations unies.

En commission, les choses se sont passées tout à fait normalement. Il n'y a eu strictement personne pour s'opposer. Il n'y a eu qu'une abstention pour des motifs liés à un autre dossier qui est celui de la FIPOI. La commission en tant que telle a quand même été unanime pour reconnaître que la Genève internationale est une réalité. Nous n'avons aucune raison de ne pas en être fiers et nous devons consentir des sacrifices pour sa réalisation et sa pérennité, ce d'autant plus au vu des sacrifices demandés dans le cas présent: il s'agit du paiement de 80 000 francs d'intérêts, dus annuellement, sur une période de trente ans, ce qui fait 2,4 millions de francs. En réalité, par rapport à l'engagement de la Ville de Genève pour la Genève internationale, c'est peu de chose.

Cela fait des années que la Ville contribue chaque année à hauteur de quelques millions de francs pour la Genève internationale. Malheureusement, ce fait-là ne paraît pas toujours très évident dans le cadre des comptes de la Ville. Je m'étais interrogé une fois à ce sujet, dans le cadre des délibérations sur le budget 2016, en date du 2 décembre 2015, et M^{me} la conseillère administrative m'avait fait remarquer qu'effectivement, on pouvait rendre la chose beaucoup plus publique et compréhensible à l'égard des tiers, parce que nous n'avons aucune raison de ne pas être fiers de ce que nous faisons. Il n'y a aucune raison que les habitants de la commune ne soient pas fiers de ce qui est fait pour la Genève internationale.

A l'époque, on m'avait dit qu'il fallait reparler de la chose au moment de l'examen des comptes 2015. Malheureusement j'ai omis, lâchement ou par bêtise, de revenir sur le sujet. M^{me} la conseillère administrative nous permet à nouveau d'insister sur cet aspect. Il faut au moins que les comptes de la Ville soient clairs à ce niveau-là, que l'effort de la Ville, du point de vue financier, apparaisse clairement, de même que, dans la mesure du possible, les retombées dont nous profitons au niveau communal, cantonal et fédéral apparaissent clairement.

Il a été fait allusion par mon collègue Subilia, vous transmettez, à une sorte de critique à l'égard de M^{me} Salerno, notre conseillère administrative en charge des finances et du logement. J'ai un peu regardé sur internet les études consacrées à la Genève internationale, à ses problèmes, à ce qu'elle rapportait et à ce qu'elle coûtait. J'étais quand même surpris de voir que c'était M^{me} Salerno qui avait la palme du mérite par une étude qu'elle a publiée en mai 2008, intitulée *La Ville de Genève et «la Genève internationale», panorama, pistes et propositions*. C'est

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

un document de 101 pages que je vous enjoins fortement de lire, car il est très intéressant et substantiel. Dans le fond, les problèmes et les questions soulevés par M^{me} la magistrate à l'époque demeurent tout à fait actuels. Ils ont été réactualisés par une étude du Groupe permanent conjoint, sur les priorités de la Genève internationale, lors d'une réunion Confédération-Canton tenue le 16 mars 2012. Cette étude extrêmement intéressante fait un peu le point de la situation sur nos rapports. Ceux-ci sont très enrichissants de part et d'autre, et chacun collabore.

Ce qu'on essaie de faire est d'y réédifier un monde meilleur avec des moyens qui sont naturellement propres à chacun. C'est une étude remarquable qui vient tout récemment d'être relayée par un communiqué de presse de la mission permanente de la Suisse sur la Genève internationale en date du 21 juin 2016 où il est quand même fait mention du fait que la présence de cette communauté internationale à Genève soit génératrice d'argent, ce qui est toujours une manne appréciée dans notre pays, singulièrement à Genève.

En chiffres, les dépenses des organisations et institutions internationales se sont élevées à 5,53 milliards de francs, en tout cas pour 2014. Alors, les 80 000 francs d'intérêts que nous devrions payer chaque année paraissent totalement dérisoires, notamment par rapport à l'engagement financier de la Ville de Genève – engagement que nous enjoignons au Conseil administratif de rendre un peu plus transparent.

L'Union démocratique du centre a accepté d'entrée de cause ce projet. Je vous signalerai également, pour un peu faire taire les médisances autour de mon parti au niveau national, que jamais l'Union démocratique du centre section Suisse ne s'est véritablement opposée à la Genève internationale. Quand un problème s'est posé il y a quelques années, le groupe a discuté très franchement, a auditionné les uns et les autres et a pris la décision de soutenir la Genève internationale, qui est quand même un instrument politique extraordinaire à notre disposition. Ce n'est pas nous qui sommes maîtres des destinées de la communauté internationale, mais nous pouvons soutenir sa présence chez nous dans les meilleures conditions possible.

Participez à cet élan vers la paix universelle que nous recherchons de tous côtés! Toutefois, je me permettrai d'émettre une réserve, non pas à l'égard de ce projet qui est unanimement soutenu par tous nos membres, mais je pose simplement la question de savoir si toute cette communauté internationale, toutes ces organisations internationales sont véritablement efficaces. Je crois pouvoir dire très honnêtement, sans parti pris aucun, mais en fonction de la réalité des chiffres et des événements que nous sommes continuellement et quotidiennement amenés à vivre, relayés à la télévision, à la radio et dans les journaux, qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Il semblerait que la mission profonde et essentielle de paix de l'ONU n'aboutisse pas. C'est le seul regret que j'ai.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Naturellement nous ferons notre possible pour permettre cet essor vers la paix. Avec nos 20 millions de francs qui nous seront remboursés sans intérêt, nous apporterons notre petite pierre à cet essai d'édification d'un monde meilleur. Toutefois, je ne dis pas qu'elle ne servira à rien, car elle permettra à l'ONU de vivre dans des meilleurs locaux, plus aptes à son fonctionnement et à son développement, mais je me demande si on aura fondamentalement contribué, ne serait-ce que partiellement, à l'amélioration de la situation internationale. J'ose espérer que tel sera le cas. Néanmoins, j'ai bien peur que ce ne soit pas possible. Chers collègues, cher président, je crois qu'aujourd'hui nos efforts doivent être de faciliter l'activité des Nations unies, mais aussi de prendre sur nous cette volonté d'apporter une contribution pratique et pragmatique pour l'amélioration de notre monde.

M. Alfonso Gomez (Ve). Comme cela a été dit précédemment, il s'agit bien sûr d'un acte symbolique, puisque ces 20 millions de francs représentent 5% du budget total. C'est donc un acte symbolique ô combien important! Pas seulement en termes d'emplois ni de richesses, mais surtout par le fait que la Ville, en collaboration avec le Canton et la Confédération, manifeste son soutien à l'égard de cette Genève internationale, tellement adulée ce soir. Je tiens quand même à rappeler qu'à l'occasion du débat sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU en 2001, l'Union démocratique du centre s'y était évidemment opposée. Je me demande d'ailleurs si vous n'étiez pas conseiller national, Monsieur Pagan...

Le président. Vous n'allez pas nous refaire l'histoire, Monsieur Gomez...

M. Alfonso Gomez. Je suis dans le sujet, Monsieur le président. Je constate aujourd'hui que l'Union démocratique du centre défend la Genève internationale et l'ONU, et je m'en réjouis. Finalement, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

(Le président coupe le micro de M. Gomez.)

Le président. Monsieur Gomez, ne continuez pas sur cette voie! Si vous cherchez la provocation, ça ne le fera pas. C'est inutile de parler, car j'ai coupé votre micro pour l'instant. Vous revenez sur le sujet, vous êtes gentil. Merci. *(Brouhaha.)* Il faut que vous redemandiez la parole si vous souhaitez intervenir et rester correct vis-à-vis de vos collègues, alors tout ira bien.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

M. Alfonso Gomez. Je vous remercie, Monsieur le président. Toutefois je trouve que, dernièrement, les présidents outrepassent leurs compétences en coupant la parole des intervenants. Je n'ai insulté personne. Je n'ai fait que reprendre une expression française. (*Applaudissements et huées.*)

Je me réjouis aujourd'hui de cette unanimité autour de la Genève internationale qui ne suppose pas seulement de l'emploi et de la rentrée d'argent, mais qui suppose également une politique d'accueil et de forum sur le multilatéralisme que nous soutenons. Nous soutenons aussi ce projet, car, comme cela a été rappelé, il permettra de moderniser des aspects extrêmement importants, visant notamment à assurer l'accès aux personnes handicapées, ce qui est cher à beaucoup d'entre nous. Aujourd'hui seules 7% des salles sont accessibles. Ce projet couvre également la lutte contre l'amiante et les dégâts qu'il provoque auprès de l'ensemble des travailleurs, ainsi que le fait de renouveler ce bâtiment qui est assez énergivore. Bien entendu nous ne soutiendrons pas le deuxième amendement qui vient de nous parvenir, sur le fait de geler cette demande au résultat de l'enquête. A chacun son travail. Le Grand Conseil doit faire le sien sur les dysfonctionnements de la FIPOI. Je suis persuadé et j'espère qu'il le fera. Aujourd'hui nous votons sur tout à fait autre chose, comme nous venons de le dire, sur cette Genève internationale.

Par contre, nous soutiendrons le premier amendement, car les appels internationaux ne nous garantissent pas que des entreprises locales puissent au moins participer à armes égales aux appels d'offres. Or, pour nous, c'est important de s'assurer, d'une manière ou d'une autre, que ces appels d'offres respectent l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Je pense que les appels d'offres internationaux sont moins contraignants que l'AIMP. Or, les entreprises locales devraient être à armes égales. C'est donc certainement la meilleure des façons pour assurer la compétition de ces appels d'offres. Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons bien entendu ce prêt de 20 millions de francs. Les Verts soutiendront le premier amendement présenté par Ensemble à gauche, mais nous ne soutiendrons pas le deuxième amendement. Je vous remercie, Monsieur le président, de ne pas m'avoir interrompu durant la deuxième partie de mon discours.

Le président. Vous étiez sur le sujet. Il n'y a donc pas eu de souci, Monsieur Gomez. Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve dommage que ce débat qui avait pourtant bien commencé dérape un peu. Il faut quand même revenir sur le sujet. Quel est le sujet? Il s'agit, pour la Ville de Genève, d'apporter sa contribution,

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

alors que le Canton l'a fait et que la Confédération l'a fait à moitié – car il reste le Conseil des Etats, mais ce n'est pas un problème, semble-t-il –, pour que Genève continue de bénéficier et de s'attacher aux organisations internationales. Je vous laisse imaginer la catastrophe que cela pourrait être si elles quittaient, une à une, le territoire communal. En plus de cela, le Palais des Nations se situe sur le territoire de la Ville de Genève.

Je crois qu'il n'est pas de bon ton de déraiper en se souvenant des années précédentes. On est ici sur un sujet concret qui permet justement à la Suisse, au Canton et à la Ville de Genève de manifester leur attachement à toutes ces organisations internationales, dans le but qu'elles restent sur notre territoire, car elles y apportent un bien évident. Je crois que tout a été dit sur ce sujet. Je pense que c'est ce qu'il faut retenir. Tout le reste n'est qu'arguties. Je vous rappelle que ce n'est même pas une dépense, c'est un prêt. Certes sans intérêt, et on aura quelques intérêts à payer, mais ce n'est pas énorme. C'est un prêt qui sera remboursable. Ce n'est que du bonheur, on pourrait dire. Or, certains s'évertuent à penser qu'il faut faire autrement. Monsieur le président, vous transmettez à M. Gomez que je pense qu'il se trompe complètement, ne serait-ce que par le retour historique qu'il fait et par rapport aux amendements.

Chers collègues du Conseil municipal, nous ne pouvons même pas soutenir le premier amendement. On n'est pas en train d'essayer de corseter la FIPOI. L'argent ne va que transiter à travers elle. Le maître d'œuvre ne sera pas la FIPOI, mais ce seront les Nations unies. Ce sont elles qui feront ces appels d'offres internationaux. Je vous rappelle qu'elles sont très attachées au marché local, car elles n'étaient absolument pas obligées de déposer une autorisation de construire ni de se conformer aux lois suisses et genevoises, dans tous les domaines de la construction, de la sécurité incendie et j'en passe et des meilleurs, puisque c'est extraterritorial. Néanmoins elles jouent le jeu, comme la plupart des organisations d'ailleurs. Toutes celles qui ont aussi rénové leur bâtiment ont joué le jeu et ont déposé des demandes d'autorisation, parce qu'elles veulent le faire dans les règles, dans le pays et dans le canton où elles sont, avec évidemment tous les attributs.

J'apprends maintenant, c'est nouveau et c'est bien, que les Verts se rendent enfin compte qu'il faudrait peut-être favoriser les entreprises locales. Vous leur transmettez, Monsieur le président, que je suis ravi qu'ils y viennent, car nous, nous défendons cela depuis très longtemps. Il ne suffit pas de corseter ce crédit. Arrêtez de voir les choses de cette façon! Concernant l'autre amendement déposé par M.Gauthier, je suis navré, mais il se trompe complètement de cible. Vous le lui transmettez, Monsieur le président. Sauf erreur, M.Gauthier est aussi député au Grand Conseil. Qu'il intervienne alors au Grand Conseil, si cela ne lui convient pas.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Quelque part la Ville de Genève n'est pas concernée par la problématique de la FIPOI. Elle n'y est d'ailleurs pas représentée. M^{me} Salerno occupe un siège au conseil de fondation de la FIPOI pour représenter le Canton et non pas la Ville de Genève. Par conséquent, on n'a pas à se mêler de cette affaire. Qui plus est, comme vous le savez, je suis aussi député et, effectivement, le Grand Conseil s'occupe de cette affaire. La FIPOI, par les voix de son président, de son vice-président ainsi que de M^{me} Salerno, tous récemment auditionnés par la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil, a confirmé ce qui avait déjà été dit. En effet, toutes les recommandations sauf une ont été non seulement acceptées, mais aussi mises en œuvre. On n'a donc pas à vérifier si ces recommandations ont été mises en œuvre ou pas, d'abord parce que cela ne concerne pas la Ville de Genève mais le Canton, et deuxièmement car elles ont été mises en œuvre. Alors que voulez-vous de plus? Il n'y en a qu'une qui n'a pas été mise en œuvre et qui a trait à la politique d'information. La Confédération a souhaité, pour des raisons évidentes, les communiquer elle-même, et non pas la FIPOI directement.

Je crois qu'il faut en rester là, Mesdames et Messieurs. Il faut en rester sur un vote sans opposition, comme celui ayant eu lieu en commission des finances, car c'est un geste que nous devons faire et que nous devons marquer d'une manière forte, si possible unanimement. Il ne faut pas commencer avec certaines arguties car, premièrement, je le redis encore une fois, elles n'ont pas trait à la gestion du Conseil municipal, et deuxièmement, toutes ces recommandations ont été mises en œuvre et continueront d'être suivies. Vous savez que la Cour des comptes suivra le dossier pendant trois ans et que le Grand Conseil restera aussi régulièrement dessus pour vérifier que le fonctionnement de la FIPOI continue d'être dans les cordes prévues par la Cour des comptes. Je rappelle que les dysfonctionnements et les problèmes qu'il y a eu ont été réglés. L'ancien directeur n'est plus là et l'ancien directeur adjoint n'est plus là non plus. Un nouveau directeur est entré en fonctions le 1^{er} mai. Rendez-vous compte, il a commencé le jour de la Fête du travail! Ce devait être le lendemain, puisque c'était un dimanche. Voyez-vous, les choses sont sur les rails. Elles continuent d'être contrôlées par les instances qui doivent le faire, mais ce n'est pas le travail du Conseil municipal. En conséquence, je vous invite à accepter unanimement ce crédit.

Le président. Je rappelle que la liste a été close et que les derniers intervenants seront M. Gisselbaek, M. Gauthier et M^{me} Kitsos. La parole est à M. Gisselbaek. (*Brouhaha.*)

M. Morten Gisselbaek (EàG). Souhaitez-vous intervenir, Monsieur Ivanov? Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, certaines remarques que nous avons entendues ce soir font légèrement sourire, notamment quand on entend que

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

l'extrême gauche serait opposée à l'ONU et aux organisations internationales. Alors que, au contraire, nous parlons souvent de l'ONU, de Genève et de son rôle international pour rappeler que Genève a effectivement une position toute particulière et que parfois, lorsque Genève prend une position relative aux choses qui se passent loin d'ici, cela peut avoir du poids, justement parce qu'elle est une ville internationale. Elle est une ville internationale et nous sommes extrêmement attachés aux organisations internationales qui règlent, ou qui devraient, ou qui pourraient encore mieux régler le monde dans lequel nous vivons.

Venir nous faire des reproches sur notre amour ou notre soi-disant désamour de l'ONU nous fait juste un peu sourire car, comme l'a cité M. Pagan, nous rêvons d'un monde meilleur. C'est bien parce que nous rêvons d'un monde meilleur que nous avons déposé le premier amendement. Je laisserai M. Gauthier parler de sien et ne parlerai que du premier amendement que M. Sormanni peut d'ailleurs trouver naïf, mal formulé, mal organisé ou je ne sais quoi. Lorsque la Ville de Genève met de l'argent, notre souci est de nous assurer que ce ne soit si possible pas une grande entreprise ou l'une de ces choses dont on ne sait même plus où se situe le siège ni où sont les travailleurs, qui remporte un marché d'à peu près un milliard de francs et qui après fait travailler des gens venant d'on ne sait où, comme cela a été le cas pour la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA). M^{me} Salerno nous a dit qu'il y aurait un libre accès aux commissions paritaires et qu'il y aurait un appel d'offres international. Nous ne sommes absolument pas rassurés. Nous ne pensons pas que cela garantisse quoi que ce soit. Une fois que l'une des grandes entreprises aura proposé un prix plus compétitif que l'autre, elle prendra le marché. C'est bien pour cela que nous déposons l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Compléter l'article premier par «à la condition que les marchés de construction soient attribués par CFC et respectent l'accord intercantonal sur les marchés publics du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001, ainsi que le règlement sur la passation des marchés publics du 17 décembre 2007».

Cet amendement vise à faire en sorte de ne pas attribuer le marché à une grande entreprise générale qui sous-traite après. Cet amendement permettrait aux véritables entreprises d'obtenir les marchés et de faire le travail. Ce ne sera pas un petit menuisier de la zone industrielle qui aura toutes les fenêtres de l'ONU. Ce ne sont pas des petites entreprises, c'est un gros chantier. Néanmoins il faudrait que ce soient de réelles entreprises du bâtiment.

M. François Bärtschi (MCG). Ce sont les amendements.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

M. Morten Gisselbaek. Vous avez quelque chose à dire, Monsieur Bärtschi?

Le président. Vous avez raison, Monsieur Gisselbaek. Monsieur Bärtschi, il faut vous calmer.

M. Morten Gisselbaek. Nous sommes extrêmement contents de voir que, ce soir, tout le monde soutient subitement, avec fougue et ferveur, cette Genève internationale. Toutefois, il faut aussi rappeler que cette Genève internationale n'est pas que des organisations gouvernementales. Il y a aussi de nombreuses ONG qui représentent la Genève internationale et, bizarrement, quand nous proposons que l'aide au développement se monte à 0,7%, comme ce devrait justement être le seuil proposé par l'ONU, nous sommes bien seuls, sous cette coupole, comme disait mon préopinant libéral, du reste je ne sais pas où est la coupole, elle est plate. Nous pensons que la Genève internationale mérite d'être soutenue tout le long de l'année, pas seulement en prêtant 20 millions de francs que nous serions d'ailleurs même prêts, nous, à offrir à l'ONU, car cela peut sembler un peu bizarre qu'une commune fasse la banque pour une organisation qui représente 193 pays. Toutefois, c'est avec joie que nous participerons à cela, pour autant qu'on mette une toute petite clause pour faire en sorte que des entreprises locales participent au chantier qui se produit à Genève.

Le président. Pour répondre à M. Bärtschi, une fois que la liste est close, elle est automatiquement imprimée et je la reçois. Mais rien ne vous empêche de demander une réouverture du débat. Je mettrais volontiers ce sujet au vote, sans discussion, afin de le poursuivre. Pour ceux qui pensent intervenir sur les amendements, après la clôture de la liste, il n'y a pas de discussion sur les amendements, à moins que nous soyons en débat accéléré, où il arrive que l'on permette encore à l'un ou à l'autre d'intervenir sur l'amendement. Je donne maintenant la parole à M. Pierre Gauthier.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Chères et chers collègues, cette proposition pose plusieurs questions. La première, et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus, a trait à l'importance de maintenir l'activité des Nations unies à Genève. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'opposition, d'autant plus que les activités spécifiques qui se passent ici sont très proches des idéaux genevois: notamment le droit humanitaire et les droits de l'homme.

La deuxième question porte sur l'importance de maintenir en état un bâtiment de haute valeur patrimoniale tel que celui des Nations unies, tant dans son enve-

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

loppe extérieure que dans son intérieur qui, nous sommes d'accord là-dessus, forment un tout qu'il faut éminemment bien protéger, restaurer, dans les règles de l'art, afin que ce bâtiment retrouve non seulement ses capacités fonctionnelles d'autant adaptées à notre époque, mais en plus conserve sa qualité architecturale et patrimoniale. Là encore, je crois qu'il n'y a pas d'opposition au sein de ce délibératif. Cela étant posé, il m'avait semblé que, jusqu'à il y a peu, la charge de leur entretien incombait au propriétaire des locaux. Or, il semble que la donne ait légèrement changé et que, désormais, il y ait une sorte de transfert de charges, très léger j'en conviens, qui fait que maintenant ce n'est plus aux Nations unies de payer l'entretien de leur bâtiment, mais à la collectivité publique.

Ce prêt sera consenti sans intérêt. Il sera remboursé sur trente ans. Admettons qu'il s'agisse au fond d'une opération blanche, il était malgré tout important pour moi de mentionner que la donne avait légèrement changé puisque, jusqu'à maintenant, c'étaient les propriétaires des bâtiments qui étaient en charge de leur entretien.

J'en arrive au quatrième point qui me semble être celui sur lequel nos opinions divergent. En effet, c'est la FIPOI qui sera l'organisme par lequel vont transiter les fonds. Or, tout le monde le sait, tout le monde a lu la presse, la FIPOI est secouée par un scandale intérieur dont la presse s'est justement fait largement l'écho. Il nous semble alors parfaitement risqué, voire un peu olé olé, comme on dit en Espagne voire au sud de la France, de faire transiter ces fonds par une fondation dont, malgré les propos lénifiants tenus çà et là, nous n'avons pas encore la certitude qu'elle ait assaini sa gestion et qui est face à des dysfonctionnements extrêmement graves.

C'est pour cela que nous avons déposé le nouvel amendement suivant:

Projet d'amendement

Article supplémentaire.

«Le Conseil municipal gèle la demande de crédit de 20 millions de francs ainsi que tout versement de crédit à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales tant que les recommandations 1, 2, 3 et 4 du rapport N° 90 de la Cour des comptes ne seront pas mises en œuvre et qu'il n'aura pas été vérifié qu'elles ont été accomplies.»

Cet amendement vise non pas à refuser, mais tout simplement à geler ce prêt, jusqu'à ce que les recommandations de la Cour des comptes soient non seulement mises en œuvre, vous transmettez à M. Sormanni, Monsieur le président, car les recommandations sont effectivement en passe d'être mises en œuvre, mais encore, et c'est le plus important, que ces recommandations soient vérifiées

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

comme étant réalisées. Ce n'est pas le tout de mettre en œuvre, il faut encore réaliser ces recommandations. Alors loin de nous l'idée de pénaliser ce que l'on nomme la Genève internationale, puisque 20 millions de francs sur un budget de 850 millions de francs, c'est finalement très peu, même si pour nous et le commun des mortels, 20 millions est une somme très importante. En revanche, il nous importe de donner un signal clair, un signal indiquant que le Conseil municipal ne doit pas fermer les yeux sur des dysfonctionnements graves, car le faire serait les cautionner et cautionner des comportements parfaitement inacceptables, lorsqu'il s'agit non seulement d'argent, mais d'argent public. Nous vous remercions de soutenir notre amendement.

M^{me} Christina Kitsos (S). Ce soir le Parti socialiste aimerait émettre un message politique fort en faveur de la Genève internationale, car il est fier de sa Genève, de ses identités plurielles ainsi que de sa politique d'accueil. Quand on parle de politique d'accueil, c'est vraiment au sens large. Cela va de la santé à l'instruction publique, en passant par l'aménagement, etc. C'est-à-dire que toute la Ville et tout le Canton de Genève participent à cette identité genevoise. En outre, il s'agit ici d'être une ville hôte et de continuer à développer ce que l'on pourrait appeler le principal outil de politique extérieure, non pas du Canton de Genève, mais de la Suisse entière.

Ensuite, on voit que tout est lié. Je reprends ce que disait notre collègue d'Ensemble à gauche, selon lequel on devait quelque part soutenir le développement et la coopération pendant toute l'année. Evidemment qu'il faut les soutenir toute l'année, par contre il faut aussi dire que l'on est toujours limité par nos frontières. On fait de la politique au niveau local, chacun travaille dans le cadre de ses compétences. A un moment donné, si l'on veut pouvoir progresser, on devra aussi mesurer, renforcer et s'engager pour des enjeux globaux qui transcendent les frontières. Pour le faire, on a précisément besoin des organisations internationales et de lieux comme la Genève internationale, pour pouvoir traiter ces questions nécessaires. Quand on parle de questions nécessaires, on parle de la sécurité, de la politique de désarmement, de la migration, des problématiques migratoires, des droits de l'homme, de l'environnement, du développement durable, des télécommunications, des sciences, du progrès, mais aussi de la santé, car on sait qu'il y a énormément de problématiques liées à la santé.

On peut faire ce que l'on veut au niveau de Genève, cependant si on veut vraiment avoir un impact, on est obligé de traiter aussi ces enjeux à un niveau global. C'est ce qui se fait dans le cadre de la Genève internationale, grâce à notre soutien envers les organisations internationales. Quand on parle de la paix, comme un autre collègue de l'Union démocratique du centre l'a justement dit, on se demande comment la promouvoir. On sait que c'est un travail de longue

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

haleine. Je vais peut-être vous choquer, mais on sait aussi que la guerre fait partie de la civilisation de l'être humain. Ce n'est pas du tout quelque chose de nouveau. L'enjeu est bien de renforcer ce devoir de transmission, de négociation et de travailler sur la mémoire et sur tous ces enjeux en renforçant le multilatéralisme.

J'en reviens aux deux amendements. Concernant le premier, relatif au respect de l'AIMP, le Parti socialiste aimerait soulever que si l'on veut défendre la Genève internationale, on ne peut pas lui imposer des règles de favoritisme local. Il y a plusieurs Etats membres qui font partie de l'ONU, c'est la définition des organisations internationales. Ainsi, si l'on veut vraiment avoir cette place-là, on doit aussi respecter cela. Par contre, il a été dit par la conseillère administrative Sandrine Salerno qu'il y aurait une adaptation à la législation locale et qu'un certain nombre de garanties ont été soulevées par l'ONU. Je pense qu'on peut le saluer et qu'on peut avoir confiance en ce projet.

En outre, concernant la FIPOI ou ses transferts qui seraient olé olé, comme le soulevait un politicien d'Ensemble à gauche, il convient de préciser que la FIPOI est en accord avec les recommandations de la Cour des comptes, puisqu'elle a entrepris elle-même les travaux, bien avant que le rapport de la Cour des comptes soit publié. Elle n'a pas attendu que ce rapport soit publié pour commencer à travailler sur ces questions. En fait, il n'y a pas de désaccord entre ces deux entités. Ensuite, est-ce que Genève a perdu de l'argent via la FIPOI? Non, puisque la FIPOI a toujours respecté les coûts et les délais. Quand on nous dit que l'on pourrait perdre de l'argent et que c'est olé olé, j'aimerais bien savoir sur quoi notre collègue se base. Est-ce que la FIPOI est une nouvelle structure? Non, elle a plus de cinquante ans. Je crois que tout le monde ici partage le constat selon lequel bien qu'il y ait un problème de gouvernance, des mesures devaient être prises et l'ont été. En l'occurrence, et cela a été soulevé, il relève de la compétence du Grand Conseil de suivre maintenant ces recommandations et c'est ce qu'il fait.

Concernant le premier amendement, le Parti socialiste le refusera. Concernant le deuxième qui a trait au gel de la demande de crédit, le Parti socialiste le refusera aussi pour tous les arguments que je viens de vous évoquer. En plus le délai est très court et le contexte extrêmement concurrentiel. Le Parti socialiste refusera donc également cet amendement, car il veut affirmer son attachement à la Genève internationale et au rôle stratégique et nécessaire que la Ville de Genève a pris et continuera de prendre.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci de me donner une dernière fois la parole, Monsieur le président. J'irai rapidement au fait. Je reviens d'abord sur l'amendement défendu par M. Gauthier et applaudi par son collègue, M. Guex, en vue de soumettre le crédit à un contrôle de la FIPOI visant

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

à s'assurer que les recommandations de la Cour des comptes soient bien mises en œuvre. Je rappelle à cette assemblée que la Cour des comptes a fait son travail et que c'est le parlement cantonal, en l'occurrence la Commission de contrôle de gestion, qui a l'autorité de supervision des recommandations de la Cour des comptes. Je ne vois pas à quel titre le Conseil municipal devrait se subroger au Grand Conseil et décider qu'à l'instar de la Commission de contrôle de gestion – où certains commissaires municipaux siègent, accessoirement –, ce bon Conseil municipal qui ne met pas un franc, ni même un droit de superficie à la disposition de la FIPOI, conditionnerait la libération du prêt et non du crédit par le respect des recommandations de la Cour des comptes. Je pense qu'il faut assumer la volonté, en l'occurrence celle de M. Gauthier exprimée via cet amendement, de ne pas libérer le prêt de 20 millions de francs destiné aux Nations unies, car je ne vois pas d'autres explications rationnelles qui le mèneraient à déposer ce projet. Il s'agit d'ailleurs d'un rapport qui a été contrôlé par la Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil et d'une affaire qui a été classée. Mais, une fois encore, le Conseil municipal sait mieux que toute autre instance démocratiquement élue!

Le dernier élément est la proposition d'A gauche toute! qui sera visiblement suivie par les Verts. Alors là, j'avoue que les bras m'en tombent, puisque désormais l'AIMP est, pour les Verts et A gauche toute!, l'espace même garantissant la protection des petits entrepreneurs locaux. Permettez-moi quand même d'en douter, car l'AIMP a été créé il y a vingt-cinq ans par l'ancien accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, l'actuelle Organisation mondiale du commerce, par un vent d'ultralibéralisme que vous dénoncez vous-mêmes régulièrement, et je me rallie à cette dénonciation. L'AIMP visait à faire en sorte que le critère le moins disant soit celui qui permette à l'entreprise d'obtenir les marchés.

Dans cette salle, on voit une minorité, composée d'A gauche toute! et des Verts, nous dire qu'il faudra soutenir cette revendication, car tant que l'on sera en accord avec l'AIMP, on sera dans le bon cadre légal. Je suis désolée de vous dire que le CEVA était en plein dans l'AIMP. Je ne sais alors pas très bien ce que vous dénoncez. Toujours est-il que, là aussi, je pense que vous devez assumer le fait que vous ne voulez pas accorder ce prêt de 20 millions de francs aux Nations unies. C'est une position tout à fait légitime et démocratiquement défendable, tant au sein de ce Conseil municipal qu'ailleurs. Au moins les choses sont claires; vous ne vous ralliez pas à cette proposition d'amendement, même si j'ai entendu que vous vouliez tronçonner les lots en définitive, en attribuant les marchés de construction par code des frais de constructions (CFC).

Il ne faut pas se leurrer, si cet amendement est accepté, ce n'est pas pour autant que le petit entrepreneur local du quartier de la Jonction obtiendra le mandat pour travailler sur le chantier des Nations unies. Il pourra le faire subsidiairement, mais vous le savez très bien, Monsieur Gisselbaek, où imprime-t-on le magazine *Vivre à Genève*? On l'imprime aux imprimeries de Saint-Paul, car ce

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

sont elles qui ont gagné l'AIMP. Par manque de chance, le Mouvement citoyens genevois a été le premier parti à les dénoncer. Elles se trouvent à Fribourg. Et pourtant, on est dans ce cadre légal et on le respecte. Les conditions de ce crédit destiné aux Nations unies respectent les règles posées par les Nations unies. Il s'agira de marchés internationaux où les entreprises locales pourront postuler, en revanche elles le pourront au même titre que des entreprises internationales. La concurrence sera rude. Cela dit, vous savez que le bureau désigné pour le suivi du chantier est un bureau lausannois. Comme quoi les forces de travail locales pourront aussi bénéficier de ce chantier-là.

Toujours est-il que je trouve un peu surprenant que le Conseil municipal de la Ville de Genève se pose des questions que le Grand Conseil ne s'est pas posées, alors que le Grand Conseil fait un effort financièrement plus important que la Ville de Genève et que le Parlement fédéral, dans sa grande et confortable majorité bourgeoise, ne s'est pas posé les questions qui sont aujourd'hui soulevées par les défenseurs de l'AIMP – je pense que le Parti libéral-radical doit être le premier à s'en réjouir –, à savoir le groupe A gauche toute! et le groupe des Verts. Les bras m'en tombent sur ce crédit. J'espère que vous, les autres, vous resterez sur la position d'un soutien à ce prêt, sans la conditionner à des propositions qui, vous le savez, si elles devaient être majoritairement acceptées par ce délibératif, rendraient la délibération du crédit caduque. *In fine*, la Ville de Genève illustrerait une fois de plus sa capacité à dire tout et son contraire sur certains objets qui sont pourtant fondamentaux pour le développement de la ville que vous représentez ce soir. (*Applaudissements.*)

Le président. Vous avez demandé un vote nominal. Normalement il relève du privilège du Conseil municipal, mais je suis sûr que quelqu'un de votre groupe s'empressera de soutenir votre demande. (*Signe d'assentiment de M. Carasso.*) M. Carasso, demandez-vous le vote nominal y compris sur les amendements? (*Signe d'assentiment de M. Carasso.*) Ce sera fait.

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Gauthier est refusé par 71 non contre 2 oui (1 abstention). (Applaudissements.)

Ont voté non (71):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Olga Baranova (S), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christof Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (2):

M. Pierre Gauthier (EàG), M. Stéphane Guex (EàG).

S'est abstenue (1):

M^{me} Vera Figurek (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Pierre de Bocard (LR), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Gazi Sahin (EàG).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement de M. Gisselbaek est refusé par 59 non contre 16 oui.

Ont voté non (59):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Olga Baranova (S), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (16):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Simon Gaberell (Ve), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Joris Vaucher (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Pierre de Bocard (LR), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Gazi Sahin (EàG).

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la délibération est acceptée par 67 oui contre 2 non (6 abstentions).
(*Applaudissements.*)

Ont voté oui (67):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Olga Baranova (S), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M^{me} Michèle Roullet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (2):

M. Pierre Gauthier (EàG), M. Stéphane Guex (EàG).

Se sont abstenus (6):

M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG).

Proposition: prêt remboursable à la Fondation des immeubles
pour les organisations internationales

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (4):

M. Pierre de Bocard (LR), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Gazi Sahin (EàG).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre g), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 20 000 000 de francs, destiné à l'octroi d'un prêt remboursable sur trente ans, sans intérêt, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la rénovation de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), sis Palais des Nations.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu au prêt prévu à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 20 000 000 de francs.

Art. 3. – Le prêt prévu à l'article premier sera inscrit à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Les urgences seront traitées demain.

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 octobre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 3 478 000 francs et net de 2 817 000 francs, recettes déduites, soit:

- un crédit de 1 974 000 francs destiné aux travaux de réalisation des aménagements améliorant le confort et la sécurité des itinéraires scolaires des écoles Saint-Jean, Cayla, Devin-du-Village, Charles-Giron, Geisendorf et Charmilles;
- un crédit brut de 1 504 000 francs dont à déduire le remboursement des propriétaires des bâtiments (raccordement au réseau public d'assainissement) de 600 000 francs et la récupération de la TVA de 61 000 francs, soit un montant net de 843 000 francs destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public de la rue du Beulet, des avenues De-Warens et De-Gallatin (PR-1149 A)¹.

Rapport de M^{me} Marie Barbey-Chappuis.

La commission des travaux et des constructions s'est réunie à quatre reprises (le 27 janvier, le 24 février, le 2 mars et le 18 mai 2016), sous la présidence de M. Jean Rossiaud, pour examiner la proposition PR-1149. La rapporteuse remercie les procès-verbalistes pour la grande qualité de leur travail.

Séance du 27 janvier 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Didier Kreis, responsable d'opérations au Service du génie civil (GCI), et M^{me} Sandra Piriz, adjointe de direction au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM)

Présentation du département

M^{me} Piriz explique que le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a mis en place, en 2009, des conseils d'établissements scolaires au sein des écoles. Ces conseils sont composés des associations de parents d'élèves, des corps enseignants et administratifs des écoles et de représentants des communes. Parmi les différentes problématiques liées aux écoles, la sécurité des déplacements fait partie des préoccupations majeures. Dans ce

¹ «Mémorial 173^e année»: Préconsultation, 2431.

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

cadre, on peut rappeler les demandes envoyées à la Ville en 2011 pour améliorer la sécurité des chemins menant aux écoles des Genêts et Hugo-de-Senger. Alors que le nombre de sollicitations reçues ne cesse d'augmenter, la proposition présentée aujourd'hui fait suite à la demande du conseil d'établissement de l'école de Saint-Jean. La proposition PR-1149 a été développée par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité en étroite collaboration avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance, la Brigade d'éducation et de prévention de la gendarmerie et le Service du génie civil. Il faut savoir que projet regroupe deux dossiers, à savoir l'amélioration de la sécurité sur le chemin de l'école et le bilan de fonctionnement de la zone 30 km/h. Conformément aux exigences légales, ce bilan a été réalisé dans le but de détecter les carences en matière de sécurité des déplacements et d'élaborer les améliorations nécessaires à apporter. Les adaptations nécessaires à la zone 30 km/h rejoignant les demandes pour l'amélioration de la sécurité sur le chemin de l'école, une seule étude a été réalisée, en concertation avec les principaux acteurs.

Dans le cadre du projet, une large concertation a été menée entre 2013 et 2014 avec les conseils d'établissements des écoles du secteur Saint-Jean, les associations de parents d'élèves (90% des parents d'élèves ont été contactés), les directions des écoles ainsi que les différents services concernés (SEVE, SIS, Voirie-Ville propre, GCI, police cantonale de Genève). Les solutions proposées ont été élaborées avec les différents intervenants et présentées au Forum Saint-Jean en séance technique. Les futurs aménagements se situent dans une zone délimitée par le pont des Délices, la rue des Charmilles, l'avenue d'Aïre et les falaises de Saint-Jean. Le secteur compte quatre établissements scolaires (écoles Saint-Jean, Devin-du-Village, Charles-Giron et Charmilles) mais les propositions concernent également les cheminements des écoles Cayla et de l'Europe. Au sein de ce périmètre se trouvent également deux crèches, deux lieux de culte, une bibliothèque et une maison de quartier. Les déplacements des enfants seuls et accompagnés sont donc nombreux dans le secteur. Durant les concertations menées au sein des écoles, une enquête auprès des élèves et de leurs parents ainsi que des actions de sensibilisation ont été réalisées sous la direction du Service des écoles. Suite à ces activités pédagogiques qui se sont déroulées en septembre 2013, un cahier des propositions a été constitué en 2014 par les services techniques.

En ce qui concerne le bilan de la zone 30 km/h, on relève une diminution de 40% des accidents depuis sa mise en place. Néanmoins, on compte encore en moyenne 9,5 accidents par année, dont 2,3 avec blessés. On constate également des pointes de vitesse à 45 km/h dans le périmètre. Les discussions avec les représentants des associations concernées ont mis en évidence que plusieurs traversées piétonnes restent difficilement praticables pour les personnes à mobilité réduite. Le manque d'abaissements de trottoir, l'absence de bandes d'éveil et l'encombrement du site par un stationnement trop important expliquent cette situation. Le bilan a également révélé que les marquages actuels ne satisfont pas les usagers

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

et que les décrochements sont trop forts au niveau des contresens pour les vélos. Enfin, il existe une forte demande pour améliorer la visibilité de certaines traversées piétonnes et installer des places de stationnement pour les deux-roues.

Les objectifs poursuivis visent donc à répondre à l'ensemble de ces problématiques. Comme il existe une vingtaine de sites d'intervention, M^{me} Piriz propose de présenter quelques exemples. Au carrefour de l'avenue Devin-du-Village et de la rue Ermenonville, il est prévu de procéder à une mise «en dur» des avancées en marquages et potelets. Des abaissements de trottoirs et le resserrement de la traversée permettra d'améliorer le passage des personnes à mobilité réduite. Des places de stationnement pour les deux-roues seront également mises en place. Au carrefour de la rue des Charmilles et de la rue Daubin, la création de «trottoirs traversants» permettront d'améliorer la continuité des itinéraires piétonniers. L'élargissement des trottoirs permettra par la même occasion d'arboriser le secteur, de créer des places de stationnement et d'augmenter l'offre de parcage pour les vélos. Au carrefour de la rue Charles-Giron et de la rue Daubin, la partie trottoir sera agrandie et des zones de détente verront le jour par la mise en place de mobilier urbain. Il faut également compter la mise aux normes des traversées pour les personnes à mobilité réduite et la création de stationnement pour les deux-roues. Enfin, le schéma de circulation sera modifié au niveau du secteur de la rue du Devin-du-Village. Pour répondre à la demande des habitants, le sens de circulation de la rue de la Nouvelle-Héloïse sera inversé afin d'améliorer l'accessibilité pour les automobilistes. La mise en place d'un contresens pour les vélos permettra de faciliter la perméabilité du réseau cyclable. Ce procédé permettra de créer du stationnement pour les vélos et de récupérer de l'espace public dans les deux carrefours. On peut relever la création d'une place bleue, de deux places de livraison, de 132 places pour les vélos, et 22 cases pour les deux-roues motorisés.

M. Sébastien Alphonse, directeur adjoint du GCI, ajoute que le réseau séparatif existant à la rue de Saint-Jean sera valorisé en accompagnement de ces mesures d'aménagement. Actuellement, les eaux claires et les eaux usées des avenues De-Warens et De-Gallatin ainsi qu'un tronçon sur la rue du Beulet sont en régime unitaire. Ces réseaux qui seront démolis et reconstruits en système séparatif s'inscrivent dans la continuité de la mise en séparatif du bassin versant réalisée dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux de la rue de Saint-Jean. De nouveaux branchements privés pour les eaux pluviales seront raccordés au réseau public séparatif d'évacuation des eaux. Il faut compter au total 240 m linéaires de canalisation. Au niveau financier, la proposition est dissociée en deux arrêtés. Le premier, qui concerne les aménagements de sécurisation, compte des travaux de génie civil estimés à 1 577 000 francs hors taxe. Le coût total de l'investissement TTC est de 1 955 000 francs. En rajoutant les prestations du personnel en faveur des investissements et les intérêts intercalaires, le coût total brut TTC de l'aménagement s'élève à 2 064 000 francs. On peut relever une déduction partielle du crédit d'étude qui a

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

permis de proposer l'aménagement soumis au vote ce soir. Ainsi, le coût total net TTC de la délibération I est de 1 974 000 francs. En ce qui concerne le volet canalisation, les travaux du linéaire concerné s'élèvent à 653 000 francs hors taxe. Il faut ajouter les travaux de raccordements des biens-fonds privés au collecteur public qui sont estimés à 555 000 francs. Le coût total brut TTC des collecteurs est de 1 427 000 francs auquel il faut ajouter les prestations du personnel en faveur des investissements et les intérêts intercalaires. Ainsi, le coût total brut TTC des collecteurs est estimé à 1 504 000 francs. Il faut déduire de ce montant le remboursement des propriétaires des bâtiments pour le raccordement au réseau public d'assainissement et la TVA récupérable sur la construction des collecteurs secondaires. Ainsi, le coût total net TTC de la délibération II est estimé à 843 000 francs.

Questions des commissaires

Une commissaire ne comprend pas la démarche entreprise. En effet, chaque proposition d'aménagement devrait faire l'objet d'une proposition envoyée à la commission de l'aménagement. Face au nombre de points présentés dans la proposition, il est important de savoir s'il existe d'autres exemples d'aménagement qui n'ont pas été présentés à la commission. On est en droit de se demander quels sont les travaux inclus dans le financement demandé.

M. Pagani explique que l'on a affaire à un projet d'envergure qui a mis en relation différents acteurs, dont les associations de parents d'élèves et les habitants du quartier. Les discussions qui ont eu lieu entre 2013 et 2014 ont permis d'établir un bilan de la zone 30 km/h de Saint-Jean et d'identifier les «points noirs» en termes de sécurité des déplacements des écoliers. Elaboré avec les différents acteurs concernés, le projet d'aménagement répond donc à ces deux problématiques. Les solutions proposées concernent non seulement la sécurité des élèves sur le chemin de l'école, mais aussi les nécessités d'améliorations de la zone 30 km/h. Comme l'ensemble du périmètre est concerné par des aménagements (une vingtaine au total), M^{me} Piriz a uniquement présenté à la commission les exemples d'intervention les plus emblématiques. A cela s'ajoute le réaménagement du réseau d'assainissement public.

La commissaire s'étonne que la commission doive se prononcer sur une proposition dont l'ensemble des points n'a pas été porté à sa connaissance!

M. Pagani propose d'envoyer par e-mail l'ensemble des plans d'aménagement afin que la commission puisse les étudier. Il faut bien comprendre que la proposition regroupe un certain nombre d'interventions dont les plus importantes ont été exposées par M^{me} Piriz.

La commissaire demande de recevoir également le chiffrage par type de projets. Elle croit par ailleurs savoir que les associations d'habitants du quartier des

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Pâquis travaillent depuis quinze ans en concertation avec les services du département des constructions et de l'aménagement (DCA) sans qu'un tel plan d'envergure ait jamais vu le jour. Cela dit, l'on est en droit de se demander pourquoi la proposition PR-1149 comprend un bloc de 20 propositions alors que la proposition d'amélioration de la zone 30 km/h à la rue Liotard a été présentée en détail. On ne peut que constater un choix de traitement différencié.

M. Alphonse estime que la présentation de la proposition relative à la rue Liotard était aussi globale que celle d'aujourd'hui. Cela dit, il est tout à fait possible de transmettre à la commission les plans de l'ensemble des mesures de la proposition PR-1149.

M. Nicolas Betty, chef du GCI, précise que tous les aménagements sont compris dans le chiffrage. Le DCA a décidé de présenter les quatre exemples les plus représentatifs de ces aménagements. La commission recevra le détail des 23 aménagements prévus. En outre, il n'y aura pas de coûts associés à des aménagements en dehors de ces 23 points.

La même commissaire aimerait connaître le nom des mandataires qui ont mené l'étude. Elle demande à recevoir également le coût de l'étude et son rapport. Enfin, elle désirerait aussi recevoir le bilan complet de la zone 30 km/h ainsi que le lieu des accidents et le nombre de blessés graves en moyenne par an. M. Pagani propose d'envoyer également le nombre d'accidents mortels.

La commissaire poursuit ses questions et souhaite savoir si l'association des parents d'élèves ou l'association des habitants du quartier ont formulé des demandes de passages piétons supplémentaires. M^{me} Piriz lui répond par la négative. M. Pagani ajoute que le passage piéton de l'avenue d'Aire a déjà été traité il y a cinq ans suite à la demande des parents d'élèves. Le passage piéton situé vers la patinoire a été incliné et le trottoir avancé.

La commissaire est étonnée d'apprendre que la demande des trottoirs traversants émane des habitants. D'autres échos laissent entendre que ces trottoirs ne fonctionnent pas bien car ils n'amènent pas les automobilistes à s'arrêter.

M^{me} Piriz confirme que la question des trottoirs traversants fait partie des points noirs cités durant les discussions avec les habitants concernés. La solution proposée par les services a été acceptée par les habitants pour autant qu'une information sur les rapports de priorité soit diffusée.

M. Pagani indique qu'il existe un double problème avec les passages traversants. Comme M. Barthassat ne désire plus voir de coussins berlinois installés sur une partie de la route, la Ville n'a que deux options, à savoir la mise en place de trottoirs traversants ou la pose de coussins berlinois sur l'ensemble de la largeur. Dans le cas présent, les lieux sont suffisamment dégagés pour permettre aux automobilistes de voir les trottoirs traversants.

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Un commissaire demande si l'ensemble des aménagements induit des suppressions de places de parc. M^{me} Piriz lui répond par la négative. Le projet prévoit la création d'une place de parc supplémentaire. On compte également 22 cases pour les deux-roues supplémentaires.

Une commissaire regrette que la proposition ne comporte pas d'éléments précis sur les interventions qui sont prévues. Il faut savoir que le principal problème relevé par l'ensemble des habitants du quartier concerne la rue de Saint-Jean. Or, on ne peut que constater qu'aucun aménagement n'est prévu à cet endroit. Alors que la présentation évoquait des pointes de vitesse de l'ordre de 45 km/h, la réalité s'approche plus des 50 voire 60 km/h. En outre, le trottoir traversant à la rue du Beulet n'est pour l'instant qu'un parking sauvage. Ces deux éléments montrent que la proposition PR-1149 ne s'attaque pas aux véritables problèmes de circulation du quartier.

M. Pagani rejoint les propos de la commissaire concernant les problèmes de vitesse constatés à la rue de Saint-Jean. Pour rappel, la Ville a déjà investi 6 millions de francs pour réaménager cette rue. Il est vrai que les automobilistes qui sortent du carrefour Jean-Jacques ne respectent pas la zone 30 km/h et dépassent le bus dès qu'elles en ont l'occasion. Cette situation est problématique d'autant plus que le secteur comprend une crèche et une école. Face à cette situation, M. Pagani suggère à la commissaire de formuler une recommandation demandant d'intervenir à la rue de Saint-Jean.

La commissaire remarque qu'une motion en ce sens a déjà été déposée l'an passé au Conseil municipal. M. Pagani s'occupera par conséquent de ce problème. Toujours est-il que les aménagements proposés sont importants face au manque de sécurisation dans les endroits étudiés.

La commissaire aimerait savoir pourquoi aucun aménagement n'est prévu à la rue du Beulet. M^{me} Piriz indique que les propositions d'aménagement permettent une amélioration des cheminements pour la mobilité douce. La proposition PR-1149 ne concerne pas que les questions de vitesse puisqu'elles répondent également à l'amélioration de l'espace public. En ce qui concerne la rue de Saint-Jean, le département travaille avec la Direction générale des transports (DGT) dans le cadre de l'assainissement du bruit routier. Pour l'instant, il est question d'optimiser l'entrée de la rue. Des essais vont continuer à être menés pour assurer le passage des bus tout en plaçant un îlot pour ralentir la vitesse des véhicules. On peut noter qu'un marquage continu a été placé au niveau de l'arrêt du bus ainsi qu'un marquage au sol signalant la zone 30 km/h. Il n'est pas possible d'installer des décrochements verticaux en raison du passage des bus.

La commissaire demande s'il est possible de placer des indicateurs de vitesse. M^{me} Piriz estime qu'il est possible de mettre en place un radar mobile pour attirer l'attention des automobilistes.

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

La commissaire regrette qu'un indicateur de vitesse ait été enlevé. Elle demande s'il est possible de le réinstaller de manière pérenne. M^{me} Piriz parle du même indicateur de vitesse. Il faut savoir qu'il n'existe qu'un radar mobile dans le stock de la Ville. Ce radar circule dans les différents quartiers.

Un commissaire désirerait savoir si une planification des travaux a été établie. Il ne faudrait pas que tout un quartier se retrouve en chantier suite au vote de 23 points d'intervention.

M. Betty lui indique qu'une planification a déjà été établie. Cela dit, il n'existe pas de priorisation complètement arrêtée car il faut encore travailler avec la DGT. Face à l'importance du périmètre traité, il est clair que le département ne va pas attaquer de front tous les chantiers. Il est quand même important de concentrer les travaux pour éviter de les faire durer trop longtemps.

Un commissaire remarque qu'il est toujours difficile de définir à quelle commission ce genre de projet multiple doit être attribué. Ceci étant précisé, le commissaire aimerait savoir où se situent les collecteurs concernés par les travaux d'assainissement.

M. Alphonse lui indique que les collecteurs se situent au niveau des avenues De-Warens et De-Gallatin ainsi que sur un tronçon de la rue du Beulet.

Le même commissaire considère que les passages traversants sont assez anxiogènes, raison pour laquelle il demande si un bilan des mises à niveau de la route a été réalisé.

M^{me} Piriz note que les passages traversants les plus récents sont construits avec une pente plus marquée, ce qui oblige à s'arrêter avant de s'engager sur le trottoir.

Une commissaire souhaiterait avoir une priorisation des interventions à mener. Etant donné la situation financière dans laquelle on se trouve, il serait intéressant d'étudier la pertinence de chaque aménagement.

Discussion de la commission

Le président propose à la commission de geler la discussion en attendant la réception des éléments suivants: 23 points de mesures d'aménagement, le détail par site avec un tableau récapitulatif, les plans des cheminements, le bilan de la zone 30 km/h et son annexe ainsi qu'un tableau du nombre et de la localisation des accidents.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Séance du 24 février 2016

Audition de M. Jacques Sottini, coprésident de Pro Vélo et de Louis-Philippe Tessier

M. Sottini affirme que Pro Vélo n'avait pas connaissance du projet pour Saint-Jean avant d'avoir reçu le document transmis par M. le président. Il estime que l'aménagement proposé est intéressant et important pour la circulation à vélo en ville. Parallèlement à ceci, il remarque que Pro Vélo s'inquiète de la mobilité chez les jeunes générations, celles-ci délaissant la mobilité active (vélo ou marche à pied) au profit des véhicules motorisés (transports publics et véhicules privés). A ce titre, Pro Vélo est intervenu au sein du cycle du Sécheron afin de déterminer la possibilité des élèves de l'établissement de se rendre au cycle à vélo. La conclusion a été d'affirmer que c'était souvent compliqué d'utiliser le vélo pour se rendre en cours, certains itinéraires pouvant être (à juste titre) considérés comme trop dangereux par les parents d'élèves. Cet aménagement se présente donc comme une belle opportunité d'améliorer la sécurité pour les cyclistes du quartier. M. Sottini concède toutefois ne pas avoir eu accès au détail des aménagements prévus et admet donc ne pas pouvoir se prononcer sur chacun des aménagements en question. Il rappelle pour terminer la présence d'un contresens cyclable sur la rue du Contrat-Social et se demande s'il ne serait pas possible de l'écarter de la circulation venant de l'autre sens en plaçant la piste cyclable entre les places de parking et le trottoir.

Séance du 2 mars 2016

Audition de M^{me} Anouk Dunant Gozenbach, membre de l'Association des parents d'élèves de Saint-Jean/Devin-du-Village, de M. Gérard Duc, membre du comité de l'Association des parents d'élèves de Cayla, de M. Youssef Frej, membre du comité de l'Association des parents d'élèves de Charmilles/Charles-Giron, et de M^{me} Marinette Laplace Bonanno, présidente du comité de l'Association des parents d'élèves de Saint-Jean/Devin-du-Village

Le président remercie les auditionnés pour leur présence et leur rappelle l'objet de leur présence. La commission souhaite savoir si les différentes associations des parents d'élèves (APE) présentes ont bien été consultées en vue des travaux dont il est question dans cette proposition.

M^{me} Dunant Gozenbach entame son intervention en reconstituant les événements importants en lien avec les aménagements dont il est question. Elle rappelle que les premiers aménagements datent de 2002-2003, époque à laquelle des crédits d'aménagements ont été votés afin de créer une zone 30 sur Saint-Jean. Les travaux pour cette zone 30 ont débuté en 2006 pour une période de dix mois. En 2007, la rue a été rouverte mais l'ensemble des aménagements prévus n'avaient

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

pas encore été réalisés, créant une certaine illisibilité de ce lieu (beaucoup d'usagers de la route n'avaient pas conscience d'être dans une zone 30). Elle évoque ensuite le cas d'un élève ayant été renversé et grièvement blessé lors de la fête des promotions en 2009 (devant l'école de Saint-Jean). C'est à partir de cet été que les APE se sont fortement mobilisées au travers de divers moyens (installation de panneaux et de bulles dans la rue), débouchant sur une certaine couverture médiatique. De plus, les APE à l'origine de cette mobilisation ont également demandé à être auditionnées par la commission des travaux et des constructions (CTC) en 2009 pour la proposition PR-732 (acceptée par le Conseil municipal, les travaux ayant débuté sur la rue de Saint-Jean en 2010-2011). Lors de cette audition, les APE avaient affirmé que les aménagements prévus dans la proposition n'étaient pas suffisants car tout le périmètre de l'école du Devin-du-Village n'était pas pris en compte dans celle-ci. Les APE avaient donc insisté pour que ce périmètre soit pris en compte dans les travaux d'aménagements prévus (elle remarque que celles-ci avaient fait part de ces préoccupations au SAM).

M^{me} Dunant Gozenbach poursuit sa présentation chronologique de la situation en rappelant que la Ville avait mandaté l'Association transports et environnement (ATE) en 2013, afin que celle-ci entreprenne une étude de la zone en question. Après avoir identifié les lieux potentiellement dangereux, l'association était parvenue à la conclusion que la zone était problématique pour les piétons, et donc dangereuse pour les enfants.

Elle rappelle que la rue de Saint-Jean a été rouverte en 2014 après les travaux prévus dans la proposition PR-732. Toutefois, les APE ont constaté avec regrets que leurs demandes n'avaient pas été prises en compte. Les APE ont donc poursuivi leurs démarches afin de rendre la zone dont il est question plus sûre (des courriers ont par exemple été envoyés aux Transports publics genevois (TPG), réclamant que leurs chauffeurs roulent moins vite aux abords des écoles). Elle affirme ensuite qu'une autre étude a été menée sur la zone par Trafitec en mars 2014 et remarque que toutes les APE ainsi que les associations de quartier ont été convoquées par le SAM à la suite de cette étude. Le but de cette convocation était de présenter le projet de zone 30 souhaité en ce lieu, qui a abouti à la proposition PR-1149 dont il est à présent question. Elle se réjouit du fait que la majorité des points soulevés par les APE ont été pris en compte dans cette proposition. Toutefois, elle estime important de prendre en compte les points ayant été laissés de côté dans ce projet d'aménagement (elle reviendra dessus ultérieurement).

M. Duc prend le relais en affirmant que la concertation entre les services compétents de la Ville et les APE a débuté en mars 2014. En effet, le Service des écoles avait convoqué les APE afin de faire un point sur les problèmes de sécurité sur les chemins de l'école (ces discussions ont traité pour l'essentiel des secteurs autour de la rue de Saint-Jean et de l'avenue d'Aïre). Bien que les APE aient pu donner leur avis lors de ces discussions, celles-ci n'ont plus été consultées sur ce projet

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

depuis, ni même informées de son évolution jusqu'à la semaine dernière, moment auquel les APE ont pu prendre connaissance des différents aménagements prévus (de manière concrète et détaillée). Lors de ce récent échange, le Service de l'aménagement urbain a également fait remarquer aux APE qu'il s'agissait là d'un crédit conséquent à soumettre au délibératif. De leur côté, les trois APE concernées ont décidé de ne pas proposer de «scission» pour ce projet et estiment que les travaux proposés sont essentiels à la sécurisation de la zone 30. A l'aide d'une carte présentée en commission, il remarque que certains points jugés essentiels et soumis en mars 2014 n'ont pas été intégrés dans le projet d'aménagement actuel. Concrètement, il affirme que trois points très particuliers sont essentiels à la sécurité du quartier. Le premier d'entre eux est la création d'un trottoir traversant rehaussé à l'entrée du chemin William-Lescaze depuis la rue du Contrat-Social. Actuellement, le trottoir en question est creux et les automobilistes tournent très rapidement dans ce chemin, ce qui est évidemment dangereux. Il ajoute que le Service de l'aménagement urbain prévoit de créer des places de stationnement sur ce chemin, ce qui attirera encore plus de voitures. Le deuxième point essentiel évoqué par M. Duc concerne l'importance du rehaussement du trottoir au croisement de la rue de Saint-Jean et de la rue du Beulet, pour les mêmes raisons que celles évoquées au premier point.

Le dernier point essentiel selon les APE serait de rehausser le trottoir au croisement de la rue de Saint-Jean et de la rue De-Miléant. Il remarque toutefois qu'il y a quelques soucis avec cet aménagement, le bus 11 descendant la rue De-Miléant pour arriver sur la rue de Saint-Jean.

M. Duc mentionne enfin des éléments plus généraux souhaitables afin d'améliorer la sécurité dans le quartier. Par exemple, l'entrée de la zone 30 située au sommet du chemin François-Furet n'est équipée que d'un panneau et d'un marquage au sol zone 30, sans autres aménagements complémentaires. Les automobilistes arrivant depuis l'avenue d'Aire n'ont donc aucun obstacle les contraignant à ralentir sur un chemin d'école pour certains enfants se rendant au cycle d'orientation de Cayla.

L'autre élément général que M. Duc souhaite évoquer traite de la rue de Saint-Jean (arrivant aux Délices). Là se trouve une véritable «autoroute» sans un quelconque aménagement permettant de ralentir le trafic. Il estime donc pertinent de se questionner sur cette zone du quartier, bien qu'il concède que très peu d'enfants passent par cette zone pour aller à l'école.

Une commissaire croit comprendre que la Ville a présenté les aménagements prévus aux APE seulement après avoir déposé la proposition (ce qui est le cas). Elle remarque ensuite que la Ville prévoit de supprimer quatre passages piétons afin de créer des trottoirs traversants dans la zone rue des Cèdres/avenue des Tilleuls/rue Charles-Giron. Elle demande aux auditionnés s'ils estiment qu'un trottoir traversant est plus sûr qu'un simple passage piéton.

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

M. Duc répond que les trottoirs présentés par le Service de l'aménagement urbain sont relativement élevés, ce qui impose un réel ralentissement aux automobilistes, ce qui n'est pas le cas actuellement avec les passages piétons standards. Il termine son intervention en affirmant que l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre stipule que l'aménagement de passages piétons est interdit (sauf exceptions).

La même commissaire évoque à présent le trottoir traversant au croisement de la rue de Saint-Jean et de la rue du Beulet et souhaiterait de plus amples informations à ce sujet.

M^{me} Dunant Gozenbach affirme que ce trottoir répondait à d'anciennes normes en la matière. Le trottoir traversant en question est très peu surélevé, ce qui implique que les automobilistes traversent rapidement ce croisement, ce qui est relativement dangereux. Elle souligne que les APE ont longuement insisté pour que ce trottoir soit surélevé et qu'un coussin berlinois soit aménagé.

M. Frej abonde dans le même sens et ajoute qu'un passage piéton se trouve au croisement de la rue De-Miléant et de la rue Charles-Giron, alors qu'il y en avait deux auparavant. Les APE ont donc réclamé des aménagements en vue d'améliorer la sécurité sur ce croisement à double sens, mais rien ne semble avoir été pris en compte sur ce point.

Une commissaire entame son intervention en affirmant qu'en règle générale, les propositions en matière d'aménagements concernent des secteurs plus petits que dans celle-ci. En effet, les propositions standards traitent de l'aménagement de petites zones tel un carrefour, alors qu'il s'agit ici de 29 points d'aménagements distincts, répartis sur plusieurs rues. A ce titre, elle affirme que la CTC n'a eu le détail des aménagements que sur quatre points, ayant comme conséquence l'impossibilité d'avoir une vision globale dans un premier temps. Elle remarque à ce titre que la CTC a par la suite reçu les différents documents détaillant l'ensemble des 29 points d'aménagements prévus. Elle se demande donc si les différentes APE présentes ont également reçu ces documents détaillés (ce qui est le cas).

Elle est déçue d'apprendre que les APE n'ont été concertées qu'à partir de mars 2014 et pas avant. Elle constate également l'absence du Forum Saint-Jean lors de cette audition et se demande si les personnes présentes parlent au nom de cette institution.

M^{me} Dunant Gozenbach lui répond par l'affirmative et rappelle que le Forum Saint-Jean était présent à la séance de présentation de la Ville la semaine passée. Il avait été décidé à ce moment-là que les APE parleraient au nom des acteurs concernés, par souci d'efficacité.

Evoquant à présent les trottoirs rehaussés, la commissaire croit comprendre que les auditionnés estiment que les dernières normes en la matière sont plus

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

sûres que les anciennes. Elle souhaiterait avoir un exemple de trottoir rehaussé en fonction des nouvelles normes afin de pouvoir l'observer.

M. Duc admet ne pas avoir d'exemple concret en tête, mais affirme que le Service de l'aménagement urbain saura très certainement répondre à cette demande.

La même commissaire poursuit et dit être étonnée par la demande de création de trottoirs traversants, dans la mesure où elle a reçu de nombreux avis défavorables à ce type d'aménagement. En effet, ces personnes soutiennent que l'aménagement en question est relativement illisible, les piétons ayant bien souvent de la peine à savoir s'ils se trouvent sur une route ou non. Bien que les nouvelles normes de trottoirs traversants imposent un ralentissement des véhicules, elle peine à voir en quoi ces nouvelles normes permettront de résoudre la problématique piétonne de la question.

M. Duc répond que pour les parents d'élèves, il est relativement complexe d'expliquer à leurs enfants le comportement à adopter dans une zone 30, étant donné la large palette de situations exceptionnelles régissant ce type de zone (par exemple, l'enfant a le droit de traverser la route en dehors des passages piétons, mais pas lorsqu'un patrouilleur scolaire se trouve à un passage piéton). De plus, un grand nombre d'automobilistes ont également de la peine à cerner leurs droits et obligations dans les zones 30, ce qui peut aboutir à des situations dangereuses. Il termine en affirmant que les piétons ont la priorité dans les zones 30.

La commissaire lui fait remarquer que ce n'est pas le cas, cette réglementation ne s'appliquant en réalité qu'aux zones 20. Elle rappelle également que l'ordonnance fédérale évoquée auparavant accepte la création de passages piétons dans certains cas exceptionnels, par exemple sur les chemins d'écoles. Cette interprétation se fait à l'échelle du Canton en fonction des demandes de la Ville. Elle se demande pour terminer son intervention si des suppressions de passages piétons sont prévues dans les aménagements proposés. Le cas échéant, elle demande aux auditionnés s'ils souhaiteraient maintenir certains de ces passages piétons.

M. Frej revient sur le passage piéton au croisement de la rue De-Miléant et de la rue Charles-Giron évoqué auparavant et affirme qu'il est nécessaire de créer deux passages piétons. Il remarque à ce sujet que les enfants se rendant à l'école depuis les Charmilles doivent successivement traverser deux croisements.

M^{me} Dunant Gozenbach ajoute à ce sujet que les services concernés ont affirmé qu'il était impossible de revenir sur un aménagement, comme ce serait le cas ici.

Un commissaire constate que les auditionnés sont généralement d'accord avec les travaux proposés dans cette proposition mais souhaite savoir si ceux-ci

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

sont d'accord avec le principe même des travaux. Evoquant divers exemples dans le quartier (notamment la rue Charles-Giron), il s'aperçoit que la forme de cette zone 30 existe déjà, créée par des potelets. Il remarque donc qu'il est prévu de remplacer (à grands frais) ces potelets par d'importants aménagements tels que le rehaussement des trottoirs.

M^{me} Dunant Gozenbach indique qu'il ne s'agit pas que de rehausser certains trottoirs mais que d'autres aménagements sont également prévus, par exemple la mise en place de bancs publics (servant notamment comme lieu de pause pour les personnes à mobilité réduite). Elle affirme finalement qu'en tant que citoyenne, elle aimerait que les autorités aillent pour une fois jusqu'au bout des aménagements nécessaires, plutôt que de bricoler avec des potelets qui rendent la lisibilité d'autant plus floue pour les piétons.

M. Duc abonde dans le même sens et ajoute que le problème des zones avec des potelets est qu'elles se transforment bien souvent en parking sauvage à deux-roues.

M. Frej ajoute que le quartier de Saint-Jean manque de places de stationnement pour les voitures, ce qui implique que les automobilistes finissent par se garer sur les trottoirs. Ce comportement est non seulement dangereux pour les enfants, mais bloque également le passage pour certains piétons, par exemple un parent avec une poussette.

M. Frej achève son intervention en évoquant un autre problème de déplacement d'élèves (se situant toutefois en dehors du périmètre d'intervention de cette proposition). En effet, les élèves de l'école des Charmilles mangeant aux cuisines scolaires doivent se rendre à la promenade de l'Europe. Les élèves en question se rendent au lieu du repas en empruntant le trottoir passant devant le centre commercial des Charmilles. Le problème ici est que les camions de livraison et certaines voitures se garent sur ce passage du matin au soir. Il souhaiterait donc que des piquets soient installés dans cette zone afin de sécuriser ce passage.

Discussion de la commission

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime important de réentendre le département sur cette proposition, étant donné que la CTC a reçu le détail des 29 aménagements prévus seulement après avoir auditionné ledit département. Celui-ci pourra donc donner une vue plus détaillée des aménagements prévus aux commissaires. Il s'agirait également lors de cette audition de questionner le département concernant la concertation ayant eu lieu autour de ce projet. Elle rappelle à ce titre que le département avait affirmé s'être concerté avec les APE à maintes reprises, ce qui ne semble malheureusement pas être le cas. Finalement, elle souhaiterait aussi que le magistrat soit présent lors de cette audition.

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Séance du 18 mai 2016

Nouvelle audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de ses collaborateurs

M. Pagani rappelle que la proposition PR-1149 répond aux nombreuses sollicitations des habitants du quartier de Saint-Jean pour améliorer la sécurité des piétons. Les lieux signalés ont fait l'objet d'une étude menée par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité afin de déterminer les mesures à appliquer. Comme les radars installés à la rue de Saint-Jean n'étaient pas suffisamment efficaces pour limiter les dépassements de vitesse, le département a d'abord essayé d'implanter des coussins berlinois. Or, cette mesure a été refusée par la DGT et les TPG sous prétexte qu'elle portait atteinte à la vitesse des bus. Face à ce blocus, le département a implanté des aménagements complémentaires sur l'ensemble de la zone 30 concernée.

M. Betty rapporte qu'un filot sera mis en place à l'entrée de la rue de Saint-Jean (côté pont des Délices) en vue de séparer les deux sens de circulation. On peut également relever l'existence d'une autorisation en force pour la sécurisation de l'intersection entre la rue de Saint-Jean et la rue du Beulet. Alors que l'avancée de trottoirs permettra de protéger les stationnements, l'implantation d'un coussin berlinois devrait ralentir la circulation. Les coûts de ces travaux ne figurent pas dans la proposition PR-1149 car ils seront pris dans le budget de l'ancienne proposition des travaux de Saint-Jean.

M. Alphonse précise que les aménagements situés à l'arrière du carrefour entre la rue du Beulet et la rue de Saint-Jean seront réalisés après la rénovation des collecteurs présents sur le site. Une fois ces travaux terminés, l'autorisation en force permettra d'implanter le coussin berlinois et de réaliser les bordures entourant les places de stationnement et de livraison. Comme l'a annoncé M. Betty, ces travaux pourront être financés par le reliquat de la proposition de Saint-Jean. En ce qui concerne l'entrée de la rue de Saint-Jean, la mise en place d'un filot séparatif devrait réduire la vitesse des véhicules après l'arrêt de bus des TPG. Cette mesure d'essai a été mise en œuvre au mois d'avril.

Questions des commissaires

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien se souvient d'une précédente audition lors de laquelle la commission avait appris qu'un processus de concertation avait été mené au sein des écoles. Or, il s'avère que les associations de parents d'élèves n'ont été consultées qu'après ladite audition. On ne peut donc que regretter la démarche tardive entreprise par le département en matière de concertation. Cela étant précisé, la commissaire rapporte les trois demandes formulées par ces associations lors de leur consultation: mise en place d'un coussin

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

berlinois à l'intersection de la rue de Saint-Jean et de la rue du Beulet; sécurisation de l'intersection entre la rue De-Miléant et la rue de Saint-Jean et ralentissement de la circulation le long de la rue William-Lescaze. Alors que le département a répondu à la première demande, il serait intéressant de savoir ce qu'il prévoit pour les deux autres.

M. Alphonse remarque que ces deux endroits se situent en dehors du périmètre concerné par les mesures figurant dans la proposition PR-1149. M. Betty ajoute que la Ville ne peut pas instaurer un seuil de ralentissement à ces endroits.

La commissaire demande si le département a mené une réflexion pour voir dans quelle mesure il serait possible de mettre en place des mesures complémentaires. M. Pagani répond par l'affirmative. Malheureusement, le département n'a pas réussi à convaincre la DGT et les TPG d'instaurer de telles mesures à l'intersection de la rue De-Miléant.

Elle aimerait savoir ce qu'il en est de la rue William-Lescaze. M. Pagani note que cette rue se trouve en dehors du périmètre de la zone 30. Pour ce qui est du manque de concertation, le magistrat investiguera pour comprendre la raison de cet oubli. Il s'engage à consulter les parents d'élèves pour trouver une solution convenable à la rue William-Lescaze.

Le président constate que la commission a relevé, à plusieurs reprises, un manque de concertation avec les acteurs concernés par les projets du département. Pour corriger ce défaut, il suggère au magistrat d'avertir la commission de chaque démarche participative que le département entend mener.

M. Pagani considère que cette demande est tout simplement impossible à satisfaire. Le département entreprend des discussions publiques sur plusieurs fronts tous les mois. Ne serait-ce qu'aujourd'hui, le magistrat a rendez-vous à Saint Jean pour présenter un plan de site pour la cité-jardin de l'avenue d'Aïre.

La commissaire ne demande pas à être informée des consultations menées par le département, mais elle souhaiterait que la commission n'ait plus à signaler un manque de concertation avec quelque acteur concerné. En l'occurrence, le département a perdu plusieurs mois avant que les demandes des parents d'élèves soient entendues.

Discussion de la commission

Une commissaire du Parti socialiste constate que les travaux supplémentaires prévus à la rue du Beulet n'augmenteront pas le crédit global de la proposition PR-1149. On est donc en droit de se demander quelle est la marge dont bénéficie le département dans l'enveloppe de départ. Elle aimerait également savoir si les associations consultées dans le cadre du projet ont validé ces travaux.

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

La commissaire du Parti démocrate-chrétien confirme que les travaux de la rue du Beulet ont été demandés par des associations depuis de nombreuses années. S'agissant de la proposition, elle ne demande pas au département de prendre systématiquement en compte les demandes des acteurs concernés. Mais dans le cas présent, le problème réside dans le fait que les services du magistrat ont induit en erreur la commission en laissant entendre que les associations de parents d'élèves avaient été consultées sur cette proposition PR-1149 avant son dépôt devant le Conseil municipal.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois regrette que le département propose encore une fois un projet comprenant deux éléments distincts. Alors que la rénovation du réseau public d'assainissement paraît parfaitement légitime, on constate que le quartier de Saint-Jean pourrait voir son trafic ralenti par toute une série de mesures. Or, la pratique montre que la circulation fonctionnelle déjà à 30 km/h puisque le bus s'arrête automatiquement devant les passages piétons pour permettre la traversée de la rue. Ainsi, le Mouvement citoyens genevois s'opposera à un projet qui risque d'augmenter la pollution en bloquant le trafic.

Une commissaire du Parti socialiste rejoint les propos de la commissaire du Parti démocrate-chrétien selon lesquels les associations n'ont pas à valider les décisions du département. Leur consultation doit avant tout permettre de connaître leur avis sur un projet. En cas de litige entre ces acteurs et le département, on est en droit de penser qu'il appartient à la commission de trancher. Elle estime que les associations de quartier (seniors, handicap, parents d'élèves) mériteraient d'être plus souvent entendues sur des projets d'aménagement car ce sont les habitants qui connaissent et utilisent l'espace public. Bien que les propositions du département semblent pertinentes d'un point de vue technique, l'usage révèle parfois un décalage qu'il convient de prendre en compte. Les innovations de l'espace public doivent répondre à une connaissance du terrain, raison pour laquelle le département aurait dû entreprendre un dialogue avec les associations de parents d'élèves. Les derniers passages piétons mis en place dans le quartier des Pâquis sont un bel exemple de manque de pertinence d'une solution technique par rapport à l'utilisation réelle de l'espace public par les habitants.

Le président affirme que le groupe des Verts ne partage pas la vision du département en matière de consultation. La création d'un dialogue avec les habitants ne sous-entend pas forcément de se plier à leur avis. Il s'agit de mettre en place des procédures claires sur la manière de mener une concertation. Le président trouve aberrant que le magistrat ne puisse pas informer la commission des espaces de discussion qu'il organise. En effet, on peut très bien imaginer que le département informe la commission de la date de ces réunions en même temps que les acteurs concernés.

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Un commissaire du Parti libéral-radical considère que les montants demandés sont exorbitants par rapport aux travaux prévus. En outre, le fait que le département n'ait pas mené une consultation dans les formes avec les partenaires locaux semble révéler le manque d'aboutissement du projet. Pour ces raisons, le groupe du Parti libéral-radical refusera le projet.

Un commissaire démocrate-chrétien indique que le groupe du Parti démocrate-chrétien est favorable au projet. Malgré les critiques émises, le magistrat a montré qu'il était prêt à consulter les partenaires locaux. Face à l'attente des usagers, il serait regrettable de freiner un aménagement qui améliorera la sécurité et la qualité de vie du quartier.

Une commissaire socialiste déclare que le groupe du Parti socialiste votera la proposition PR-1149 en se réservant le droit de formuler une recommandation en plénière. Cette dernière concernerait le réaménagement de la rue William-Lescaze et la nécessité de consulter les associations en ce qui concerne les trottoirs traversants. Cela dit, il est nécessaire de répondre aux attentes des habitants du quartier en matière de sécurité.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe se réserve la possibilité de revenir en plénière avec une recommandation ou un amendement. En l'état, le groupe de l'Union démocratique du centre s'abstiendra face au manque de concertation et aux coûts élevés du projet.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe votera la proposition PR-1149 car elle permettra d'améliorer la qualité de vie dans le quartier. Contrairement à ce qui a pu être affirmé, il ne semble pas que le montant demandé soit exorbitant étant donné les différents travaux à mener.

Le président rejoint les critiques des différents groupes sur les coûts et le manque de participation. Cela dit, le groupe des Verts votera la proposition PR-1149 car elle répond à une forte demande des habitants.

Le président met au vote la proposition PR-1149.

Par 9 oui (1 Ve, 2 DC, 4 S, 2 EàG) contre 5 non (2 MCG, 3 LR) et 1 abstention (UDC), la proposition PR-1149 est acceptée. (*Voir ci-après le texte des délibérations adoptées sans modification.*)

Annexe: extraits du plan de situation

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean



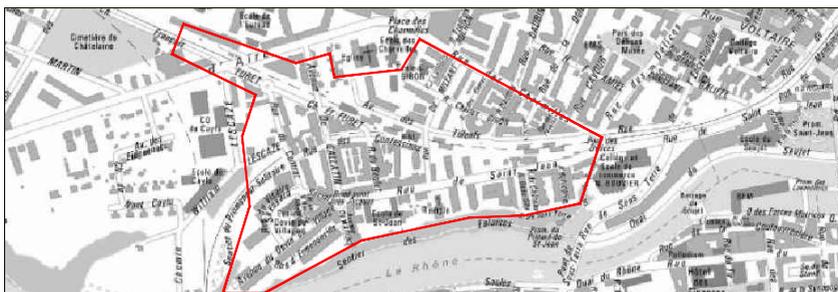
Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement

Service de l'aménagement urbain
et de la mobilité
Rue du Stand 25, 1204 Genève
Tél. : 022 418 20 70
Fax : 022 418 20 71

Service du génie civil
Rue François-Dussaud 10
1227 Acacias
Tél. : 022 418 42 00
Fax : 022 418 42 01

SECURISATION DES ITINERAIRES DES ECOLES QUARTIER SAINT-JEAN

DEMANDE D'AUTORISATION



EXTRAITS DU PLAN DE SITUATION

N° de plan :

Extraits 01 à 29

Indice	Modification	Date	Dess.
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			

Echelle : 1:250
Commune : PETIT-SACONNEX
Date : 22.09.2015
Dessiné : DM
Contrôlé : AV
Fichier :
N° de réf. :
Format : 21x30

Ingénieur civil :

Nom : CERA SA
Adresse : Avenue des Tilleuls 3
1203 GENEVE
tel. : 022 940 02 77
fax. : 022 940 02 79
e-mail : info@cera.ch

Géomètre :

Nom :
Adresse :

tel. :
fax. :
e-mail :

Architecte :

Nom :
Adresse :

tel. :
fax. :
e-mail :

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°01 du plan n°413-N01-N02 : Rue des Charmilles / Rue des Pénates



Photo du site

Légende**Génie civil**

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trotoir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		



Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél.: 022 418 20 70 Fax: 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél.: 022 418 42 00 Fax: 022 418 42 01</p>

Extrait n°02 du plan n°413-N01-N02 : Rue des Charmilles / Rue Charles-Giron



Photo du site

Légende

Génie civil

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle aire

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trotoir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acolias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°03 du plan n°413-N01-N02 : Rue des Charmilles / Rue Daubin



Photo du site

Légende**Génie civil**

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trotoir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		



CERA SA
3, Avenue des Tilleuls - 1203 Genève
Tél. : 022 940 02 77 Fax : 022 940 02 79
e-mail : info@cera.ch www.cera.ch

* voir documentation annexée "Principe de végétalisation - zone 30km/h"

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acolias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°04 du plan n°413-N01-N02 : Rue des Charmilles / Rue des Cèdres



Légende

Génie civil

- Existant conservé
- Démolition, suppression de marquage
- Bordure projetée
- Bordure abaissée projetée
- Marquage projeté
- Sac EP projeté
- Parcelle

Mobilier urbain

- Totem de zone 30
- Potelet
- Borne
- Arceaux vélos
- Banc, fauteuil

Arborisation

- Arbre existant
- Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
- Plantation type "trotoir planté" *
- Plantation type "carrefour arboré" *

Photo du site

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

* voir documentation annexée "Principe de végétalisation - zone 30km/h"

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°05 du plan n°413-N01-N02 : Rue des Charmilles / Rue de Miléant

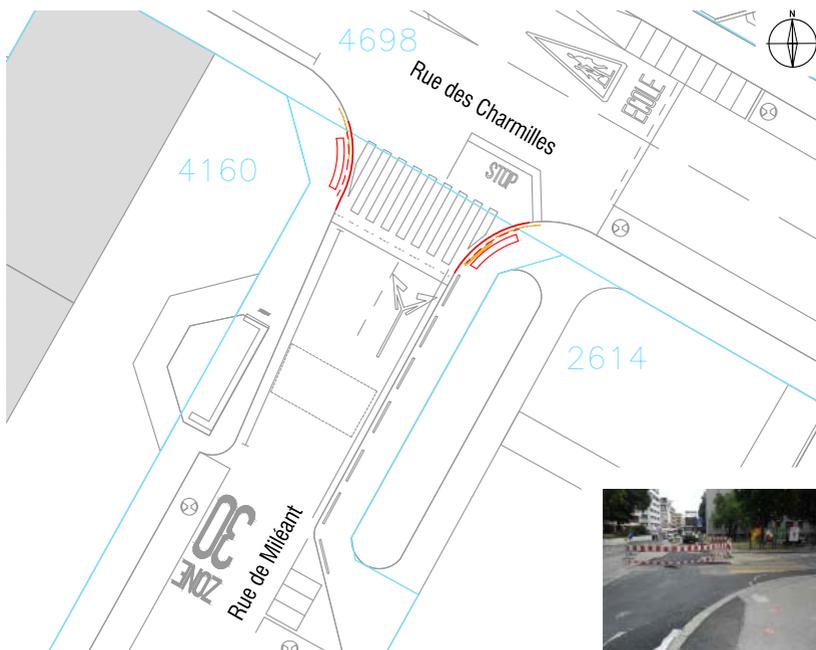


Photo du site

Légende**Génie civil**

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trotoir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		



CERA SA
3, Avenue des Tilleuls
Tél.: 022 940 02 77
e-mail: info@cera.ch

- 1203 Genève
Fax : 022 940 02 79
www.cera.ch

* voir documentation annexée "Principe de végétalisation - zone 30km/h"

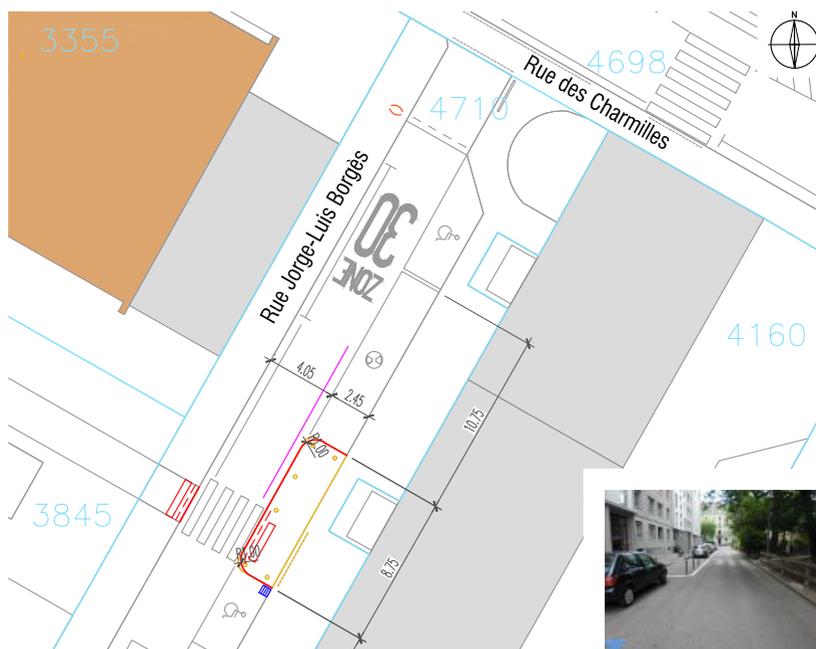
Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2 style="margin: 0;">Ville de Genève</h2> <p style="margin: 0;">Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél.: 022 418 20 70 Fax: 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél.: 022 418 42 00 Fax: 022 418 42 01</p>

Extrait n°06 du plan n°413-N01-N02 : Rue des Charmilles / Rue Borgès



Légende

Génie civil

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle aire

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trotoir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Photo du site

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Demande d'Autorisation

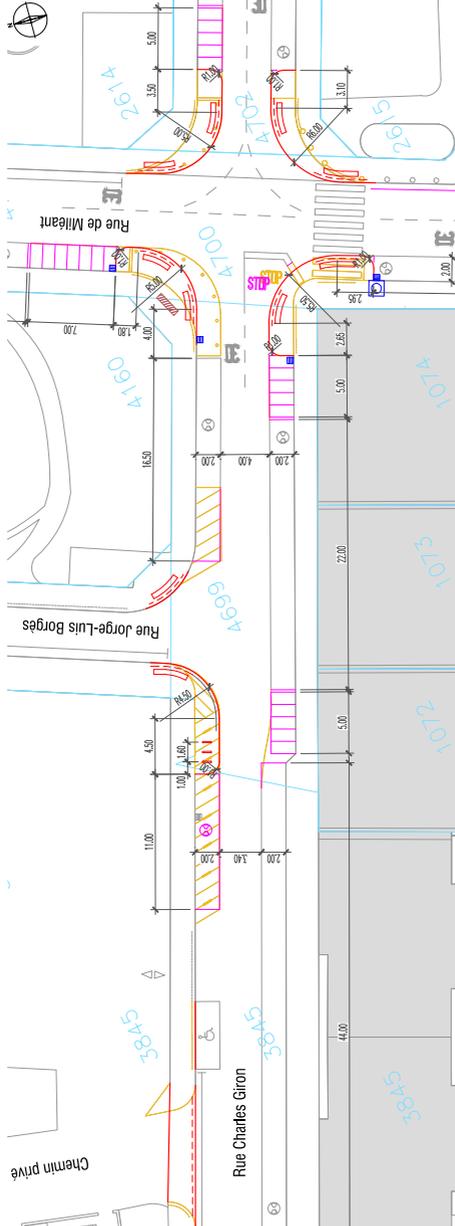
Ville de Genève

Département des constructions et de l'aménagement

Service des aménagements urbains
Rue de Saint-Jean, 1594 Genève
1227 Assises
Tél. : 022 418 20 71
Fax : 022 418 42 01

Service des itinéraires scolaires
Rue de Saint-Jean, 1594 Genève
1227 Assises
Tél. : 022 418 20 71
Fax : 022 418 42 01

Extrait n°07 du plan n°413-N01-N02 : Rue Charles-Giron / Rue de Miléant / Rue Borgès



- Légende**
- Géné civil**
- Existence conservée
 - Délimitation, suppression de marquage
 - Direction proposée
 - Marquage des trottoirs
 - Marqueur de bord
 - Signal EP protégé
 - Passerelles
- Mobilier urbain**
- Terrain de jeux 20'
 - Pédale
 - Banc
 - Poubelle
 - Signal
 - Signal
 - Signal
 - Signal
- Autorisation**
- Zone existante
 - Révision type "travaux de voirie"
 - Révision type "travaux publics"
 - Révision type "aménagement"



Affaire n°	413	Date
Echelle	1:250	A
Date	22.09.2015	B
Document	D01	C

100% SA
141 000 00 27 - Fax : 022 418 02 78
100% SA
141 000 00 27 - Fax : 022 418 02 78
100% SA
141 000 00 27 - Fax : 022 418 02 78

* voir documentation annexée Principes de végétalisation - croquis 30x30cm

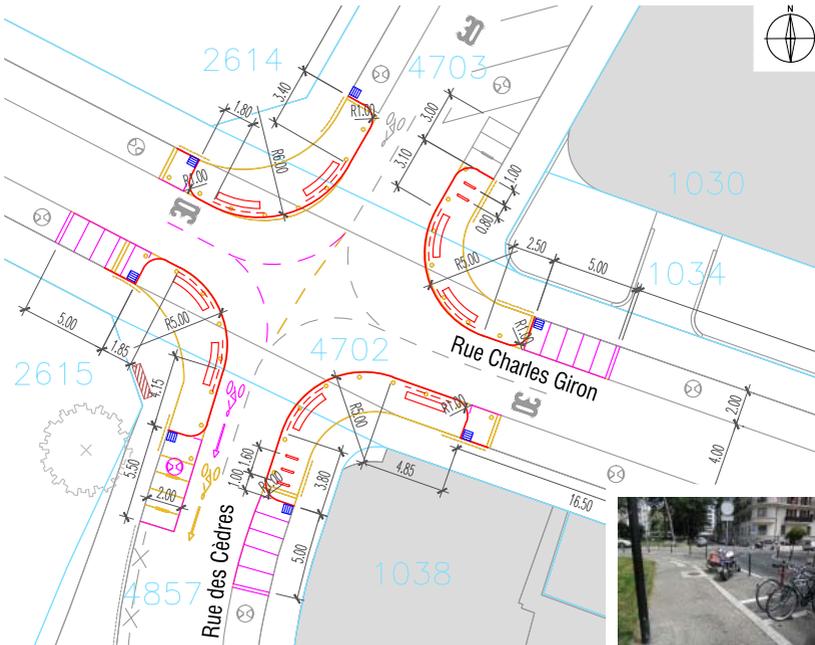
Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2 style="margin: 0;">Ville de Genève</h2> <p style="margin: 0;">Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acaïas Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°08 du plan n°413-N01-N02 : Rue Charles-Giron / Rue des Cèdres



Légende

Génie civil

- Existant conservé
- Démolition, suppression de marquage
- Bordure projetée
- Bordure abaissée projetée
- Marquage projeté
- Sac EP projeté
- Parcelle

Mobilier urbain

- Totem de zone 30
- o Potelet
- Borne
- Arceaux vélos
- Banc, fauteuil

Arborisation

- Arbre existant
- Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
- Plantation type "trotoir planté" *
- Plantation type "carrefour arboré" *

Photo du site

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°09 du plan n°413-N01-N02 : Rue Charles-Giron / Rue Daubin

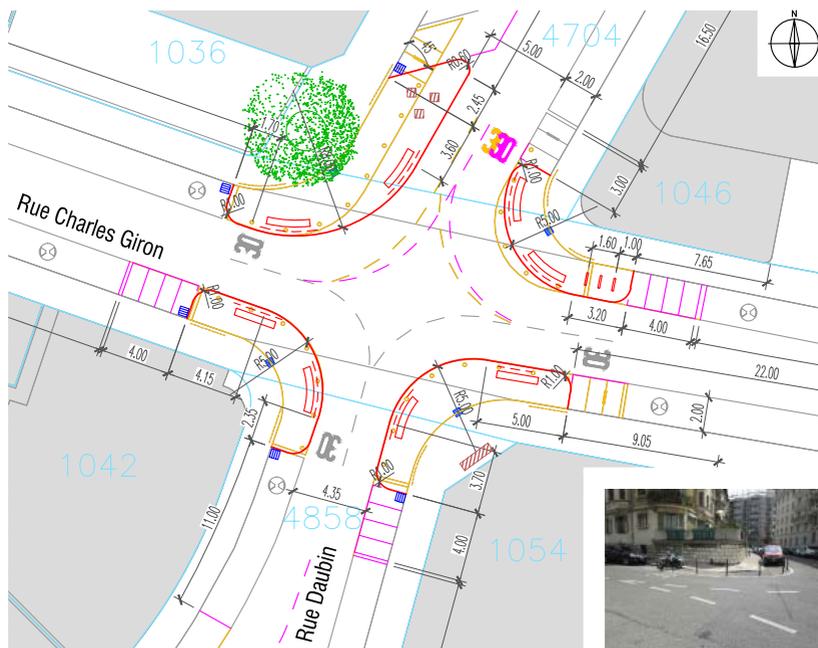


Photo du site

Légende**Génie civil**

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "troitir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2 style="margin: 0;">Ville de Genève</h2> <p style="margin: 0;">Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acolias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°10 du plan n°413-N01-N02 : Rue des Cèdres / Rue Daubin

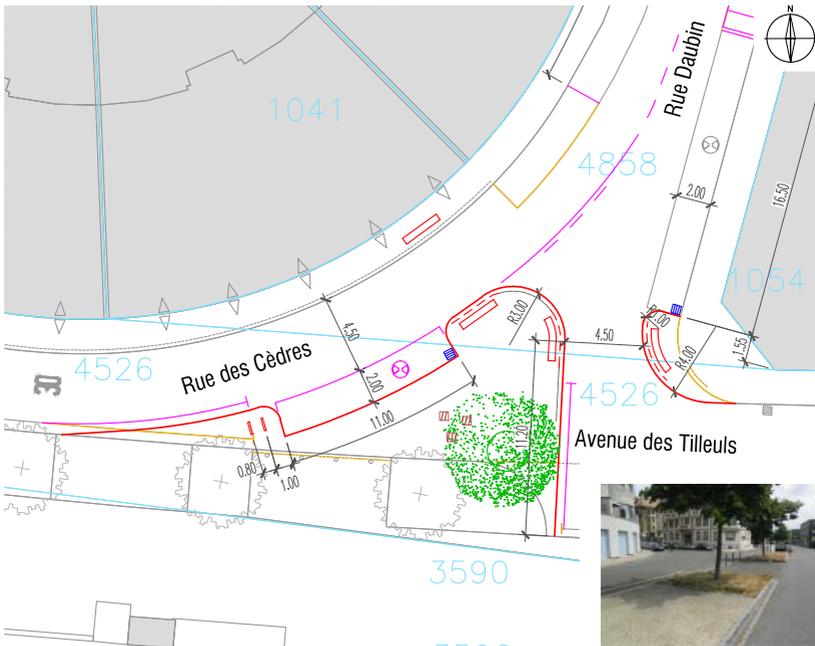


Photo du site

Légende

Génie civil

- Existant conservé
- Démolition, suppression de marquage
- Bordure projetée
- - - Bordure abaissée projetée
- Marquage projeté
- Sac EP projeté
- Parcelle

Mobilier urbain

- () Totem de zone 30
- o Potelet
- Borne
- ||| Arceaux vélos
- ▨ Banc, fauteuil

Arborisation

- Arbre existant
- Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
- Plantation type "troitir planté" *
- Plantation type "carrefour arboré" *

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acolias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°11 du plan n°413-N01-N02 : Rue Charles-Giron / Rue Tolstoï

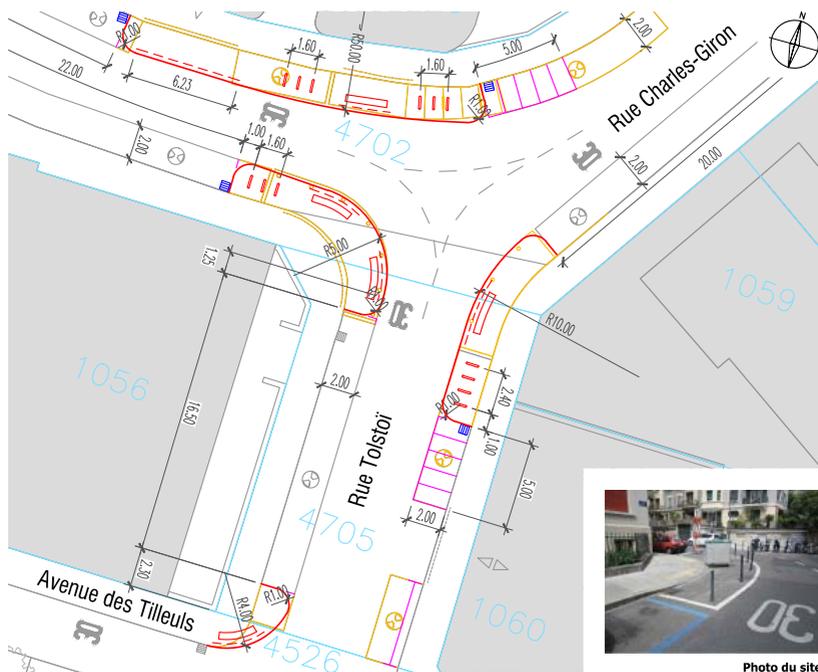


Photo du site

Légende

Génie civil

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trottoir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

		Modifications		Date
Affaire n°	413			
Echelle	1:250			
Date	22.09.2015			
Dessinateur	D.M			



CERA SA
3, Avenue des Tilleuls - 1203 Genève
Tél. : 022 940 02 77 Fax : 022 940 02 79
e-mail : info@cera.ch www.cera.ch

* voir documentation annexée "Principe de végétalisation - zone 30km/h"

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acaïas Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°12 du plan n°413-N01-N02 : Rue de Miléant / Avenue des Tilleuls

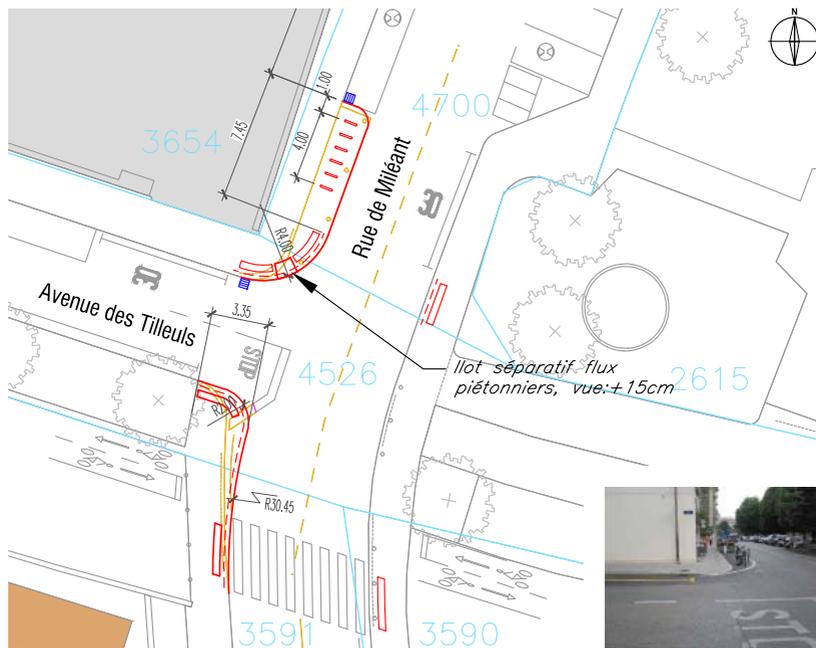


Photo du site

Légende

Génie civil

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "troitir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°13 du plan n°413-N01-N02 : Rue de Miléant / Rue des Confessions

**Légende****Génie civil**

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trotoir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Photo du site

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		



CERA SA
3, Avenue des Tilleuls
Tél.: 022 940 02 77
e-mail: info@cera.ch

- 1203 Genève
Fax: 022 940 02 79
www.cera.ch

* voir documentation annexée "Principe de végétalisation - zone 30km/h"

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°14 du plan n°413-N01-N02 : Rue des Confessions / Rue du Beulet



Légende

Génie civil

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "troitir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Photo du site

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°16 du plan n°413-N01-N02 : Avenue Gallatin



Légende

Génie civil

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trottoir planté" **
-  Plantation type "carrefour arboré" **

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D.M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

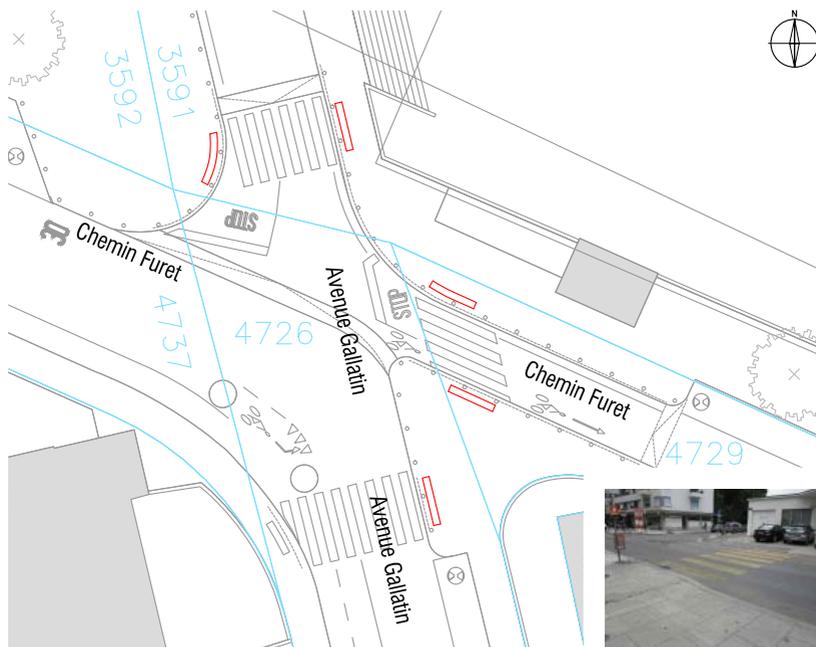
Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél.: 022 418 20 70 Fax: 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél.: 022 418 42 00 Fax: 022 418 42 01</p>

Extrait n°17 du plan n°413-N01-N02 : Avenue Gallatin / Chemin du Furet



Légende

Génie civil

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelleaire

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trotoir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél.: 022 418 20 70 Fax: 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél.: 022 418 42 00 Fax: 022 418 42 01</p>

Extrait n°18 du plan n°413-N01-N02 : Avenue du Devin du Village / Avenue de Warens

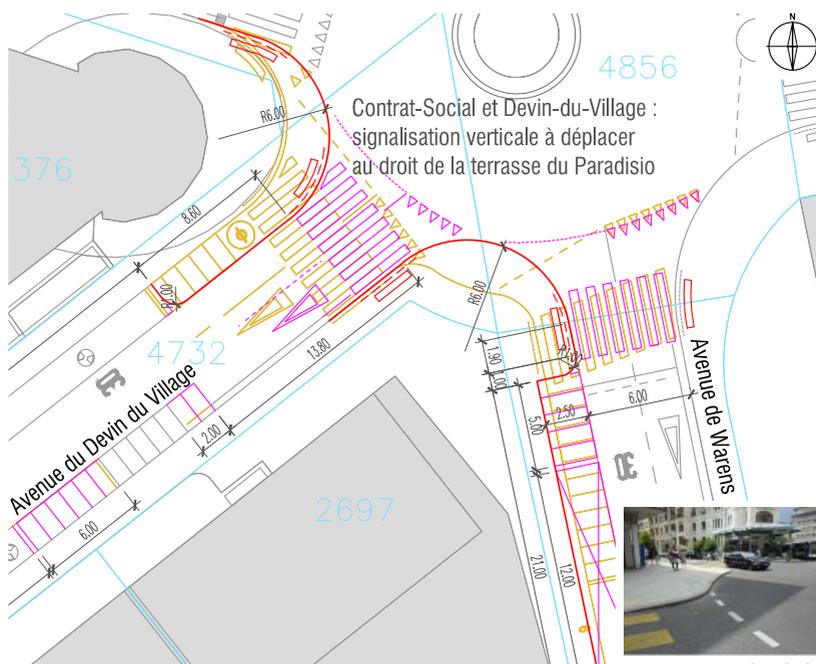


Photo du site

Légende**Génie civil**

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée"
-  Plantation type "trottoir planté"
-  Plantation type "carrefour arboré"

Affaire n°	413	Modifications		Date
Echelle	1:250	A		
Date	22.09.2015	B		
Dessinateur	D,M	C		



CERA SA
3, Avenue des Tilleuls - 1203 Genève
Tél.: 022 940 02 77 Fax: 022 940 02 79
e-mail: info@cera.ch www.cera.ch

* voir documentation annexée *Principe de végétalisation - zone 30km/h

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2 style="margin: 0;">Ville de Genève</h2> <p style="margin: 0;">Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°19 du plan n°413-N01-N02 : Avenue de Warens / Rue d'Ermenonville



Légende

Génie civil

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trotoir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Photo du site

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél.: 022 418 20 70 Fax: 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél.: 022 418 42 00 Fax: 022 418 42 01</p>

Extrait n°20 du plan n°413-N01-N02 : Avenue du Devin-du-Village / Rue de la Nouvelle-Héloïse



Photo du site

Légende

Génie civil

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trotoir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation



VILLE DE GENÈVE

Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement

Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
Rue du Standa 25, 1204 Genève
Tél.: 022 418 20 70
Fax: 022 418 20 71

Service du génie civil
Rue François-Boussard 10
1227 Acacias
Tél.: 022 418 42 00
Fax: 022 418 42 01

Extrait n°21 du plan n°413-N01-N02 : Avenue du Devin-du-Village / Rue du Vicaire-Savoyard



Photo du site

Légende

Génie civil

- Existant conservé
- Démolition, suppression de marquage
- Bordure projetée
- Bordure abaissée projetée
- Marquage projeté
- Sac EP projeté

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Blanc, feuillet

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée"
-  Plantation type "trottoir planté"
-  Plantation type "carrefour arboré"

Parcelles

Affaire n°	413			Modifications		Date
Echelle	1:250	A				
Date	22_09_2015	B				
Dessinateur	D.M	C				

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

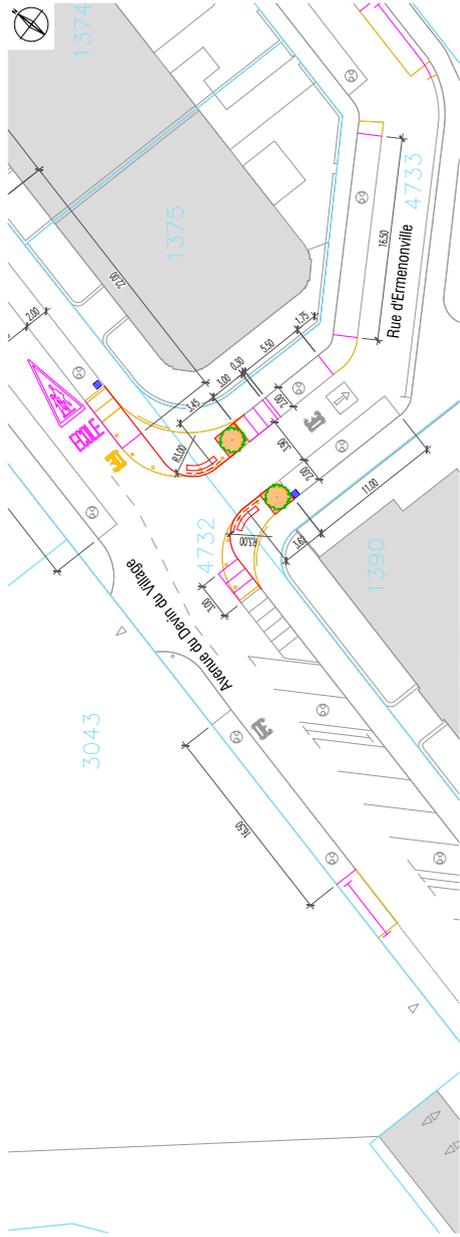
Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'autorisation



Ville de Genève
 Département des constructions et de l'aménagement
 Service du génie civil
 et de la mobilité
 Rue François-Bossard 18
 CH-1205 Genève
 Tél. : 022 418 20 70
 Fax : 022 418 20 71

Extrait n°22 du plan n°413-N01-N02 : Avenue du Devin-du-Village / Rue d'Ermenonville



- Légende**
- Génie civil**
- Enteint concerné
 - Démolition, suppression de marquage
 - Banque proposée
 - Banque à réaliser
 - Marquage proposé
 - Sac EP proposé
 - Panneau
- Mobilier urbain**
- Terrain de zone 30
 - Pédalier
 - Borne
 - Arbreux vif
 - Banc, bancal
- Arborisation**
- Arbre existant
 - Plantation type "variété de rue végétalisée"
 - Plantation type "variété d'arbre"
 - Plantation type "variété arbore"

Affaire n°		Modifications		Date	
413	1250	A			
Échelle	22.05.2015	B			
Dessinateur	DM	C			

024 - 04
 3, Avenue des Bains - 1203 Genève
 Tél. : 022 418 20 70 - Fax : 022 418 20 71
 www.genève.ch

* voir documentation annuelle "Service de végétation - zone 30/40"

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation



VILLE DE GENÈVE

Ville de Genève
Département des constructions et de l'aménagement

Service de l'aménagement urbain et de la mobilité
Rue du Standa 25, 1204 Genève
Tél.: 022 418 20 70
Fax: 022 418 20 71

Service du génie civil
Rue François-Bossard 10
1227 Acacias
Tél.: 022 418 42 00
Fax: 022 418 42 01

Extrait n°23 du plan n°413-N01-N02 : Rue du Contrat-Social / Rue de la Nouvelle-Héloïse



Photo du site

Légende

Génie civil

- Existant conservé
- Démolition, suppression de marquage
- Bordure projetée
- Bordure abaissée projetée
- Marquage projeté
- Sac EP projeté

Mobilier urbain

- Totem de zone 30
- Pôlet
- Borne
- Arceaux vélos
- Blanc, feuillet

Arborisation

- Arbre existant
- Plantation type "entrée de rue végétalisée"
- Plantation type "trottoir planté"
- Plantation type "carrefour arboré"

Affaire n°	413	Modifications	Date
Echelle	1:250	A	
Date	22.09.2015	B	
Dessinateur	D.M	C	

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'autorisation

	Ville de Genève Département des constructions et de l'aménagement	
	Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stans 25, 1204 Genève Tél.: 022 418 20 70 Fax: 022 418 20 71	Service du génie civil Rue François-Bouvier 19 1227 Acacias Tél.: 022 418 42 00 Fax: 022 418 42 01

Extrait n°24 du plan n°413-N01-N02 : Rue du Contrat-Social / Rue des Confessions



Photo du site

Légende**Génie civil**

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté

Parcelles

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Poubet
-  Bonne
-  Arceaux vélos
-  Blanc, faucil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée"
-  Plantation type "trouée plantée"
-  Plantation type "carré/arbre arboré"

Affaire n°	413	Modifications		Date
Echelle	1:250	A		
Date	23.09.2015	B		
Dessinateur	D.M	C		

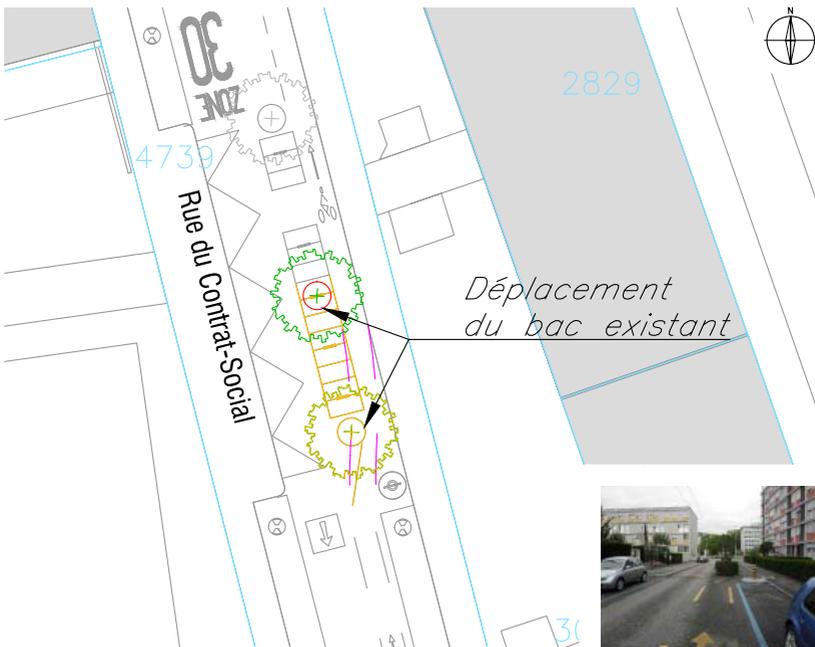
Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acolias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°25 du plan n°413-N01-N02 : Rue du Contrat-Social



Légende

Génie civil

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Arbre: nouvel emplacement du bac existant
-  Arbre déplacé
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trotoir planté" **
-  Plantation type "carrefour arboré" **

Photo du site

Affaire n°	413
Echelle	1:250
Date	22.09.2015
Dessinateur	D,M

	Modifications	Date
A		
B		
C		

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

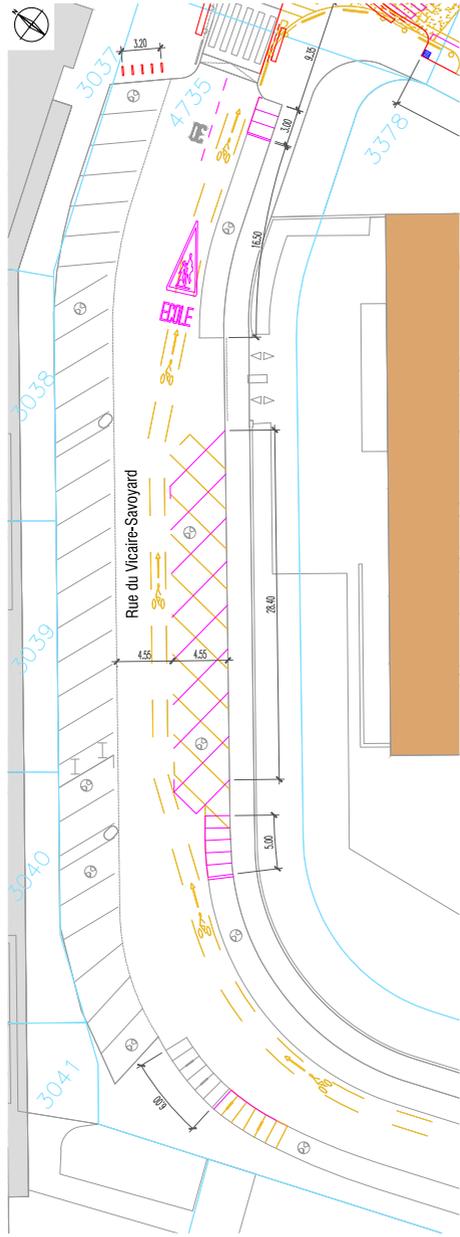
Demande d'autorisation



Ville de Genève
 Département des constructions et de l'aménagement
 Service de l'aménagement urbain
 et de la mobilité
 17, rue de la Corniche
 CH-1202 Genève
 Tél. : 022 418 20 70
 Fax : 022 418 20 71

Service de génie civil
 Rue François-Bossard 10
 CH-1202 Genève
 Tél. : 022 418 42 00
 Fax : 022 418 42 01

Extrait n°27 du plan n°413-N01-N02 : Rue du Vicaire-Savoird



Légende

- Génie civil**
- Entente concertée
 - Démolition, suppression de marquage
 - Bordure projetée
 - Bordure abaissement projetée
 - Marquage projeté
 - Sac EP projeté
 - Parcellaire

- Mobilier urbain**
- Trottoir de zone 30
 - Paveletti
 - Barrière
 - Arceaux vélos
 - Banc, bancal

- Arborisation**
- Arbre existant
 - Plantation type "vertige de rue végétalisée"
 - Plantation type "urbain 40x40"
 - Plantation type "bancal/arbre"

Affaire n°		413	
Echelle		1:250	
Date		22.09.2015	
Dessinateur		D/M	
Modifications			
A			
B			
C			
Date			

OSM - 04
 3, Avenue des Bains - 1203 Genève
 Tél. : 022 418 20 70
 e-mail: info@osm.ch
 www.osm.ch

* voir documentation annuelle "Principe de végétalisation - zone 30kmh"

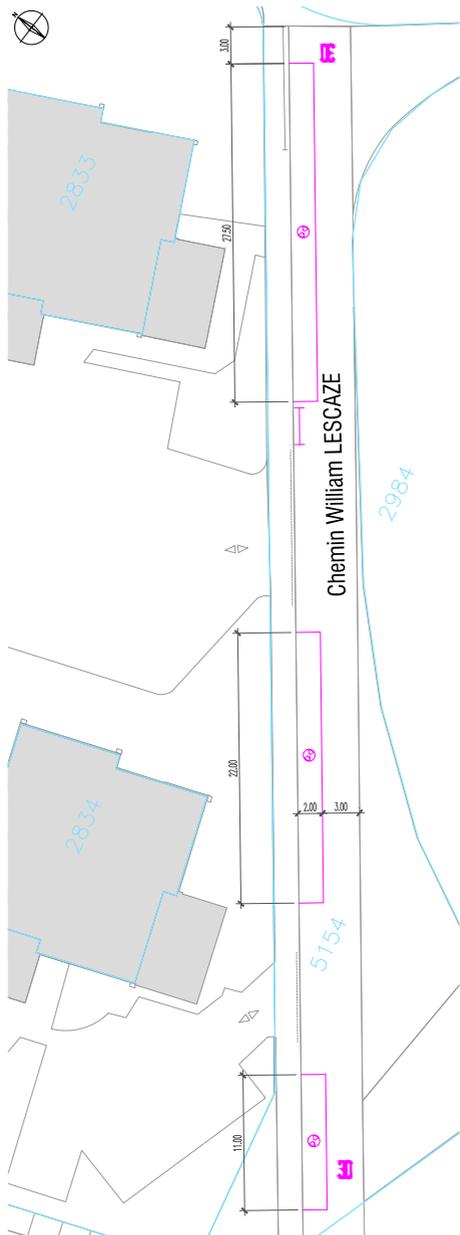
Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'autorisation

Ville de Genève
 Département des constructions et de l'aménagement
 Service de l'aménagement urbain
 et de la mobilité
 Rue François-Bonazac 10
 CH-1202 Genève
 Tél. : 022 418 20 70
 Fax : 022 418 20 71

Extrait n°28 du plan n°413-N01-N02 : Chemin William Lescaze



Légende

- géné civil**
- Entrée concertée
 - Distribution, suppression de marquage
 - Bordure proposée
 - Bordure existante proposée
 - Marquage proposé
 - Sac EP proposé
 - Parcellière
- Mobilier urbain**
- Terrain de zone 30
 - Pédale
 - Benne
 - Arceaux vélos
 - Banc, bancal
- Arborisation**
- Autre existant
 - Plantation type "vertige de rue végétalisée"
 - Plantation type "vertical plant"
 - Plantation type "bancourte arborée"

Affaire n°	413	Modifications		
Echelle	1:250	A		Date
Date	22.09.2015	B		
Responsable	D.M.	C		

OSM - 04
 3, Avenue des Tilleuls - 1203 Genève
 Tél. : 022 418 20 70
 www.villedegenve.ch

* voir documentation annuelle "Principe de végétalisation - zone 30m/h"

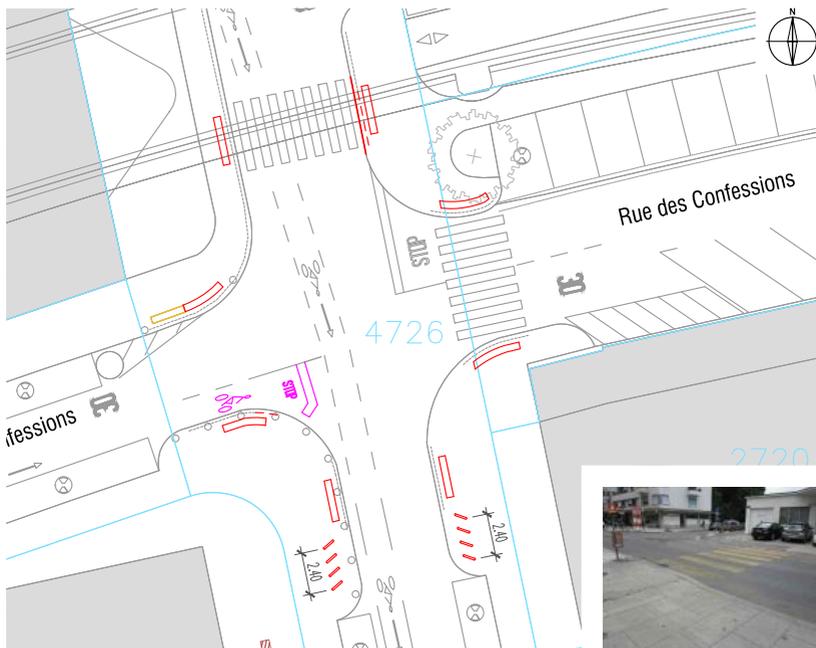
Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Sécurisation des itinéraires des écoles - Quartier de Saint-Jean

Demande d'Autorisation

 <p>VILLE DE GENÈVE</p>	<h2>Ville de Genève</h2> <p>Département des constructions et de l'aménagement</p>	
	<p>Service de l'aménagement urbain et de la mobilité Rue du Stand 25, 1204 Genève Tél. : 022 418 20 70 Fax : 022 418 20 71</p>	<p>Service du génie civil Rue François-Dussaud 10 1227 Acacias Tél. : 022 418 42 00 Fax : 022 418 42 01</p>

Extrait n°29 du plan n°413-N01-N02 : Rue des Confessions / Avenue Galatin

**Légende****Génie civil**

-  Existant conservé
-  Démolition, suppression de marquage
-  Bordure projetée
-  Bordure abaissée projetée
-  Marquage projeté
-  Sac EP projeté
-  Parcelle aire

Mobilier urbain

-  Totem de zone 30
-  Potelet
-  Borne
-  Arceaux vélos
-  Banc, fauteuil

Arborisation

-  Arbre existant
-  Plantation type "entrée de rue végétalisée" *
-  Plantation type "trotoir planté" *
-  Plantation type "carrefour arboré" *

Photo du site

Affaire n°	413	Modifications		Date
Echelle	1:250	A		
Date	22.09.2015	B		
Dessinateur	D,M	C		



CERA SA
3, Avenue des Tilleuls
TÉL. : 022 940 02 77
e-mail : info@cera.ch

- 1203 Genève
Fax : 022 940 02 79
www.cera.ch

* voir documentation annexée "Principe de végétalisation - zone 30km/h"

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

M. Jean Rossiaud, président de la commission des travaux et des constructions (Ve). Mesdames et Messieurs, je dirai juste un petit mot: ce projet a été traité avec célérité en quatre séances, il a été accepté à la majorité, et je laisse le soin à M^{me} Barbey-Chappuis de le présenter.

Le président. Je donne la parole à la rapporteuse M^{me} Barbey-Chappuis, qui ne la prend pas puisque tout le monde a reçu le rapport. J'ouvre le premier débat et donne la parole à M. Sormanni.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après avoir lu ce rapport, je perçois déjà la façon assez particulière dont la proposition a été votée. Le vote a été retranscrit à la page 17. On a deux délibérations, mais il n'y a qu'un seul vote. Ce n'est déjà pas une façon de faire très conforme. J'espère bien que vous ferez voter séparément les deux délibérations, Monsieur le président: la délibération N° 1 et la délibération N° 2, contrairement à ce qu'a fait la commission. J'aimerais aussi dire qu'en ce qui nous concerne, nous accepterons la délibération N° 2 qui a trait aux travaux d'assainissement, par contre nous n'accepterons pas la délibération N° 1. En effet, une fois de plus, dans cette bonne Ville de Genève, on s'aperçoit qu'on profite du fait que l'on réalise des travaux d'assainissement des tuyauteries, dans le sous-sol, et hop!, en passant comme ça en vitesse, on en profite pour faire de nouveau des aménagements en surface que personne n'a demandés. De nouveau des restrictions de circulation, de nouveau des trottoirs qui deviennent plus larges que les routes et de nouveau des suppressions de places de parking. Nous, nous en avons assez de cette politique! (*Applaudissements.*)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Gomez!

M. Daniel Sormanni. Je pense que les travaux de réalisation des aménagements doivent être totalement séparés des travaux du réseau d'assainissement public. Ce sont deux choses totalement différentes. Dans le rapport, je n'ai pas trouvé que tout ça avait vraiment été séparé. Cette distinction ne se retrouve pas dans le vote, puisqu'il n'y en a eu qu'un seul. Je crois qu'en ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas cautionner cette manière de faire. En conséquence, nous n'accepterons pas la délibération N° 1 qui consacre, une fois de plus, un crédit destiné aux aménagements et qui pourrait potentiellement dépasser la dépense prévue. C'est inutile. Par contre, en ce qui concerne l'assainissement des tuyau-

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

teries du sous-sol, nous sommes évidemment d'accord, car elles doivent être refaites. Toutefois, je ne pense pas que l'on doive travailler comme ça. Certains ici l'ont oublié et peut-être que le Conseil administratif aussi, mais je vous rappelle tout de même que le peuple s'est prononcé sur la fermeture de 200 rues et qu'il l'a refusée.

Par conséquent, nous ne voulons pas ce grignotage. On l'a également vu tout à l'heure à la place des Grottes. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est un petit bout. C'est à chaque fois un petit bout. Des bornes seront installées à la place des Grottes. Il n'y aura plus de trafic. Seuls les gens qui habitent là auront peut-être l'autorisation d'abaisser électroniquement la borne pour passer, mais les autres ne pourront plus y accéder en voiture. Par cette façon de faire, vous êtes en train de tuer les quartiers et de les vider de leurs activités. Nous nous opposons à cette manière de faire. Je le répète, nous n'accepterons pas la délibération N° 1. Nous accepterons uniquement la délibération N° 2.

Le président. Nous les voterons bien les deux séparément. La parole est à M. Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'habitude je n'interviens pas immédiatement, mais là, quand même, Monsieur Sormanni, vous n'êtes pas en commission, vous lisez le rapport et vous inventez des choses. Je suis désolé de vous le dire. (*Applaudissements.*) Je veux bien que le rapport prête peut-être à confusion, cependant on est en train de discuter de la sécurisation des allées et venues de nos enfants pour se rendre à l'école et de l'assainissement d'un certain nombre de rues qui nécessitent d'être assainies, notamment la rue du Beulet. Remettons les choses là où elles sont et ne disons pas tout et n'importe quoi, car je vous signale que cela fait six ans que la place des Grottes est fermée à la circulation. Toutefois je ne veux pas polémique, je veux simplement replacer un peu les choses dans leur contexte.

Le président. Justement, si vous pouviez ne pas polémique, je vous en serais très reconnaissant, Monsieur Pagani.

M. Rémy Pagani. Je ne vais pas revenir sur la place des Grottes. Restons sur le sujet si vous êtes d'accord, Monsieur le président. Il s'agit de sécuriser les parcours des enfants qui vont à l'école. Cela s'est fait en collaboration avec les associations d'habitants. Cela a pris un peu de temps, et on n'a malheureusement

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

pas présenté le projet définitif aux associations. Néanmoins, elles se sont finalement ralliées à ces propositions de sécurisation des allées et venues de nos chers bambins, dont vous avez la responsabilité, Monsieur Sormanni. Je tenais juste à remettre l'église au milieu du village.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Comme le dit M. Pagani, il faut remettre l'église au milieu du village. Mais je crois qu'il va plutôt la remettre au milieu de la rue. C'est mon quartier, je le connais depuis mon enfance, puisque je suis allé à l'école de Geseindorf et à celle de Trembley. Je vais vous dire, à l'heure actuelle, c'est une catastrophe. Les gendarmes couchés et les coussins berlinois: tout existe pour la sécurité de nos chères têtes, nos petites têtes blondes ou brunes, nos petits bambins. Des patrouilleuses sont présentes aux heures de pointe pour assurer la sécurité des passages piétons. Tout va bien, tout va bien! C'est comme la proposition PR-1152 relative aux travaux d'aménagement de la chaussée de la rue Voltaire, c'est la même chose. J'ai l'impression que le département des constructions et de l'aménagement cherche de temps en temps à nous enfumer en mélangeant les travaux d'aménagement et ceux d'assainissement. Peut-être que M. Daniel Sormanni ne fait pas partie de la commission des travaux et des constructions, j'en conviens, il ne peut pas être partout non plus. Pourtant il travaille, je vous prie de le croire. Vous vous moquez parfois de lui et vous le bousculez un peu, mais il travaille, Monsieur le président.

Moi, par contre, je fais partie de la commission de l'aménagement et de l'environnement, ainsi que de la commission des travaux et des constructions... (*Rire.*) Je suis sur place, Monsieur Pagani, je sais donc de quoi on discute. Vous savez très bien que je n'étais pas d'accord avec cela. On ne peut déjà pas circuler en descendant la rue de Lyon ni celle de la Servette, les commerçants vivent à l'avenue De-Luserna, et vous voulez encore rétrécir. Alors les chers bambins... Je vais vous dire une chose, je ne sais pas encore si c'est une allégation que je fais, mais il semblerait qu'il y ait une erreur dans vos mesures et dans vos façons d'aménager. Certains ont déclaré que les voitures roulaient sur les bords de trottoirs, où il y a les gendarmes couchés, alors qu'en fait ce sont les trottoirs qui empiètent sur la rue. Monsieur Pagani, je suppose que vous avez compté le bord du trottoir, mais que vous avez oublié les pierres en granit et que vous les avez encore rajoutées. Cela veut dire qu'entre le bas du parc Geisendorf et de l'avenue De-Luserna, les voitures ont de la peine à se croiser. Un enfant, tout naturellement, et je comprends ça, va au bord du trottoir, alors que la voiture arrive avec son aile tout près de ses petites jambes. Qui est-ce qui a fait l'erreur? Question... Si votre département des constructions et de l'aménagement manque de travail, qu'il le fasse intelligemment en réalisant des aménagements sympathiques. Foutez la paix aux voitures! Foutez la paix aux circulations! Foutez la paix aux parkings! Arrêtez de nous étouffer!

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Je vous rappelle une chose, Monsieur Pagani, vous êtes peut-être contre les automobiles, je ne sais pas. Mais à l'heure actuelle, on cherche des sous, des deniers, or on a une perte de 27,5% sur les revenus fournis par les voitures. Pourquoi? Parce que les gens ne circulent plus. Les gens rendent leur voiture, rendent leurs plaques, et tout ça c'était des taxes, des impôts. Maintenant cela diminue, et la demande de pneus et de services de garagistes baisse. Cela provoque même du chômage et ainsi de suite, à force de vouloir taper sur la tête des automobilistes, alors que c'est quand même un revenu, c'est une liberté. Chacun a le droit de circuler ou d'avoir une automobile, à l'exception de certains chauffards ou autres gens qui roulent un peu trop vite. Je suis désolé, mais ce sont des gens qui ne sont pas forcément respectueux de notre cité.

Monsieur le président, je vois que M. Pagani fait une drôle de tête, mais vous lui transmettez qu'à l'heure actuelle on se glose. Genève, ville internationale, mais oui, très bien, bravo... Des gens viennent de pays X, Y ou Z et ont passé un permis de conduire dans leur pays où ils n'ont pas l'empiètement de la ville de Genève. On dit toujours: «Tu as circulé à Genève pendant un an, tu peux circuler dans n'importe quelle autre ville du monde. Tellement c'est difficile à Genève, tu acquiers un apprentissage extraordinaire.» Alors évidemment, les gens arrivent et n'ont pas de bonnes notions de la circulation en ville de Genève. Souriez, Monsieur Pagani, c'est bien de le prendre à la rigolade, mais le cas est dramatique!

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Pastore!

M. Daniel-Dany Pastore. Je vous remercie, Monsieur le président, de remettre un petit peu l'église au milieu de la rue, comme le dit M. Pagani. Bien qu'il ne dise pas tout à fait cela, mais j'interprète. (*Brouhaha.*)

Le président. Etes-vous toujours sur le sujet?

M. Daniel-Dany Pastore. A l'heure actuelle, je vous prierais de bien prendre note que ces aménagements ne servent à rien. Je veux bien qu'on fasse le travail qui est nécessaire, qu'on fasse les égouts et qu'on mette même des arbres au bord des trottoirs existants, sans pour autant les déformer ni agrandir ou rétrécir encore la chaussée. C'est pour cela que je ne trouve pas normal que dans une seule proposition, que ce soit la PR-1152 ou la PR-1149, il y ait deux sujets. Donc séparons-les. Allons-y pour les travaux, mais pas pour les aménagements des chaussées et des rues, car je ne suis pas d'accord. Comme l'a dit mon collègue Sormanni, c'est clair qu'on votera non, non, non. Y en a marre! Maintenant, on fera les choses correctement. (*Applaudissements.*)

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

M. Morten Gisselbaek (EàG). Monsieur le président, auriez-vous l'obligeance de me rappeler de quoi on parle? Car je ne sais plus... Il semble que l'on parle de transformer Genève en grand parking, je ne sais pas...

Le président. Oui, vous avez raison. Nous traitons toujours la proposition PR-1149.

M. Morten Gisselbaek. Soyons sérieux, c'est évidemment une excellente proposition que nous soutiendrons. Il s'agit d'améliorer le quartier de Saint-Jean et le quotidien des gens qui y vivent, car Genève est faite de quartiers où les gens vivent, et non pas où les gens sortent le soir, prennent leur voiture et tournent autour du pâté de maisons, non! Les voitures qui coincent en bas de la rue de Lyon, ce ne sont pas les gens qui habitent dans les quartiers, parce que la plupart ont compris qu'effectivement, il n'y a pas de place pour que chacun ait une voiture, et que la voiture n'est pas l'avenir de l'homme. Par contre, la vie dans les quartiers, oui! C'est pour cela qu'il faut des quartiers sympathiques, agréables, sûrs pour aller de la maison à l'école, sûrs pour sortir et aller dans les parcs et sûrs pour faire ses courses dans le quartier, si possible. Ce sont ces quartiers que nous voulons. Ces mesures vont évidemment dans le bon sens et c'est avec grand plaisir que nous soutiendrons cette proposition.

Le président. Je vous informe que le bureau a clos la liste. La parole est à M^{me} Barbey-Chappuis.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Merci, Monsieur le président. Le groupe du Parti démocrate-chrétien tient tout d'abord à remercier la rapporteuse pour son excellent rapport (*rires*), ce sera la première chose. La seconde est le fait que le Parti démocrate-chrétien acceptera cette proposition qui permet d'améliorer la sécurité sur le cheminement scolaire du secteur de Saint-Jean et des Charmilles. Certes, nous ne sommes pas emballés par la façon dont le département a mené ce dossier, puisque, oui, Monsieur Pagani, je vous vois hocher la tête, mais il se trouve que vos services et vous-même êtes venus en commission nous vanter les mérites d'une consultation, en tous points exemplaire. Or, il se trouve qu'en auditionnant les associations de parents d'élèves du secteur, ceux-ci n'étaient même pas au courant qu'une proposition du département avait été déposée. Le résultat est que cette proposition n'intégrait pas l'ensemble des demandes et des inquiétudes des parents du secteur, que nous avons dû l'adapter en commission et que nous avons fourni un gros travail. Je remercie d'ailleurs tous les commissaires.

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

Nous serons pragmatiques ce soir, ce qui compte, c'est d'améliorer la sécurité des cheminements scolaires, donc la sécurité des enfants, notamment dans le secteur, car il en a bien besoin, puisque la zone 30 km/h n'a finalement de zone 30 km/h que le nom. Nous estimons qu'il est important de faire maintenant ces aménagements qui sont réclamés depuis de nombreuses années, et ce soir, nous accepterons cette proposition.

Le président. Je vous donne lecture des derniers intervenants après vous, Monsieur Ivanov: M^{me} Studemann, M. Rossiaud, M. Bärtschi, M. Sormanni et M. Dossan. (*Brouhaha.*)

M. Christo Ivanov (UDC). Il semblerait qu'il y ait des lumières qui s'éteignent toutes seules... Miracle de la technologie, je pense. Cette proposition a en effet pour but d'identifier les points noirs sur le chemin des écoliers et de le sécuriser. Toutefois, il faut savoir que ce projet regroupe en réalité deux dossiers, à savoir l'amélioration de la sécurité sur le chemin de l'école et le bilan de fonctionnement de la zone 30 km/h. Il y a également toute la problématique de la reconstruction du réseau d'assainissement. Une fois de plus, il y a un mélange de genres. Il s'agit de nouveau d'un paquet ficelé, comme M. Pagani nous en a souvent habitués. Le groupe de l'Union démocratique du centre s'était abstenu en commission pour ces raisons, car il s'agit de mélange de genres. Pour ces mêmes raisons, nous maintiendrons notre abstention lors du vote.

M^{me} Virginie Studemann (S). J'aimerais juste revenir sur ce qui a été dit sur le fait d'utiliser une proposition pour mélanger les genres. Là-dessus le Parti socialiste a un autre point de vue: il s'agit simplement d'un travail de coordination. C'est-à-dire que, lorsque l'on doit faire des travaux d'assainissement, à partir du moment où l'on mobilise la chaussée et où l'on «bouffe du bitume», il paraît assez pertinent d'intervenir pour promouvoir des aménagements urbains. C'est plutôt un signe d'efficacité du service public que l'on pourrait saluer.

Par ailleurs, un préopinant du Mouvement citoyens genevois a dit qu'il n'y avait pas de demande. Alors je ne sais pas, soit la personne n'a pas lu le rapport, soit elle n'est pas en commission, mais on se félicite d'une chose, c'est que visiblement ces zones 30 km/h s'accompagnent d'un travail de collaboration, faute de concertation entre les associations d'habitants, les associations de parents d'élèves et le département, pour discuter des aménagements, plus tôt dans le temps. En revanche, sur ce point, je suis d'accord avec le Parti démocrate-chrétien, on a eu un problème de participation et de consultation sur cet objet, avec un certain nombre de couacs. A l'avenir, on ne peut qu'espérer que, lorsqu'on demandera en com-

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

mission s'il y a bien eu une consultation des associations et qu'on nous répond que oui, il n'y a pas de problème, qu'on parle bien du même sujet.

Je sais que la vie d'un quartier est très animée et qu'il y a toujours différentes associations. Il faut saluer l'important travail du Forum Saint-Jean dans ce quartier-là. Il y a aussi des associations de parents d'élèves. En tous les cas, il nous semble essentiel que le département arrive à parler à tous et à toutes, ainsi qu'à entendre que ce n'est pas parce que l'on consulte le conseil d'établissement d'une école primaire, qu'on assure la concertation et la participation des habitants. Ce n'est pas ça la participation. Au sein de l'Alternative nous le savons tous. On dira juste que c'était peut-être un couac sur un dossier et on espère que ce n'est pas une règle.

Le groupe socialiste acceptera bien sûr cette proposition avec non pas des nuances, mais en tout cas deux points qui posent quand même problème dans l'aménagement urbain. Le premier est les trottoirs traversants. Autant à un moment donné on nous a vendu la zone 30 km/h en nous disant: «Vous verrez, ça règlera tous les problèmes de vitesse dans les quartiers», or on voit bien que ce n'est pas tout à fait le cas – ça va mieux, mais ce n'est pas la panacée non plus –, autant on est peu sur le même sujet concernant les trottoirs traversants. C'est-à-dire que quand on les propose, c'est une nouvelle manière de marquer le trottoir, l'espace public et un espace piéton protégé. Les associations de parents d'élèves y sont, a priori, souvent favorables, car c'est un effort et une nouveauté. Dans les faits, c'est un peu plus compliqué, car on voit très bien que les voitures ont tendance à ne pas s'arrêter.

On voit bien qu'on est dans une phase où la pratique des usagers automobilistes n'est pas tout à fait en adéquation avec la continuité d'un cheminement piéton. A ce stade, cet aménagement peut encore être considéré comme étant nouveau. Il serait intéressant de revenir vers les associations de parents d'élèves ou d'habitants des quartiers au sein desquels des trottoirs traversants ont été aménagés, pour savoir très concrètement et très ponctuellement comment cela fonctionne, et peut-être faire un bilan pour voir si ça marche. Je suis sûre qu'il y a des endroits où ça marche. Il y a peut-être des endroits où ça ne marche pas. Il faut trouver une solution pour certains endroits particuliers, mais en tous les cas il ne faut pas penser que c'est la solution à tout prix.

Enfin, on mentionnera un regret majeur: on voit bien que sur les axes utilisés par les Transports publics genevois (TPG), on a une incapacité à mettre en place certains aménagements qui réduiraient véritablement la vitesse. En effet, on sait que l'on a toujours la même difficulté dans le cas précis de la route de Saint-Jean, où l'on a toujours ce problème de limitation de vitesse et de pose d'aménagements techniquement incompatibles avec les bus. Malgré ces deux nuances, on se réjouira des aménagements urbains qui sont faits et de la sécurisation des cheminement piétons dans le quartier.

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

M. Jean Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs, effectivement les Verts soutiendront ce projet. C'est un projet qui a toute son importance pour le quartier, notamment parce que les cheminements piétons sont nécessaires autour des écoles. Concernant la méthode visant à lier systématiquement un projet d'assainissement à un projet d'aménagement, s'il est important de le faire, on doit les considérer de manière différenciée, et là-dessus les Verts seront attentifs, comme cela a été dit, notamment par le groupe du Mouvement citoyens genevois.

Pour les Verts, il convient de retenir que s'il est important de différencier l'assainissement de l'aménagement, c'est parce qu'il faut impliquer davantage la population dans les projets d'aménagement. Malheureusement, le département et l'ensemble du Conseil administratif se rejoignent sur une même attitude. Il n'existe pas en Ville de Genève de politique d'information, ni de politique de consultation ni de politique de participation dignes de ce nom. Quand on consulte et informe, c'est un peu au petit bonheur la chance, en espérant que les habitants se bougeront eux-mêmes, ou en espérant, au contraire, qu'ils ne se bougeront pas.

Nous aimerions que le Conseil administratif prenne ses responsabilités et nous propose une systématique, tout d'abord dans sa politique d'information aux habitants des quartiers, ensuite dans sa politique de consultation, notamment auprès des organisations de parents d'élèves, de cyclistes, d'usagers, et enfin dans sa politique de participation. Je suis certain que les habitantes et les habitants des quartiers savent très bien où est leur intérêt et savent très bien composer entre leurs intérêts de piétons, de parents, d'automobilistes, de cyclistes et qu'ils savent ainsi faire la part des choses. On gagne souvent du temps à leur demander leur avis et à les écouter, plutôt que de foncer dans le tas.

M. François Bärtschi (MCG). Tout d'abord, j'aimerais dire que l'enfer est pavé de bonnes intentions. Bien évidemment, quand on voit à première vue ce projet, on se dit que c'est un bon projet, car il s'occupera des axes piétonniers et d'augmenter la sécurité pour les enfants des écoles. On se dit que c'est parfait et que tout est génial, mais à y voir d'un peu plus près, on est quand même un peu troublé par certaines choses, notamment le nombre de contresens cyclistes. C'est un peu à la mode, mais il y a quelque chose de dangereux. Il n'y a qu'à voir par exemple du côté de la place du Bourg-de-Four: les voitures imaginent que l'on peut circuler dans les deux sens et ne voient pas qu'il s'agit d'un sens unique, d'un certain trajet. A certains endroits, on se rend compte que ce n'est peut-être pas tout à fait une bonne solution. Elle doit en tout cas être utilisée de manière pondérée, limitée et il ne faut pas en abuser, comme d'ailleurs les fameux cousins berlinois et autres gendarmes couchés. Il est vrai que dans certains cas on se rend compte à l'usage que ça peut même être dangereux pour les cyclistes, car l'on voit que certaines voitures essaient de les éviter. En les évitant, hop!, on

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

passer discrètement devant les cyclistes et on risque de les renverser. C'est en tout cas ce que l'on voit un peu tous les jours à la rue de l'École-de-Médecine. J'ose espérer que cela ira mieux là-bas.

Face à tous ces doutes, il est vrai que l'on se pose beaucoup de questions et que l'on a malgré tout toujours cette vision anti-bagnoles qui fait faire tout et n'importe quoi; parfois de bonnes choses, parfois pas toujours, et souvent, malheureusement, des aménagements qui ne sont pas adéquats. C'est là qu'on se pose un grand nombre de questions sur ces aménagements.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il ne faut pas croire... Le Mouvement citoyens genevois est aussi pour la sécurité des enfants, cependant je pense que l'on peut faire autrement. Ce qu'il y a de désagréable dans toutes les propositions qui reviennent, c'est que non seulement on profite de réparer l'assainissement pour se dire qu'il faut sécuriser le parcours des enfants à l'école – très bien –, mais on en profite aussi pour faire des aménagements qui ne sont pas forcément utiles. On peut très bien sécuriser le parcours des enfants sans forcément bloquer la circulation, supprimer des places de parking ou encore mettre des coussins berlinois – je préfère les milanais, ils sont meilleurs, d'ailleurs on mange mieux à Milan qu'à Berlin. C'est ça qui n'a pas de sens et c'est ce à quoi nous nous opposons.

En parcourant le rapport je lis que «les services du magistrat ont induit en erreur la commission en laissant entendre que les associations de parents d'élèves avaient été consultées sur cette proposition PR-1149 avant son dépôt devant le Conseil municipal». Merci à M^{me} la rapporteuse de l'avoir noté, mais je me demande vraiment si beaucoup d'habitants ont téléphoné au département en disant: «Au secours! Au secours! Ecoutez, je connais ce quartier, j'habite à côté, et il faut absolument le sécuriser, car les enfants se font écraser.» Non! Tout cela est exagéré. Nous ne voulons plus de cette politique de grignotage sur les voies et sur les voiries en permanence. Ce n'est de loin pas toujours heureux, et je crois que vous vous trompez avec cette façon de faire.

Il y avait 23 points de mesure. A un moment donné, il y a même une mesure que j'ai lue dans le rapport à laquelle les TPG se sont opposés. Vous voyez, Monsieur le président, même les TPG s'y opposent, car ça entravait le passage des bus des TPG. Cela montre bien que l'on exagère avec ces gendarmes couchés et ces coussins milanais – oui, on mange mieux à Milan qu'à Berlin, alors j'aime mieux les milanais. Mesdames et Messieurs, je crois qu'on se trompe avec cette façon de faire, et nous ne voulons plus de cette politique. Tout cela coûte évidemment bonbon; rien que ce crédit coûte près de 2 millions de francs: 1 974 000 francs. Je crois que l'on doit économiser nos deniers, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et que l'on peut faire des aménagements plus légers qui sécu-

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

risent aussi le passage des enfants. Finalement, je demande que l'on renvoie cette proposition à la commission des travaux et des constructions pour une nouvelle étude.

M. Guy Dossan (LR). Il est vrai que l'on a beaucoup parlé de concertation dans le cadre de cette proposition. On s'aperçoit que la concertation dont se gargarise le département au cours de l'année est particulière: il se concerte avec les associations au début du projet, car on a compris que c'était ce qui se faisait à peu près partout, et une fois que le projet est terminé, les associations ne sont plus consultées. Si les projets duraient six mois, cela irait bien, mais malheureusement la conception d'un projet dure généralement des années. Les associations concernées perdent bien évidemment un peu le fil, puisque entre le moment où le projet est déposé et celui où le projet est réalisé, les enfants ont changé d'école et sont souvent devenus adolescents, alors qu'ils étaient à l'école enfantine au départ.

On a bien compris que l'association des parents d'élèves a été consultée une semaine avant qu'elle soit auditionnée par la commission des travaux et des constructions. Je suppose que le département a pensé qu'il était bien d'auditionner l'association des parents d'élèves et de lui présenter le projet. On ne va pas revenir là-dessus, on a vu que ça se faisait dans le cadre de l'étude d'autres propositions, on aura l'occasion d'en reparler, je pense.

Le Parti libéral-radical votera contre cette proposition non pas parce qu'il est contre la sécurité des enfants, mais quand on entend nos préopinants de tous les bords, on a l'impression qu'à l'heure actuelle il n'y a rien du tout dans ce quartier. Or, comme beaucoup de conseillers municipaux qui ont parlé ce soir, j'habite aussi ce quartier. Si vous me dites qu'on peut rouler à plus de 30 km/h dans une des rues concernées par les travaux, il faudra me dire comment vous faites. Parce que moi aussi j'ai une voiture et je ne peux pas rouler à plus de 30 km/h, car c'est une zone limitée à 30 km/h, au sein de laquelle la priorité de droite s'applique automatiquement. Si vous roulez à plus de 30 km/h, il est vrai que vous risquez de vous faire emboutir. Peut-être que quelques automobilistes sont dangereux, je suis d'accord, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a aucune mesure actuellement.

Maintenant il y a une forêt de potelets, c'est vrai. Or, la grande partie de ce projet est de remplacer la forêt de potelets par des avancées de trottoirs en dur, avec quelques avancées de trottoirs traversants, avec lesquelles on est parfaitement d'accord. On nous dit qu'il s'agit de sécuriser les cheminements piétons. Or, on s'aperçoit que ce n'est pas que ça, car on nous dit qu'on en profitera pour faire des zones de détente, pour mettre du mobilier urbain et pour arboriser la zone. Comme l'ont dit certaines personnes avant, il y a aussi le problème des collec-

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

teurs – ce que nous comprenons bien – ainsi que le problème de l'aménagement. On met tout sur le compte de la sécurisation des enfants, alors qu'en fait on fait un melting-pot là-dedans et on profite de rajouter un tas de choses qui renchérissent le projet et qui n'ont rien à voir avec la sécurisation.

Nous ne sommes pas contre des projets visant à sécuriser les cheminements piétonniers pour les enfants qui vont à l'école, mais pas à n'importe quel prix. Deux millions de francs pour cela, nous trouvons que c'est beaucoup trop cher. On peut certainement faire mieux, en se concentrant un peu, en se passant de ses envies et sans se dire: «Ah! C'est chouette ici, on va mettre du mobilier urbain et on va mettre des arbres.» Peut-être que c'était bien quand on avait beaucoup d'argent. Il n'y a qu'à voir tous les projets que la commission des travaux et des constructions doit voter, les millions de francs que nous votons, parce que nous en votons plus que la commission des finances. En fait, la plus grosse commission n'est pas celle des finances, mais bien celle des travaux et des constructions.

Nous nous disons qu'à un moment donné il faut faire des choix, et je pense que ce choix-là n'est malheureusement pas une priorité. On aurait pu faire des travaux beaucoup plus simples qui auraient été certainement plus efficaces pour la sécurité des enfants. C'est pour ces raisons que nous voterons contre cette proposition.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois d'abord faire amende honorable. Je ne veux pas insister sur le couac ayant eu lieu concernant la soumission du projet final aux associations concernées. C'est un problème qui s'est effectivement posé, et j'en prends la responsabilité. Cela dit, Mesdames et Messieurs, il faut revenir à la genèse de cette affaire: on a implanté une zone 30 km/h avec l'accord de tout le monde. Pourquoi? Parce qu'en fait, dans chaque zone 30 km/h, il n'y a plus d'accidents mortels. Nous en avons sept en ville de Genève, il en faudra encore cinq dans d'autres quartiers. La zone 30 km/h garantit la sécurité de l'ensemble des habitants, petits et grands, même celle des personnes âgées, c'est incontournable. C'est une réalité.

On a donc mis en place cette zone 30 km/h à Saint-Jean, on a fait un bilan, comme nous sommes obligés de le faire, et on s'est aperçu, après une année, qu'à la rue de Saint-Jean, à la rue du Beulet et sur d'autres lieux encore, les automobilistes ne respectaient pas les zones 30 km/h. On a fait venir la gendarmerie qui a effectué des contrôles de vitesse. J'ai ensuite reçu une lettre de M. Cudré-Mauroux, qui était à ce moment-là en haut de l'affiche, et était le chef des opérations. Il disait: «Je veux bien venir, mais on bâche tout le monde et on peut y passer toute l'année. Or, je n'ai pas les moyens de passer toute l'année pour

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

bûcher tout le monde, donc installez des aménagements pour diminuer les excès de vitesse.» En fait, on a réalisé un aménagement qui nous a coûté 8 millions de francs sur la rue de Saint-Jean, et je vous invite à venir le matin, à 8 h, à la sortie de l'école, pour constater les récriminations des parents d'élèves qui voient les voitures continuer de rouler à 50, 60 voire 70 km/h pour gagner trente secondes sur le feu, bien que la vitesse soit limitée par ces aménagements. Et c'est systématique, Monsieur Dossan! Effectivement, ça coûte un peu plus cher, toujours est-il que je dois sécuriser notamment la sortie de la rue du Beulet. C'est ce que vous allez voter, il s'agira concrètement de sécuriser les aménagements par des avancements de trottoirs, de sécuriser les allées et venues des enfants sur le chemin de l'école. C'est tout simple, tout bête, mais c'est ça.

Et puis après, certains récriminent en disant que l'on ne coordonne pas les travaux, et là on coordonne les travaux, mais ils récriminent encore. C'est à ne plus rien y comprendre. Quoi qu'il en soit, je vous invite à accepter ce crédit, car il est nécessaire pour sécuriser, et uniquement sécuriser, les allées et venues sur le chemin de l'école, et garantir aux enfants et aux parents la sécurité dont ils ont besoin pour vaquer à leurs occupations. Je vous remercie de faire droit à cette demande.

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi de la proposition PR-1149 à la commission des travaux et des constructions est refusé par 62 non contre 10 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 44 oui contre 23 non (6 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 53 oui contre 14 non (7 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

Proposition: aménagement d'itinéraires scolaires et reconstruction
d'un réseau d'assainissement public à Saint-Jean

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 974 000 francs, destiné aux travaux de réalisation des aménagements améliorant le confort et la sécurité des itinéraires scolaires des écoles de Saint-Jean, Cayla, Devin-du-Village, Charles-Giron sur le secteur de Saint-Jean situés sur les parcelles de Genève, secteur Petit-Saconnex N^{os} 4526, 4698, 4699, 4700, 4702, 4703, 4704, 4705, 4706, 4710, 4711, 4722, 4723, 4726, 4727, 4729, 4730, 4731, 4732, 4733, 4735, 4736, 4739, 4857, 4858 et 5154, propriétés du domaine public communal et N^o 3845 et N^o 4993 propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 974 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 90 000 francs de la part du crédit d'études voté le 13 décembre 2011 (PR-911/13 – N^o PFI 102.600.03), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les Eaux (LEaux-GE L 2.05), du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 504 000 francs, dont à déduire le remboursement des propriétaires des bâtiments (raccordement au réseau public d'assainissement) de 600 000 francs et la

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

TVA récupérable de 61 000 francs, soit un montant net de 843 000 francs, destiné aux travaux du réseau d'assainissement public de la rue du Beulet et des avenues De-Warens et De-Gallatin.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 504 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la délibération votée le 23 mars 2011 (PR-735) de 2 306 000 francs destiné à la réalisation de travaux supplémentaires demandés par la police du feu dans le cadre du projet de mise en conformité du centre artisanal de la Jonction, situé 2, rue du Vélodrome à Genève, parcelle N° 366, feuilles N^{os} 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1108 A)¹.

Rapport de M. Ahmed Jama.

La proposition PR-1108 a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance plénière du 20 janvier 2015. La commission s'est réunie les 25 mars et 22 avril 2015 sous la présidence de M. Guy Dossan, les 18 novembre, 25 novembre et 9 décembre 2015 ainsi que les 13 et 27 janvier 2016 sous la présidence de M. Jean Rossiaud. Le rapporteur remercie MM. Jorge Gajardo Muñoz, Daniel Zaugg et Nicolas Rey pour la qualité de leurs notes de séances.

¹ «Mémorial 172^e année»: Proposition, 3707.

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

Séance du 25 mars 2015

Audition de M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction du DPBA et de M^{me} Céline Douadi, architecte rattachée à la DPBA

M. Meylan explique qu'il s'agit d'un crédit complémentaire, visant à mener des interventions demandées par la police du feu, qui avait oublié de les demander dans le cadre de la requête en autorisation liée à la proposition PR-735. Il explique que la police du feu demande de remplacer les 1200 m² des façades qui séparent les ateliers du centre artisanal du Vélodrome de l'allée de circulation du complexe par des parois et portes thermiques. Il y a aussi à faire des travaux de désamiantage et de modification des installations électriques. Il précise qu'il est prévu de conserver les contrecœurs en brique. M. Meylan ajoute qu'il a fallu changer de mandataire en cours de réalisation des travaux de la précédente proposition. Il y a eu des problèmes de gestion et il a fallu mener une procédure juridique avant de réattribuer le mandat. C'est ce qui explique le temps qu'il a fallu pour établir la nouvelle demande de crédit.

Question des commissaires

Un commissaire s'étonne que la Ville ait réussi à prolonger si longtemps une autorisation de construire délivrée en 2004.

M. Meylan répond qu'une partie de l'explication est liée à la réaffectation des locaux aux anciens artistes et artisans du site Artamis; dans ce cadre il avait également fallu reloger d'anciens occupants du centre artisanal.

Un commissaire s'étonne de cette demande tardive de la police du feu, qui contredit la sécurité du droit.

M. Meylan répond que la Ville a bien essayé d'invoquer la prépondérance de l'autorisation en cours, mais sans succès.

Séance du 22 avril 2015

Visite du centre artisanal avec M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), M^{me} Céline Douadi, architecte responsable du dossier à la DPBA, M^{me} Lucie Cloutier, architecte mandataire (bureau Peter Böklin et Nicola Maeder), M. Roland Minghetti, chef du Service de la police du feu et M. Yvan Vesin, adjoint au chef de service

Durant la visite des locaux situés du côté rue du Vélodrome, M^{me} Douadi fait remarquer qu'ils bénéficient de la lumière venant de l'allée centrale ou de la lumière plongeante des patios à lumière zénithale. En revanche, contrairement

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

aux locaux situés côté quai Ernest-Ansermet, ils ne bénéficient pas de jour à l'arrière. Faisant étape dans un local aménagé en bureau, côté Ernest-Ansermet, M^{me} Douadi explique que sa surface a été légèrement réduite pour permettre de lui accoler une issue de secours donnant sur une façade de l'ensemble de Cité-Jonction. Ces travaux ont été suspendus en attendant la décision du Conseil municipal sur la proposition PR-1108. Outre des activités artisanales, il y a au centre un studio d'enregistrement musical, un studio de danse et des activités tertiaires.

M. Minghetti évoque l'autorisation de construire DD 98207, délivrée en 2004. Rappelée dans le contexte de l'emménagement de certaines des activités réalisées sur l'ancien site d'Artamis, cette autorisation prévoyait quatre sorties de secours, un système de détection d'incendie et d'extinction automatique, l'interruption de la circulation motorisée sur l'allée centrale, la garantie que le site n'accueillerait ni activité publique ni spectacle. Il rappelle qu'une autorisation de construire doit être mise en œuvre dans un délai de deux ans. Ici, l'autorisation a été prorogée à cinq reprises, sous trois régimes de réglementation en matière de sécurité contre les incendies, et les travaux ont commencé mais n'ont toujours pas été achevés. Entretemps, il y a eu aussi des mouvements parmi les acteurs du dossier, les magistrats et fonctionnaires municipaux et cantonaux chargés de la sécurité, alors que l'exploitation du site s'est poursuivie. A son avis, depuis l'autorisation de construire de 2004, le programme d'utilisation de ce site a également entièrement changé. En cas de sinistre dans l'allée centrale, les occupants des locaux côté Vélodrome n'auraient aucun moyen de se mettre à l'abri. M. Minghetti se défend de discuter des choix constructifs de ce projet, mais tient à préciser qu'à son avis, il y a des moyens moins onéreux pour atteindre le niveau de sécurité requis par la police du feu. Il explique que l'évolution des activités fait également bouger les exigences en matière de sécurité; réaffecter en dépôts les locaux borgnes, actuellement occupés par des ateliers, serait un moyen de s'y adapter. En effet, les dépôts ne pourraient pas accueillir des activités aussi longtemps qu'un atelier, donc leurs locataires ne seraient pas autant exposés aux risques. En résumé, M. Minghetti estime que le programme des travaux en cours et ceux à venir, proposés par la Ville, sont à même d'assurer un niveau de sécurité moyen, mais il n'est pas en mesure d'expliquer les choix architecturaux de la Ville, notamment les vitrages.

M. Meylan souligne que la sécurité est un souci essentiel pour l'administration municipale de la Ville de Genève. C'est dans cet esprit que la requête en autorisation de construire a été introduite, en attendant les remarques des différentes instances cantonales appelées à donner leur avis. Pour la Ville, le site avait, et a encore, pour vocation d'abriter des activités artisanales, à l'exception de celles qui présentent un risque important, telle que la chaudronnerie, par exemple. Au sujet des interventions effectuées ou en cours en relation avec le feu, M. Meylan fait observer que des sprinklers ont été installés partout, ce qui relativise les risques. M. Meylan affirme être toujours ouvert à examiner des solutions d'économie, tout

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

en respectant les qualités de la construction d'origine; à cet égard il reconnaît la qualité de l'allée de circulation centrale, que les vitrages devraient faire bénéficier de la lumière naturelle.

M^{me} Cloutier précise que les portes coulissantes sont bien homologuées. Par ailleurs, M^{me} Cloutier a fait quelques estimations de coûts, dans l'éventualité de faire le choix de parois en dur de résistance EI60 plutôt que des vitrages E30. Par rapport à la demande de crédit déposée, l'économie serait de 200 000 à 240 000 francs.

M. Minghetti répond que le problème n'est pas le choix du matériau; il s'agit d'une dérogation en matière de voie d'évacuation. Si on demande des vitrages EI60, la facture triple. L'objectif est de répondre à la sécurité des personnes. Le fait qu'il y ait un système d'extinction fait que les vitres étanches au feu (E) sont suffisantes, sans qu'elles soient aussi résistantes à la chaleur (EI). Il signale également que les vitrages des patios ne doivent pas nécessairement être résistants au feu.

Un commissaire demande à M. Meylan pourquoi la Ville offre aux artisans davantage que des surfaces brutes. Les locataires pourraient prendre les coûts d'aménagement à leur charge.

M. Meylan répond que les locataires reçoivent bien une surface brute, sans autre fourniture qu'un tableau électrique à l'entrée du local.

Une commissaire aimerait comprendre la raison pour laquelle les remarques de la police du feu sont parvenues tardivement par rapport à l'autorisation de construire. Elle aurait aussi souhaité interpeller l'actuelle directrice de l'Office des autorisations de construire (OAC) au sujet de la manière dont la requête a été instruite. Comme dans la plupart des cas, on imagine qu'une synthèse a dû être opérée entre les différents préavis; au bout du processus, la Ville a reçu une autorisation, puis des exigences supplémentaires ont été formulées par la police du feu.

M. Minghetti répond qu'il faudrait plutôt s'adresser à M^{me} Sylvie Bietenhader-Deferne, qui dirigeait les autorisations de construire avant l'actuelle directrice. Il rappelle que l'autorisation a été délivrée en 2004; depuis lors, les conditions ont changé. La première demande de crédit soumise au Conseil municipal a été introduite après la quatrième prorogation. Il faut savoir que la police du feu se montre ferme envers des privés, qui sont sommés d'engager des sommes importantes pour répondre aux normes, alors qu'ici, la situation stagne.

M. Meylan fait observer que les conditions d'exploitation n'ont pas changé, car il s'agit toujours d'activités artisanales; il fait observer que, cependant, les activités exercées sur le site tendent en direction du secteur tertiaire plutôt que de la production industrielle, qui a quasiment disparu du site. Il faut comprendre que le Canton est l'autorité suprême en matière d'autorisations de construire; si

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

le Canton met en demeure la Ville, la Ville s'exécute, faute de quoi le Canton a les moyens de bloquer ou d'arrêter un chantier. Le Canton ne peut donc pas se défausser, même si la Ville ne peut que prendre acte de la contrainte qui est imposée par l'autorité cantonale bien après que le Conseil municipal ait voté la première demande de crédit.

Un commissaire demande si la police du feu aurait recommandé la fermeture du centre artisanal si ce lieu avait été détenu par des privés.

M. Minghetti répond qu'il n'est pas possible, pour une collectivité publique, de faire fi de certaines contraintes sociétales. La Ville ne poursuit pas un intérêt privé et est tenue d'assurer certaines prestations. Une marge de tolérance doit être accordée en fonction des pesées d'intérêt.

Un commissaire demande si les exigences en matière de sécurité augmentent en fonction du type d'activité se déroulant sur un site.

M. Minghetti répond que les règles ne sont pas les mêmes pour des activités de type artisanal ou des dépôts, et des établissements qui reçoivent du public. Les studios d'enregistrement et les cours de danse sont fréquentés ponctuellement par des gens qui n'y travaillent pas et ne connaissent pas les lieux. Ces éléments ont fait monter les exigences en matière de sécurité, par rapport aux affectations précédentes. D'autre part, les véhicules qui stationnent dans l'allée centrale peuvent présenter des risques d'incendie. S'il n'y avait pas de garage au Vélodrome, et si des restrictions étaient imposées à la circulation sur l'allée centrale, la police du feu pourrait revoir son analyse des risques.

M. Meylan intervient pour préciser que le garage avait obtenu une dérogation de la Gérance immobilière municipale (GIM), mais son bail arrive maintenant à terme. Par ailleurs, il tient à souligner que, officiellement, la voie de circulation n'est pas un parking, mais ni la DPBA ni la police du feu n'ont le contrôle de l'usage quotidien du site.

Un commissaire souhaiterait connaître la liste des activités prévues pour être logées au départ, au Vélodrome, et comment cette liste a évolué depuis lors. D'autre part, l'audition précédente a révélé que l'autorisation de construire de 2004 aurait dû faire l'objet de compléments.

M. Meylan répond que la première question devrait être posée à la Gérance immobilière municipale. Ensuite, il faut savoir que la Ville est obligée de se conformer à l'autorité cantonale, qui est l'échelon supérieur en matière d'autorisations de construire.

Une commissaire comprend qu'un complément d'autorisation de construire implique de modifier la nature du projet, alors que pour M. Meylan le programme artisanal du lieu n'a pas changé.

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

M. Meylan explique que la proposition PR-735, la précédente demande de crédit, répondait à une demande de mise en conformité technique de la ventilation et de la protection contre le feu. En dehors de ces exigences, le projet ne prévoyait pas que les locaux soient remis à neuf. En l'absence de modification fondamentale de l'affectation du centre, il n'y avait pas lieu de demander un quelconque complément.

Une commissaire souhaiterait savoir comment se déroule habituellement l'étude d'une requête en autorisation de construire.

M. Meylan répond que dans le passé on déposait un dossier, puis on attendait les remarques et on modifiait alors ce qu'il fallait pour que le dossier soit conforme aux recommandations. Depuis lors, les méthodes de travail ont considérablement changé. Désormais, afin d'éviter que les coûts et les modifications du projet soient trop importants, des consultations sont menées en amont de la requête, avec les instances appelées à se prononcer sur une autorisation de construire.

Une commissaire demande si le fait que des cours de danse se déroulent au centre artisanal du Vélodrome, en présence de personnes qui ne travaillent pas sur les lieux, a pu faire réagir la police du feu, qui a relevé le niveau de ses exigences. Elle souhaiterait aussi savoir si la présence de ce type d'activité est conforme au bail.

M. Meylan dit ignorer les conditions de bail appliquées pour le centre artisanal; il ne maîtrise pas non plus la rotation des activités et des locataires. En revanche, il confirme que le mode d'occupation détermine des exigences de sécurités différentes; elles sont supérieures quand le lieu est fréquenté par des personnes qui n'y travaillent pas.

Une commissaire demande si les coûts pourraient être réduits si les locaux borgnes étaient réaffectés en dépôts.

M. Meylan répond que, d'après une estimation de sa mandataire actuelle, on économiserait 200 000 à 250 000 francs en remplaçant les vitrages par des plots de béton. Bien entendu, cela entraînerait une modification d'affectation des ateliers actuels. Il faut savoir que les travaux prévus permettraient de sécuriser le lieu pendant plusieurs dizaines d'années.

Une commissaire souhaiterait avoir des précisions sur les raisons pour lesquelles le programme du centre artisanal reste inchangé après 2008.

M. Meylan explique que les exigences de l'Office cantonal de l'inspection et des relations de travail (OCIRT) étaient basées sur le fait que le centre artisanal abritait des mécaniciens et un carrossier. En 2008, un inventaire des activités et des risques avait permis de désigner les activités d'Artamis qui pouvaient y être relogées; l'activité d'un forgeron avait notamment été écartée. Dans l'ensemble,

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

les activités admises représentaient des risques moins importants que les précédentes activités.

Un commissaire demande à M. Meylan de commenter les propos de M. Minghetti au sujet du choix des portes et de leur coût.

M. Meylan confirme que les portes à battant sont moins chères que les portes coulissantes. En revanche, pour répondre aux exigences de sécurité, il faudrait que les portes à battant s'ouvrent sur l'extérieur; or ici, elles empiéteraient sur l'allée centrale et constitueraient certainement des obstacles pour des personnes qui courent vers les points de fuite. M. Meylan confirme également que les vitres coupe-feu coûtent plus cher que les plots en béton, mais changer ce volet du projet entraînerait un complément à la requête en autorisation de construire. Sur ce point, il appartient à la commission des travaux et des constructions de prendre une décision.

Un commissaire demande s'il serait envisageable de créer des places de stationnement dans le centre artisanal du Vélodrome.

M. Meylan répond qu'en l'état, le stationnement est interdit dans le centre artisanal; ajouter cet élément au projet entraînerait sûrement des modifications dans les exigences de sécurité.

Un commissaire souhaiterait savoir quand sera introduite la requête en autorisation de construire pour l'ensemble de Cité-Jonction.

M. Meylan répond que la DPBA en est actuellement au début de la réflexion stratégique sur cet objet. L'enjeu est de monter un projet aussi raisonnable et économique que possible. M. Meylan prévoit de déposer un crédit d'étude à partir de la fin de l'année.

Séance du 18 novembre 2015

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), M. Nicolas Maeder, architecte mandaté, et M^{me} Céline Douadi, architecte à la Direction du patrimoine bâti

M. Pagani rappelle que le Conseil municipal a voté un projet de réhabilitation de l'ensemble du Vélodrome. Durant la réalisation des travaux de mise en conformité du centre artisanal, un responsable de la police du feu a relevé que la directive N° 15-03f n'avait pas été appliquée lors du traitement du dossier.

M. Meylan rappelle que la commission des travaux et des constructions avait suggéré de diminuer les surfaces vitrées en murant certaines parois. L'étude de cette proposition a abouti au murage de tous les locaux à l'exception de huit ate-

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

liers qui deviendraient des dépôts, le cas échéant. Cette opération permettrait de réduire la surface vitrée de 340 m². Elle passerait ainsi de 560 m² à 220 m².

Une commissaire demande si l'obturation des murs répond à une nécessité de sécurité incendie.

M. Meylan soulève que le crédit complémentaire lié à la sécurité correspondait à la mise en conformité de toutes les parois vitrées. Pour répondre aux exigences supplémentaires de la police du feu, le projet devait remplacer les verres des façades intérieures de l'allée centrale afin d'assurer la résistance des parois au feu. Comme cette exigence est apparue après l'octroi de l'autorisation de rénovation des ateliers, le département a dû mettre au point une demande de crédit complémentaire. Les discussions menées avec la police du feu ont abouti à l'installation de verres résistant au feu durant trente minutes. Une fois la demande de crédit complémentaire déposée devant la commission, les membres de la CTC ont tenu à se rendre sur place pour se rendre compte de la situation. Après la visite, la commission a suggéré de réduire les coûts en diminuant les surfaces vitrées.

M. Maeder indique que l'étude a évalué l'impact de l'obstruction des parois sur la luminosité du site. Actuellement, la lumière du jour traverse directement une partie des façades ainsi que quatre patios. Trois zones situées au niveau de l'élargissement de la rue bénéficient, elles, d'une lumière zénithale. Enfin, la rue intérieure est illuminée grâce aux façades vitrées et à la lumière zénithale. Alors que le lieu jouit d'une grande luminosité en l'état, l'obstruction des parois latérales change la donne. Les patios diffuseraient la lumière pour eux-mêmes. Au niveau du passage accueillant les ateliers, la lumière naturelle ne dépassera pas la moitié de la profondeur, soit 7 m. La surface d'usage des ateliers est donc réduite de moitié avec le murage des façades. Contrairement à la situation actuelle, l'obturation des murs demandera la mise en place d'une lumière artificielle pour assurer le travail des artisans. En ce qui concerne l'estimation des coûts, le projet proposé aujourd'hui arrive à une économie de 160 000 francs sur un budget d'environ 2 306 000 francs. Il faudra reprendre toute la maçonnerie parce que les joints ne sont pas faits pour porter le mur sur une hauteur de 4,20 m. Ainsi, les parties de contrecœur en brique devront être détruites pour assurer la construction.

M. Meylan précise que le montant de 2 306 000 francs sert à mettre toute la surface de la façade en conformité. Alors que le crédit complémentaire d'un montant de 2 306 000 francs permet de répondre aux exigences de la police du feu en remplaçant les vitres existantes par des vitres pare-feu, le projet présenté aujourd'hui propose de murer les vitres pour réaliser une économie potentielle de 160 000 francs. Bien entendu, cette option répond toujours aux exigences de la police du feu.

Un commissaire demande si les entreprises déplacées pourraient réintégrer leur ancien dépôt une fois les travaux terminés.

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

M. Pagani répond par la négative. Les carrossiers ne pourront pas réintégrer leur atelier pour des raisons de conformité aux normes de sécurité. Les bibliobus ont également dû quitter les lieux pour les mêmes raisons. Le projet de mise aux normes répond à la sécurité des artisans qui se trouvent actuellement au Vélo-drome. Il faut savoir que les travaux s'effectueront en maintenant les entreprises à l'intérieur.

Un commissaire rappelle que la visite des lieux a révélé que le site s'était transformé en parking à voitures. Ce constat avait conduit la commission à vouloir entendre M^{me} Salerno pour savoir si l'affectation avait changé entretemps. Malheureusement, ni M^{me} Salerno, en campagne électorale à cette époque, ni M. Meylan n'ont encore répondu à cette question.

M. Meylan répond que les conditions contractuelles des occupants n'ont pas changé depuis 2004. Ainsi, le site ne peut servir de stationnement que pour la livraison de matériel. Ensuite, il est clairement défini qu'aucun accueil public n'est autorisé à l'intérieur de cet espace. Certains événements ponctuels ont tout de même pu voir le jour suite à des autorisations particulières. Dans ces cas précis, les organisateurs ont dû remplir les conditions de sécurité demandées en engageant notamment une police privée. En ce qui concerne la ventilation, les autorisations demandées correspondent également aux conditions figurant dans le projet initial. Ainsi, certains garages ont pu bénéficier d'une flexibilité d'occupation en termes de débit de ventilation.

M. Pagani confirme le fait que certains artisans ont besoin d'utiliser leur voiture pour amener leur matériel de travail. Dans ce cadre, il est difficile de vérifier si l'interdiction de stationnement est bien respectée. Cela dit, face à la baisse du nombre d'artisans exerçant à Genève, il est important que les locataires du Vélo-drome puissent vivre décemment de leur travail. Il faut relever qu'aucun garagiste ne fait tourner de moteurs dans ce lieu, contrairement à ce qui a pu exister par le passé.

Un commissaire aimerait connaître la position du département en ce qui concerne l'obturation d'une partie des surfaces vitrées.

M. Pagani note que la diminution des surfaces vitrées n'offrira au final qu'une faible économie de coûts. En outre, la baisse de luminosité ne donnera pas envie aux habitants du quartier de se rendre dans les ateliers pour négocier des prestations.

M. Meylan rappelle que le Conseil administratif a voté un crédit de 9 734 700 francs en 2011 pour remettre en état l'ensemble du site. Or, le bureau d'architecte mandaté pour réaliser les travaux a posé un certain nombre de problèmes qui ont finalement abouti à la rupture du contrat. Le département se trouve actuellement en procédure pour identifier d'éventuelles rétentions face aux prestations des architectes. Alors que les travaux n'ont pas été menés à terme,

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

le département a effectué, au cours de cet été, une projection financière de la demande de crédit. Le coût probable comprend les coûts des travaux déjà réalisés (réaménagement de la plateforme extérieure, étanchéité et isolation de la dalle, nouveaux accès depuis les immeubles, création d'une rampe), le coût des travaux en attente dans le couloir central (sorties de secours, porte de compartimentage, éclairage de secours, balisage sécurité, signalétique, boîtes aux lettres, traçage au sol), un certain nombre d'honoraires liés aux travaux complémentaires et les frais financiers habituels. Or, cette projection laisse apparaître un solde disponible de 708 753 francs. En d'autres termes, la poursuite des travaux figurant dans la proposition laisserait une somme de 708 753 francs à disposition. La commission peut donc décider d'attribuer ce solde en déduction de la proposition complémentaire déposée.

Un commissaire demande si la Ville peut espérer récupérer un montant dans le litige qui l'oppose au bureau d'architecte.

M. Meylan considère que la Ville ne devra rien au bureau d'architecte. La Ville possède un service juridique suffisamment compétent pour arriver à ce résultat.

Un commissaire demande ce que la commission pourrait faire du solde de 700 000 francs restant.

M. Pagani propose à la commission de soustraire cette somme du crédit de réalisation. Ainsi, la Ville pourra réaffecter ce montant au projet de mise en conformité des vitres situées dans l'allée du Vélodrome.

Un commissaire comprend que la commission n'aura pas à proposer d'amendement. C'est le département qui pourra présenter une nouvelle proposition à la commission.

M. Pagani juge nécessaire de terminer les travaux en conformité avec la demande du service concerné. A ce stade, deux solutions se présentent à la commission. Soit elle vote la proposition en rédigeant une recommandation demandant la réaffectation du solde disponible de 700 000 francs à la mise en conformité de l'allée. Soit elle décide de murer les façades intérieures de l'allée centrale pour réaliser une économie de 700 000 francs.

M. Meylan note que la police du feu n'a pas prononcé de mise en demeure. En théorie, aucun délai de réponse n'a été défini.

Un commissaire demande s'il est aussi possible de réaffecter les trois montants figurant à la fin de la projection du bouclier financier. En additionnant la subvention ventilation, la subvention nationale Programme Bâtiments et la subvention cantonale, on arrive à un montant d'environ 1 million de francs.

M. Pagani lui répond par l'affirmative. La Ville ne peut pas dépenser ces montants sans l'autorisation du Conseil municipal.

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité du centre artisanal de la Jonction

Séances du 25 novembre et du 9 décembre 2015

Un commissaire rappelle que la proposition d'auditionner la GIM avait été posée avant la visite des locaux. Une fois sur place, les commissaires se sont intéressés à la gestion du lieu car les activités ne correspondaient pas au projet de départ. La présence de voitures et de dépôt de matériel a amené la commission à proposer l'audition de la GIM pour savoir si les locataires devaient respecter un cahier des charges.

Un commissaire est d'avis de voter l'installation de vitres à trente minutes. Pour une différence de 160 000 francs, cette proposition permettrait de répondre aux normes de la police du feu. La Ville doit pouvoir assurer la possibilité de travailler dans les locaux du Vélodrome.

Un commissaire déclare s'être rendu au Vélodrome la semaine dernière. Lors de cette visite, il a noté la présence de six voitures appartenant probablement à des collaborateurs du Service de l'énergie coupables de parcage sauvage. En ce qui concerne l'occultation des vitres, seuls les deux premiers locaux sont recouverts par des planches en bois. Les autres locaux laissent les vitres dégagées pour permettre la lumière d'entrer.

Un commissaire estime que la commission pourrait écrire un courrier à M. Pagani pour savoir si c'est à la commission de proposer un amendement ou si un nouveau projet sera présenté. Cette solution permettra de gagner du temps.

Un commissaire estime que la commission n'a pas à formuler un amendement. C'est au magistrat de revenir avec une proposition concrète en la matière. Par ailleurs, il semblerait que les besoins ont évolué au fur et à mesure de l'étude du projet, étant donné que les locataires du Vélodrome exercent des activités qui n'étaient pas forcément prévues au départ. L'audition de M^{me} Salerno permettrait de savoir si la GIM a modifié ses attentes au cours du projet.

La majorité de la commission confirme l'audition de M^{me} Salerno et de représentants de la GIM.

Séance du 13 janvier 2016

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, et de M^{me} Sylvie Bietenhader, cheffe de service de la GIM

M^{me} Bietenhader tient à préciser que la GIM agit avant tout en tant que bailleur privé. De ce fait, elle ne possède pas la maîtrise des volets sécuritaires. Alors que les mesures constructives justifient le dépôt de la proposition, l'exploitation des locaux n'est pas du ressort de la GIM. Il appartient aux locataires de respecter les règles de sécurité. Au moment où s'est opéré le changement important de

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

locataires, il est devenu primordial de mettre à niveau un dispositif de sécurité qui n'était plus conforme aux normes en vigueur.

M^{me} Salerno confirme que le centre ne pouvait plus être utilisé pour diverses raisons de sécurité. Lors de la fermeture du site d'Artamis, il a fallu reloger tout ou partie des occupants. Ceux dont les activités pouvaient correspondre au centre du Vélodrome ont été invités par la Ville à se constituer en association. Ouvert en 2008, le Vélodrome, qui bénéficie d'un contrat de bail subventionné de la Ville de Genève, est géré par l'association du Vélodrome qui regroupe l'ensemble des artisans présents sur le site. Le site accueille actuellement les membres de l'association, le Service de l'énergie et un garagiste. Ne trouvant pas d'autres endroits où s'installer, ce dernier a pu négocier avec l'association son maintien sur le site bien que son bail ait expiré.

Un commissaire affirme avoir constaté que le centre du Vélodrome faisait office à certains endroits de parking.

M^{me} Salerno vérifiera cette information. Il est clair que le site ne doit pas servir de parking. Sa fonction principale est d'accueillir des activités artistiques. Dans ce cadre, il peut faire office de dépôt.

Un commissaire demande si les exigences demandées aux locataires par la Ville ont pu changer en cours de route.

M^{me} Salerno lui répond par la négative. Le Conseil administratif ne demanderait pas 2 306 000 francs au Conseil municipal pour des locataires qui auraient changé d'activité. La demande est totalement indépendante de cette problématique. Elle concerne des frais liés à la mise en conformité des normes de sécurité.

Un commissaire demande si la Ville a une vision précise du type de locataires qu'elle désire accueillir au Vélodrome.

M^{me} Salerno soulève que le choix des locataires appartient à l'association du Vélodrome. Le contrat signé avec la Ville lui octroie la gestion du bail collectif. Cette situation explique pourquoi l'association a pu maintenir le garage de la Fuente sur le site. Il est clair que toute nouvelle candidature doit souscrire aux conditions qui ont été établies pour l'occupation des lieux. Le choix des attributions, ainsi que la gestion des conflits entre partenaires, incombe à l'association qui possède un bail pour l'ensemble du territoire à l'exception des locaux du Service de l'énergie. Cette façon de procéder permet à la Ville de n'avoir qu'un seul répondant avec qui traiter. Elle n'agit donc pas comme médiatrice en cas de différends internes et elle peut tout à fait dénoncer le bail si les conditions de ce dernier ne sont pas remplies.

Un commissaire demande si les conditions du bail prévoient que la Ville soit tenue informée des changements d'affectation des locaux.

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

M^{me} Bietenhader tient à préciser que l'association du Vélodrome ne dispose pas d'un bail associatif. Dans ce type de bail, les changements de membres ont un impact direct dans le calcul du loyer. Au Vélodrome, c'est à l'association de vérifier que ses membres exercent des activités qui soient conformes aux statuts. Il est clair que les changements d'activité doivent être communiqués à la Ville.

Séance du 27 janvier 2016

Audition de M^{me} Marie Jeanson et M. Alain Berset, membres de l'association du Vélodrome

M. Berset indique que l'association du Vélodrome regroupe environ 130 artistes et artisans présents dans les locaux du centre artisanal de la Jonction. Au bénéfice d'un bail associatif, Le Vélodrome est chargé de gérer les espaces et d'attribuer les locaux. Il fédère au sein du lieu des disciplines aussi diverses que les arts plastiques, la danse, la musique, la scénographie ou encore l'édition. Il faut savoir qu'au moment où l'association a été transférée au Vélodrome, une partie des locaux étaient vides puisque des transformations devaient être réalisées plus tard. Progressivement, les entreprises qui ne répondaient plus aux normes du centre ont pu être relogées à l'extérieur. Les travaux de rénovation, qui ont duré une année, sont maintenant terminés. Entretemps, le Service de la police du feu a demandé que le couloir central soit transformé en couloir d'évacuation.

Un commissaire croit savoir, d'après les précédentes auditions, que le public n'est pas autorisé à se rendre dans les locaux du Vélodrome.

M. Berset confirme que le bail ne permet pas au Vélodrome d'accueillir des activités publiques ouvertes sur l'extérieur.

Un commissaire a pu constater, au cours d'une visite, que des voitures étaient garées à l'intérieur du centre.

M. Berset confirme qu'il existe un réel problème avec le parking. Selon les dispositions du bail, les occupants du site peuvent déposer ou reprendre des marchandises, mais n'ont pas le droit de se garer. Bien que des amendes aient été envisagées à un moment donné, l'association ne dispose pas de moyens suffisants pour empêcher les gens de se garer. Le problème est à chercher en partie du côté du Service du feu et il faut aussi prendre en compte le fait que des habitants du quartier n'hésitent pas à traverser le centre en voiture pour rejoindre plus rapidement le côté opposé. Il faut savoir que le garagiste présent au Vélodrome va déménager ailleurs à la fin du mois de mars.

M^{me} Jeanson confirme qu'il est difficile pour l'association de stopper ces parkings abusifs.

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

Une commissaire aimerait avoir l'avis des auditionnés sur l'obturation des murs ou le maintien du vitrage.

M. Berset tient à préciser que le centre comprend des ateliers borgnes et d'autres qui donnent sur les puits de lumière. Sur le passage en question, il existe très peu de locaux obturés. En général, la répartition des ateliers s'effectue en fonction des tâches. Les personnes qui ont besoin d'obscurité pour leurs activités bénéficient donc de locaux borgnes. M. Berset estime judicieux de préserver le vitrage car le couloir est déjà sombre en fin d'après-midi. L'obturation des murs représenterait, selon lui, un retour en arrière.

M^{me} Jeanson ajoute que la lumière traverse le couloir central quelle que soit l'utilisation des locaux. Il est important de maintenir la circulation de la lumière car elle éclaire également les ateliers situés de l'autre côté du centre.

Une commissaire aimerait connaître la fréquence des changements de locaux au sein de l'association.

M. Berset soulève qu'il y a eu de nombreux changements depuis la naissance de l'association. Chaque année, un groupe d'attribution consulte les dossiers pour évaluer les urgences et définir la pertinence des activités avec le centre. Il est clair que l'association essaie d'octroyer les espaces aux personnes qui en ont le plus besoin. Il existe aussi des locaux qui sont mis à disposition durant un semestre aux artistes sortant de la Haute école d'art et de design (HEAD). L'association peut aussi faire pression quant à des locaux qui ne seraient pas suffisamment utilisés.

Une commissaire demande si l'association a déjà demandé à la GIM une épingle à clef destinée uniquement aux locataires.

M. Berset lui répond que cette option pose problème au Service de l'énergie. Cette idée pourrait être à nouveau envisagée au moment du départ du garagiste à la fin du mois de mars.

M^{me} Studemann demande si les portes sont toujours ouvertes.

Un commissaire révèle que certains utilisateurs du centre ont laissé entendre que les principaux responsables du parking abusif provenaient du Service de l'énergie.

M. Berset préfère ne pas se prononcer. Il faut savoir que le Service de l'énergie occupe une trentaine de personnes. Ceci dit, il faudrait d'abord s'attaquer au problème du passage des automobilistes du quartier qui génère passablement de désagréments pour les locataires du centre.

Un commissaire demande si le garage sera attribué à l'association.

M. Berset répond par l'affirmative. Le garage devait lui être attribué l'an dernier, mais la date a été repoussée car le garagiste José de la Fuente ne trouvait pas

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

de nouveau local. Face à cette situation difficile, M^{me} Bietenhader avait consenti à prolonger le bail.

Un commissaire voudrait savoir s'il y avait suffisamment d'espaces au Vélodrome au moment d'accueillir les artisans provenant d'Artamis.

M. Berset relève que la plupart des activités diurnes ont pu être relogées. En revanche, les lieux publics n'ont pas trouvé d'espaces équivalents. Il faut savoir que les nouveaux arrivants ont dû attendre un moment avant de pouvoir s'installer au Vélodrome puisque des travaux étaient en cours de réalisation. Depuis, de nombreux changements de membres ont eu lieu au sein de l'association.

Discussion et vote de la commission

Une commissaire souhaiterait savoir si la commission a reçu une proposition d'amendement sur le vitrage.

Un commissaire confirme que le nouveau vitrage demandé par le Service du feu a été inclus dans la proposition.

La proposition PR-1108 est acceptée à l'unanimité de la commission. (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

M. Jean Rossiaud, président de la commission des travaux et des constructions (Ve). Il n'y a pas trop à discuter sur cette proposition. Il s'agit de se mettre aux normes établies par le Service du feu. Toute la commission l'a acceptée à l'unanimité.

Premier débat

M. Christo Ivanov (UDC). En effet, mon préopinant, l'ancien président de la commission des travaux et des constructions, Jean Rossiaud, a indiqué ce qu'il s'agissait de faire, à savoir de remplacer 1200 m² de façades qui séparent les parois thermiques et de régler les problèmes de désamiantage et d'installations électriques. La commission a accepté cet objet à l'unanimité. Je vous recommande d'en faire autant.

M. Stéphane Guex (EàG). J'aimerais juste revenir un peu sur les travaux. Différentes auditions ont été menées, et on a visité les locaux sur place. Cela a permis de lever certains fantasmes et d'apaiser quelques craintes, notamment sur l'utilisation réelle de ces locaux, sur leurs occupants, et bien entendu sur le res-

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

pect des normes de sécurité ainsi que sur celui des exigences envers les locataires. Tout est conforme, tout est respecté. Les membres de la commission ont pu vérifier, si besoin était, que les occupants de cet espace, des artisans, des artistes et des créateurs, soient avant tout des travailleurs, et pas des bobos, comme on a pu l'entendre un peu avant dans les propos de certaines personnes.

Cet espace est un espace de travail, comme Genève devrait pouvoir s'en doter plus souvent. Il reste maintenant quelques problèmes à régler concernant la récurrente présence des voitures dans ce lieu, on l'a vu. C'est un sujet qui sensibilise les deux parties. Il faudra vraiment trouver une solution. Là je me tourne vers le Conseil administratif, car cet endroit sert souvent de parking sauvage. Je sais qu'il y a des gens qui voient des voitures voler, ici elles ne volent pas, mais elles se parquent. Oui, vous y étiez, vous l'avez entendu avant votre apogée, Monsieur le président. Ne dites pas non...

Certains automobilistes délicats utilisent ce passage comme détour pour gagner quelques mètres, quand la rue est bouchonnée. Il faudra donc régler ce problème, par contre cela fera l'objet d'un autre débat. Je vous entends silencieusement, Monsieur le président. En attendant je vous invite, au nom de mon groupe qui est le groupe Ensemble à gauche, je vous le rappelle, à voter oui à cette proposition. Je vous remercie.

M. Guy Dossan (LR). J'interviens très rapidement. Le Parti libéral-radical acceptera cette proposition, non pas parce qu'il est enthousiasmé, mais parce qu'on n'a tout simplement pas le choix, puisque c'est la mise aux normes légales d'un projet qui dure. Je vous rappelle que l'autorisation de construire date de 2004. Comme je le disais tout à l'heure, là aussi on peut se poser des questions. Il s'agit d'un projet datant de 2004, or nous sommes en 2016 et le projet n'est toujours pas terminé. Il y a donc quand même quelques chances qu'en douze ans les normes changent et qu'on nous demande des adaptations.

A la base il y a eu un cafouillage entre les services de l'Etat et peut-être ceux de la municipalité qui ont mené à ce que l'autorisation soit acceptée sans toutes les normes en vigueur à l'époque, mais on peut se dire que douze ans pour arriver à ce que l'on a – parce qu'il n'y avait quand même pas pour douze ans de travaux à effectuer dans ce centre – prouve bien que quelque chose dysfonctionne. Alors nous accepterons cette proposition, car nous n'avons pas le choix. Il est vrai que ce centre répond probablement aux besoins de certaines associations. Il faut espérer que la Gérance immobilière municipale (GIM) mettra un peu d'ordre dans la circulation, comme l'a dit mon préopinant, M.Guex. On a beau nous dire que: «Non, les voitures c'est juste pour poser quelque chose», quand la commission y est allée, elle y est restée deux heures. Il faut croire qu'il y avait beaucoup de choses à poser, car les voitures qui étaient là quand nous sommes arrivés étaient

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

toujours là quand nous sommes repartis. Nous avons demandé à ce que la GIM mette de l'ordre. Nous espérons qu'elle le fera une fois que les travaux seront terminés et nous accepterons ce projet.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mon intervention sera très courte. Nous accepterons bien évidemment ce projet qui, comme l'a relevé le préopinant, dure depuis plus d'une dizaine d'années. En effet, la Ville mettait un peu les pieds au mur et n'avait pas envie de faire les travaux de sécurité demandés. A un moment donné, il faut passer par là. Il y a eu des mutations: avant il y avait un garage, je crois qu'il y est toujours, mais il devra partir. Il y avait évidemment plein de voitures. Toutefois, ce n'est pas une question de voitures ou pas voitures, le problème est que, sauf erreur, il y a également des voitures de certains fonctionnaires parkées, car ils occupent une partie des locaux. La problématique était la protection contre l'incendie, ce n'était pas un problème de circulation ni de parking, puisque ce n'est pas fait pour ça et que ces locaux ne sont pas sécurisés. Ils n'étaient pas cloisonnés anti-incendie et ne le sont toujours pas, d'ailleurs. Par conséquent, cela ne pouvait pas fonctionner. Je ne peux donc être que ravi que la Ville se conforme enfin aux lois cantonales.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (61 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la délibération votée le 23 mars 2011 (PR-735) de 2 306 000 francs destiné à la réalisation de travaux supplémentaires demandés par la police du feu dans le

Proposition: travaux supplémentaires pour la mise en conformité
du centre artisanal de la Jonction

cadre du projet de mise en conformité du centre artisanal de la Jonction, situé 2, rue du Vélodrome à Genève, parcelle N° 366, feuilles N° 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 306 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-735 du 23 mars 2011.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je vous remercie pour votre participation active. Je vous souhaite une bonne nuit et vous donne rendez-vous demain, ici même, à 17 h.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation	634
2. Communications du Conseil administratif	634
3. Communications du bureau du Conseil municipal	634
4.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 novembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 848 100 francs destiné au réaménagement de la place des Grottes sur la commune de Genève Cité (PR-1160 A)	635
4.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 7 septembre 2015: «Pour que la Ville installe avant l'automne des toilettes au marché des Grottes» (P-344 A)	657
5. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mars 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 20 000 000 de francs, destiné à l'octroi d'un prêt remboursable sur trente ans, sans intérêt, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la rénovation de l'Office des Nations unies à Genève (ONUG), sis Palais des Nations (PR-1180 A).	670
6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 octobre 2015 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 3 478 000 francs et net de 2 817 000 francs, recettes déduites, soit:	
– un crédit de 1 974 000 francs destiné aux travaux de réalisation des aménagements améliorant le confort et la sécurité des itinéraires scolaires des écoles Saint-Jean, Cayla, Devin-du-Village, Charles-Giron, Geisendorf et Charmilles;	
– un crédit brut de 1 504 000 francs dont à déduire le remboursement des propriétaires des bâtiments (raccordement au réseau public d'assainissement) de 600 000 francs et la récupération de la TVA de 61 000 francs, soit un montant net de 843 000 francs destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public de la rue du Beulet, des avenues De-Warens et De-Gallatin (PR-1149 A) .	752

7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 décembre 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la délibération votée le 23 mars 2011 (PR-735) de 2 306 000 francs destiné à la réalisation de travaux supplémentaires demandés par la police du feu dans le cadre du projet de mise en conformité du centre artisanal de la Jonction, situé 2, rue du Vélodrome à Genève, parcelle N° 366, feuilles N ^{os} 22 et 23 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1108 A)	810
8. Propositions des conseillers municipaux	828
9. Interpellations	828
10. Questions écrites	828

Le mémorialiste:
Ramzi Touma